

SENATE



SÉNAT

CANADA

First Session  
Forty-second Parliament, 2015-16

---

*Proceedings of the Special  
Senate Committee on*

SENATE  
MODERNIZATION

*Chair:*  
The Honourable THOMAS JOHNSON MCINNIS

---

Wednesday, February 24, 2016  
Wednesday, March 9, 2016

---

Issue No. 1  
Organization meeting

and

Consideration of a draft agenda (future business)

and

*First meeting:*  
Consideration of methods to make the Senate more  
effective within the current constitutional framework

---

WITNESS:  
(See back cover)

Première session de la  
quarante-deuxième législature, 2015-2016

---

*Délibérations du Comité  
sénatorial spécial sur la*

MODERNISATION  
DU SÉNAT

*Président :*  
L'honorable THOMAS JOHNSON MCINNIS

---

Le mercredi 24 février 2016  
Le mercredi 9 mars 2016

---

Fascicule n° 1  
Réunion d'organisation

et

Étude d'un projet d'ordre du jour (travaux futurs)

et

*Première réunion :*  
Examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le  
cadre constitutionnel actuel

---

TÉMOIN :  
(Voir à l'endos)

SPECIAL SENATE COMMITTEE ON  
SENATE MODERNIZATION

The Honourable Thomas Johnson McInnis, *Chair*

The Honourable Serge Joyal, P.C., *Deputy Chair*

and

The Honourable Senators:

Bellemare	McCoy
* Carignan, P.C. (or Martin)	McIntyre
Cools	Seidman
Eggleton, P.C.	Stewart Olsen
Frum	Tannas
Greene	Tardif
Massicotte	Wells

\*Ex officio members

(Quorum 5)

*Change in membership of the committee:*

Pursuant to rule 12-5, membership of the committee was amended as follows:

The Honourable Senator Seidman replaced the Honourable Senator Johnson (*March 8, 2016*).

COMITÉ SÉNATORIAL SPÉCIAL SUR  
LA MODERNISATION DU SÉNAT

*Président* : L'honorable Thomas Johnson McInnis

*Vice-président* : L'honorable Serge Joyal, C.P.

et

Les honorables sénateurs :

Bellemare	McCoy
* Carignan, C.P. (ou Martin)	McIntyre
Cools	Seidman
Eggleton, C.P.	Stewart Olsen
Frum	Tannas
Greene	Tardif
Massicotte	Wells

\* Membres d'office

(Quorum 5)

*Modification de la composition du comité :*

Conformément à l'article 12-5 du Règlement, la liste des membres du comité est modifiée, ainsi qu'il suit :

L'honorable sénatrice Seidman a remplacé l'honorable sénatrice Johnson (*le 8 mars 2016*).

**ORDER OF REFERENCE**

Extract from the *Journals of the Senate*, Friday, December 11, 2015:

The Senate resumed debate on the motion of the Honourable Senator Cowan, seconded by the Honourable Senator Fraser:

That a Special Committee on Senate Modernization be appointed to consider methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework;

That the committee be composed of fifteen members, to be nominated by the Committee of Selection, and that five members constitute a quorum;

That the committee have the power to send for persons, papers and records; to examine witnesses; and to publish such papers and evidence from day to day as may be ordered by the committee;

That the committee be authorized to hire outside experts;

That, notwithstanding rule 12-18(2)(b)(i), the committee have the power to sit from Monday to Friday, even though the Senate may then be adjourned for a period exceeding one week; and

That the committee be empowered to report from time to time and to submit its final report no later than June 1, 2016.

After debate,

The question being put on the motion, it was adopted.

**ORDRE DE RENVOI**

Extrait des *Journaux du Sénat* du vendredi 11 décembre 2015 :

Le Sénat reprend le débat sur la motion de l'honorable sénateur Cowan appuyée par l'honorable sénatrice Fraser,

Qu'un Comité spécial sur la modernisation du Sénat soit nommé pour examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel;

Que le comité soit composé de quinze membres, désignés par le Comité de sélection, et que le quorum soit constitué de cinq membres;

Que le comité soit habilité à convoquer des personnes, à obtenir des documents et des dossiers, à interroger des témoins et à faire imprimer au jour le jour les documents et témoignages dont il peut ordonner l'impression;

Que le comité soit autorisé à retenir les services d'experts externes;

Que, nonobstant l'article 12-18(2)(b)(i) du Règlement, le comité soit habilité à se réunir du lundi au vendredi, même si le Sénat est alors ajourné pour une période de plus d'une semaine;

Que le comité soit habilité à faire rapport de temps à autre et à présenter son rapport final au plus tard le 1<sup>er</sup> juin 2016.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

*Le greffier du Sénat,*

Charles Robert

*Clerk of the Senate*

**MINUTES OF PROCEEDINGS**

OTTAWA, Wednesday, February 24, 2016  
(1)

[English]

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day at 12 p.m., in room 356-S, Centre Block, for the purpose of organization, pursuant to rule 12-13.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bellemare, Cools, Eggleton, P.C., Greene, Joyal, P.C., Massicotte, McCoy, McInnis, McIntyre, Stewart Olsen, Tannas, Tardif and Wells (13).

*In attendance:* Sebastian Spano and Jean-Rodrigue Paré, Analysts, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved:

That the Honourable Senator McInnis do take the chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved:

That the Honourable Senator Joyal, P.C., be deputy chair of this committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Greene moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

The Honourable Senator McCoy moved:

That the motion be amended by replacing the words “designated after the usual consultation” by “a non-partisan, independent senator”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted on the following vote:

**YEAS**

The Honourable Senators

Bellemare, Cools, Eggleton, P.C., Massicotte, McIntyre, McCoy, Stewart Olsen, Tardif — 8

**NAYS**

The Honourable Senators

Greene, Joyal, P.C., McInnis, Tannas, Wells — 5

**PROCÈS-VERBAUX**

OTTAWA, le mercredi 24 février 2016  
(1)

[Traduction]

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd'hui, à midi dans la pièce 356-S, de l'édifice du Centre, pour tenir une réunion d'organisation, conformément à l'article 12-13 du Règlement.

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Bellemare, Cools, Eggleton, C.P., Greene, Joyal, C.P., Massicotte, McCoy, McInnis, McIntyre, Stewart Olsen, Tannas, Tardif et Wells (13).

*Également présents :* Sebastian Spano et Jean-Rodrigue Paré, analystes, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

L'honorable sénateur Joyal, C.P., propose :

Que l'honorable sénateur McInnis soit élu président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose :

Que l'honorable sénateur Joyal, C.P., soit élu vice-président du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Greene propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président, du vice-président et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter des témoins et à établir l'horaire des audiences.

L'honorable sénatrice McCoy propose :

Que la motion soit modifiée en remplaçant les mots « désigné après les consultations d'usage » par « un sénateur indépendant, non partisan ».

Après débat, la motion d'amendement, mise aux voix, est adoptée par le vote suivant :

**POUR**

Les honorables sénateurs

Bellemare, Cools, Eggleton, C.P., Massicotte, McIntyre, McCoy, Stewart Olsen et Tardif — 8

**CONTRE**

Les honorables sénateurs

Greene, Joyal, C.P., McInnis, Tannas et Wells — 5

The question being put on the motion as amended, it was adopted.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved:

That the Honourable Senator McCoy be the third member of the Subcommittee on Agenda and Procedure.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Greene moved:

That the committee publish its proceedings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Tardif moved:

That, pursuant to rule 12-17, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that one member of the committee representing the opposition and one member representing the Senate Liberals be present.

The Honourable Senator McCoy moved:

That the motion be amended by adding the words “and an independent when possible” after the words “Senate Liberal”.

After debate, the question being put on the motion in amendment, it was adopted.

The question being put on the motion as amended, it was adopted.

The Honourable Senator Massicotte moved:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee;

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee’s examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee; and

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and draft reports.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Joyal, P.C., moved:

That, pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

La motion modifiée est mise aux voix et adoptée.

L’honorable sénateur Eggleton, C.P., propose :

Que l’honorable sénatrice McCoy soit le troisième membre du Sous-comité du programme et de la procédure.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Greene propose :

Que le comité fasse publier ses délibérations.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénatrice Tardif propose :

Que, conformément à l’article 12-17 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et en permettre la publication en l’absence de quorum, pourvu qu’un membre du comité représentant l’opposition et un membre représentant les libéraux du Sénat soient présents.

L’honorable sénatrice McCoy propose :

Que la motion soit modifiée en ajoutant les mots « et un membre indépendant lorsque c’est possible » après les mots « les libéraux du Sénat ».

Après débat, la motion d’amendement, mise aux voix, est adoptée.

La motion modifiée est mise aux voix et adoptée.

L’honorable sénateur Massicotte propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d’affecter des analystes au comité;

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services d’un conseiller juridique, de personnel technique, d’employés de bureau et d’autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d’experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux; et

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d’études, d’analyses, de résumés et d’ébauches de rapports.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L’honorable sénateur Joyal, C.P., propose :

Que, conformément à l’article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l’autorisation d’engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Greene moved:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Eggleton, P.C., moved:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Tardif moved:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses of one witness per organization upon application, but that the chair be authorized to approve expenses of a second witness from the same organization should there be exceptional circumstances.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Bellemare moved:

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président et au vice-président.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Greene propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénateur Eggleton, C.P., propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la Politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998;
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Tardif propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat régissant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d'hébergement d'un témoin par organisme qui en fait la demande, mais que la présidence soit autorisée à approuver le remboursement des dépenses d'un deuxième témoin du même organisme dans des circonstances exceptionnelles.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Bellemare propose :

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee's public proceedings with the least possible disruption of its hearings.

The question being put on the motion, it was adopted.

The Honourable Senator Stewart Olsen moved:

That each committee member be allowed to have one staff member present at in camera meetings, unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

After debate, the question being put on the motion, it was adopted.

At 12:46 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee proceeded in camera to consider a draft agenda.

The committee considered a draft agenda.

It was agreed:

That representatives from the University of Ottawa Symposium on Senate Reform be invited to appear to discuss the components of the symposium; and

That Senators Greene and Massicotte appear as witnesses on their findings from the working sessions on Senate reforms.

At 1:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

OTTAWA, Wednesday, March 9, 2016

(2)

[*English*]

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day at 11:02 a.m., in room 257, East Block, the chair, the Honourable Thomas Johnson McInnis, presiding.

*Members of the committee present:* The Honourable Senators Bellemare, Cools, Eggleton, P.C., Greene, Joyal, P.C., McCoy, McInnis, McIntyre, Seidman, Stewart Olsen, Tannas and Wells (12).

*Other senators present:* The Honourable Senators Beyak and Fraser (2).

*In attendance:* Sebastian Spano, Analyst, Parliamentary Information and Research Services, Library of Parliament.

*Also present:* The official reporters of the Senate.

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé, à sa discrétion, à permettre la diffusion par des médias électroniques des séances publiques du comité d'une façon qui dérange le moins possible ses travaux.

La motion, mise aux voix, est adoptée.

L'honorable sénatrice Stewart Olsen propose :

Que les membres du comité puissent se faire accompagner d'un collaborateur aux réunions à huis clos du comité, à moins que le comité n'en décide autrement.

Après débat, la motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 46, conformément à l'article 12-16(1)d) du Règlement, la séance se poursuit à huis clos afin que le comité examine un projet d'ordre du jour.

Le comité examine un projet d'ordre du jour.

Il est convenu :

Que des représentants du Symposium de l'Université d'Ottawa sur le renouvellement du Sénat soient invités à comparaître devant le comité pour discuter du programme du symposium; et

Que le sénateur Greene et le sénateur Massicotte comparaissent devant le comité en tant que témoins pour communiquer les résultats des séances de travail sur la réforme du Sénat.

À 13 h 20, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

OTTAWA, le mercredi 9 mars 2016

(2)

[*Traduction*]

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd'hui, à 11 h 2, dans la pièce 257 de l'édifice de l'Est, sous la présidence de l'honorable Thomas Johnson McInnis (*président*).

*Membres du comité présents :* Les honorables sénateurs Bellemare, Cools, Eggleton, C.P., Greene, Joyal, C.P., McCoy, McInnis, McIntyre, Seidman, Stewart Olsen, Tannas et Wells (12)

*Autres sénateurs présents :* Les honorables sénatrices Beyak et Fraser (2).

*Également présent :* Sebastien Spano, analyste, Service d'information et de recherche parlementaires, Bibliothèque du Parlement.

*Aussi présents :* Les sténographes officiels du Sénat.

Pursuant to the order of reference adopted by the Senate on Friday, December 11, 2015, the committee began its consideration of methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework.

*WITNESS:*

*As an individual:*

David E. Smith, Distinguished Visiting Scholar, Ryerson University.

The chair made a statement.

Mr. Smith made a statement and answered questions.

The Honourable Senator McCoy moved:

That the document entitled “Senate Modernization Committee formed, chairman Sen. McInnis chosen without election” from the *Hill Times* date February 22, 2016 be filed as an exhibit. (Exhibit 1120-04-04-1.42/MDRN-SS-1, 1 “1”).

The question being put on the motion, it was adopted.

At 12:49 p.m., the committee suspended.

At 1:03 p.m., pursuant to rule 12-16(1)(d), the committee considered a draft agenda.

The committee considered a draft agenda.

It was agreed that the committee meet on Monday, April 18, 2016.

At 1:20 p.m., the committee adjourned to the call of the chair.

*ATTEST:*

Conformément à l'ordre de renvoi adopté par le Sénat, le vendredi 11 décembre 2015, le comité entreprend son examen des façons de rendre le Sénat plus efficace dans le cadre constitutionnel actuel.

*TÉMOIN :*

*À titre personnel :*

David E. Smith, chercheur émérite invité, Université Ryerson.

Le président prend la parole.

M. Smith fait un exposé, puis répond aux questions.

L'honorable sénatrice McCoy propose :

Que l'article qui s'intitule « Senate Modernization Committee formed, chairman Sen. McInnis chosen without election, » publié le 22 février 2016 dans le *Hill Times*, soit déposé (pièce 1120-04-04-1.42/MDRN-SS-1, 1 « 1 »).

La motion, mise aux voix, est adoptée.

À 12 h 49, la séance est suspendue.

À 13 h 3, conformément à l'article 12-16(1)(d) du Règlement, le comité examine un projet d'ordre du jour.

Le comité examine un projet d'ordre du jour.

Il est convenu que le comité se réunira le lundi 18 avril 2016.

À 13 h 20, le comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation de la présidence.

*ATTESTÉ :*

*Le greffier du comité,*

Daniel Charbonneau

*Clerk of the Committee*



**EVIDENCE**

OTTAWA, Wednesday, February 24, 2016

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day, at 12 p.m., pursuant to rule 12-13 of the *Rules of the Senate*, to hold an organization meeting.

[*Translation*]

**Daniel Charbonneau, Clerk of the Committee:** Honourable senators, as clerk of the committee, I have a duty to preside over the election of this committee's chair.

[*English*]

I am ready to receive a motion to that effect to choose a chair.

**Senator Joyal:** I would like to propose Senator McInnis.

**Mr. Charbonneau:** It is moved by the Honourable Senator Joyal that Senator McInnis do take the chair of this committee.

Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

**Senator McCoy:** May I invite Senator Joyal to speak to his motion?

**Mr. Charbonneau:** Senator McCoy, under the practice of the Senate, this is a non-debatable motion, so I have to put the question.

**Senator McCoy:** There is no rule that says this is non-debatable. And if it is a non-debatable motion, then there's something wrong with our Rules. Excuse me.

**Mr. Charbonneau:** According to the *Senate Procedure in Practice*:

Committee clerks have no authority to preside over any element of committee business other than the election of the chair, so they cannot recognize any senators for the purpose of debate, nor may they hear nor rule on a point of order.

So I have to put the question. Is it your pleasure, honourable senators, to adopt the motion?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Mr. Charbonneau:** Carried.

I invite Senator McInnis to take the chair.

**Senator McCoy:** I wish to make a statement or a question of privilege or something.

**Senator Tom McInnis (Chair)** in the chair.

**The Chair:** Thank you all for being here. Thank you, Senator Joyal, for your vote of confidence.

**TÉMOIGNAGES**

OTTAWA, le mercredi 24 février 2016

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd'hui, à midi, conformément à l'article 12-13 du *Règlement du Sénat*, afin de tenir une réunion d'organisation.

[*Français*]

**Daniel Charbonneau, greffier du comité :** Honorables sénateurs, en tant que greffier du comité, il est de mon devoir de procéder à l'élection de la présidence du présent comité.

[*Traduction*]

Je suis prêt à recevoir une motion à cet effet.

**Le sénateur Joyal :** Je propose le sénateur McInnis.

**M. Charbonneau :** Il est proposé par l'honorable sénateur Joyal que l'honorable sénateur McInnis assume la présidence de ce comité.

Consentez-vous, honorables sénateurs, à adopter cette motion?

**La sénatrice McCoy :** Puis-je inviter le sénateur Joyal à prendre la parole au sujet de sa motion?

**M. Charbonneau :** Madame la sénatrice, comme il s'agit d'une motion ne pouvant faire l'objet d'un débat, conformément aux pratiques du Sénat, je dois mettre la motion aux voix.

**La sénatrice McCoy :** Aucune règle ne dit que cette motion ne peut faire l'objet d'un débat. Quoi qu'il en soit, s'il s'agit effectivement d'une motion ne pouvant être débattue, le Règlement laisse à désirer. Je suis désolée.

**M. Charbonneau :** Voici un extrait de la *Procédure du Sénat en pratique* :

Le pouvoir du greffier de comité se limite à présider l'élection du président. Il n'est donc pas habilité à donner la parole à un sénateur aux fins d'un débat, et il ne peut non plus entendre un rappel au Règlement ni se prononcer à cet égard.

Par conséquent, je dois mettre la motion aux voix. Vous plaît-il, honorables sénateurs, d'adopter la motion?

**Des voix :** D'accord.

**M. Charbonneau :** La motion est adoptée.

J'invite le sénateur McInnis à prendre place au fauteuil.

**La sénatrice McCoy :** J'aimerais faire une déclaration, soulever une question de privilège ou faire un autre recours si possible.

**Le sénateur Tom McInnis (président)** occupe le fauteuil.

**Le président :** Je remercie tout le monde d'être ici. J'exprime également ma reconnaissance au sénateur Joyal pour son vote de confiance.

Obviously, I am very humbled to be asked to be chair of this committee. It is not lost on me the talent that sits around the table. Any one of you, of course, is capable of doing this task.

I am delighted in the sense that some of the people around this table have already done considerable work on modernization of the Senate, Senate reform. I think it will be an interesting task. My task, as chair, will be to obtain from you all of your ideas and hopefully forge a consensus on a number of areas where we can modernize or reform the Senate.

I will have more to say about that in a moment, but we have a number of housekeeping items in order to get the committee up and running. The first has to do with the deputy chair, I believe.

**Senator McCoy:** Excuse me. May I raise a point?

**Senator Eggleton:** I was going to nominate somebody for deputy chair. I hear Elaine McCoy wants to say something.

**Senator Cools:** I think Senator McCoy has been trying to say something for the last few minutes.

**Senator Eggleton:** Whatever you want. If you want me to do my nomination —

**The Chair:** I would like for you to do your nomination.

**Senator Eggleton:** I'm pleased to nominate Serge Joyal to be the deputy chair of this committee, and I'm happy to give reasons any time you want.

**The Chair:** All those in favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Thank you.

Congratulations, Senator Joyal.

**Senator Joyal:** Thank you.

**The Chair:** The third item is the Subcommittee on Agenda and Procedure. Do I have a motion, a mover?

**Senator Greene:** Sure.

**Senator Cools:** There's nobody moving motions. You are having movers, but they're not — they have to move it. They have to say the words. They have to say: I move that this and this and that happen.

**Senator Greene:** I move:

That the Subcommittee on Agenda of Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be designated after the usual consultation; and

Il va sans dire que je suis très honoré qu'on m'ait demandé d'assumer la présidence du comité. Par ailleurs, je suis fort conscient que vous possédez tous l'étoffe nécessaire pour occuper ce poste.

Je suis ravi que certains membres du comité aient déjà passablement travaillé sur le dossier de la modernisation ou de la réforme du Sénat. Je pense que la tâche qui nous attend sera intéressante. À titre de président, il m'incombe d'obtenir vos idées et d'établir un consensus à l'égard de nombreux éléments du Sénat susceptibles d'être modernisés ou de faire l'objet d'une réforme. J'espère y arriver.

Je vous en dirai davantage à ce sujet dans un moment, mais nous devons pour l'instant régler certains détails administratifs pour que le comité puisse entamer ses travaux. Premièrement, je crois qu'il faut choisir un vice-président.

**La sénatrice McCoy :** Pardonnez-moi. Puis-je soulever un point?

**Le sénateur Eggleton :** Je voulais proposer une candidature au poste de vice-président. Toutefois, la sénatrice McCoy souhaite intervenir.

**La sénatrice Cools :** Je pense que la sénatrice McCoy essaie depuis quelques minutes de dire quelque chose.

**Le sénateur Eggleton :** Comme vous voulez. Si vous souhaitez que je propose un candidat...

**Le président :** J'aimerais que vous proposiez une candidature.

**Le sénateur Eggleton :** J'ai le plaisir de proposer la candidature de Serge Joyal au poste de vice-président du comité et, si vous le désirez, je serais ravi de vous fournir les raisons qui motivent mon choix.

**Le président :** Les honorables sénateurs sont-ils en faveur?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Merci.

Félicitations, sénateur Joyal.

**Le sénateur Joyal :** Merci.

**Le président :** En troisième lieu, il faut constituer le Sous-comité du programme et de la procédure. Quelqu'un pourrait-il proposer une motion à cet effet?

**Le sénateur Greene :** Certainement.

**La sénatrice Cools :** Personne n'a proposé une motion en bonne et due forme. Certains sénateurs sont prêts à le faire, mais ils doivent utiliser la formule consacrée. Ils doivent dire : « Je propose ceci et cela ».

**Le sénateur Greene :** Je propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président (de la présidente), du vice-président (de la vice-présidente) et d'un autre membre du comité désigné après les consultations d'usage; et

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

**Senator McCoy:** On this, I wish to move an amendment.

**Senator Cools:** He hasn't called for debate, but he should be calling for debate.

**The Chair:** Is there any discussion?

**Senator McCoy:** Let me say in discussion that for this committee to be looking at new and better ways for the Senate to conduct itself, in the spirit of effective representation of the people of Canada — modernization being in the very name and transparency being one of the characteristics of the remodelled Senate that we have all ascribed to — that to behave in this autocratic fashion does not augur well for any true commitment to reformation.

I will table in French and in English an article that was in *The Hill Times* this Monday, two days ago, the headline of which in English says “Senate Modernization Committee formed, chairman Sen. McInnis chosen without election.” I myself was informed personally by Senator Carignan, the head of the Conservative caucus, that this indeed was going to happen.

That is not democratic and it is not what a goodly number of senators have already indicated, through the workshop that Senators Massicotte and Greene conducted last October, wish to have happen.

So I want the record to show that although I have — this is not a personal comment. I have not worked personally with you, Senator McInnis, and I asked others whom I do know better in the Senate about you. They assured me that you have the usual delightful characteristics of a senator from Atlantic Canada, that you have a great sense of humour, a sense of fairness and a commitment, as all Atlantic Canadians do, to Confederation. I take that as a given.

This is not a personal comment, but it is a comment on process and what we hope to be in the future. If this committee does not model the behaviour that we hope to have take place in the future, then I think we are doing not only ourselves but our country a disservice.

I wish to make a motion in amendment on the motion so that the motion read, in the first paragraph, deleting the words “designated after the usual consultation” to be replaced by the words “a non-partisan, independent senator.” So that the first paragraph of the motion would read in full:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be composed of the chair, the deputy chair and one other member of the committee, to be a non-partisan, independent senator; and . . .

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter des témoins et à établir l'horaire des audiences.

**La sénatrice McCoy :** Je souhaite proposer un amendement.

**La sénatrice Cools :** Le président n'a pas ouvert le débat; il devrait le faire.

**Le président :** Y a-t-il des commentaires?

**La sénatrice McCoy :** Permettez-moi de dire que si le comité cherche à trouver une formule nouvelle et meilleure pour la conduite des affaires du Sénat, de façon à représenter efficacement les Canadiens — la modernisation étant l'objectif visé et la transparence étant une des caractéristiques du Sénat réformé auquel nous aspirons tous —, une attitude autocratique n'augure rien de bon.

Je dépose dans les deux langues officielles un article publié dans l'édition de lundi dernier du *Hill Times*, soit il y a deux jours, dont voici le titre en anglais « Senate Modernization Committee formed, chairman Sen. McInnis chosen without election ». Le sénateur Carignan, en l'occurrence le leader du caucus conservateur, m'avait personnellement informée que cela allait se produire.

Cette façon de procéder est antidémocratique et ne correspond pas au souhait que bon nombre de sénateurs ont exprimé lors de l'atelier organisé par les sénateurs Massicotte et Greene en octobre dernier.

Par conséquent, je tiens à ce que tout le monde sache — ce n'est pas un commentaire personnel — que je n'ai pas travaillé directement avec vous sénateur McInnis et que je me suis renseignée à votre sujet auprès de collègues sénateurs que je connais mieux. Ils m'ont assuré que vous possédez les traits caractéristiques des gens du Canada atlantique, que vous avez un excellent sens de l'humour, un solide sens de l'équité et que vous croyez fermement dans la Confédération, à l'instar de la plupart de nos concitoyens des Maritimes. J'estime que c'est un bon point de départ.

J'insiste sur le fait que mon commentaire ne vous vise pas personnellement, mais qu'il porte plutôt sur le processus que nous souhaitons adopter. Le comité doit offrir le modèle de comportement que nous souhaitons voir dans l'avenir, à défaut de quoi, il ne servira ni l'intérêt de ses membres ni celui du Canada.

Je souhaite présenter une motion d'amendement à la motion pour remplacer, au premier paragraphe, les mots « désigné après les consultations d'usage » par « qui sera un sénateur indépendant, non partisan ». Comme suite à cette substitution, le premier paragraphe se lira comme suit :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit composé du président (de la présidente), du vice-président (de la vice-présidente) et d'un autre membre du comité, qui sera un sénateur indépendant non partisan; et...

**Senator Greene:** I thank you for that. I certainly understand the spirit in which you speak and agree with the spirit in which you speak.

For the purposes of getting on with the reform agenda and for the purposes of this committee, I prefer to look at this committee as not an example of modernization but rather an example of the old way. So I am prepared to close my eyes to where we are now and how we set things up in the hopes that we can move toward recommendations where a committee that was structured along these lines won't happen in the future.

**Senator Eggleton:** I am going to support Senator McCoy's motion. We need to start heading in a different direction. It is a logical thing when you have three people, and we have got two representatives who are considered independent. We will have many more people who will be considered independent coming down the road, so the government tells us. So I think this is a good time to show that gesture, and I hope Senator McCoy herself would serve in that capacity, and I certainly support her amendment.

**Senator Stewart Olsen:** I am in agreement with the way we need to go. For us to change the procedure that is in place now for a new procedure, that's what this committee was formed to do — to sit and discuss exactly how committee chairs should be elected, not to arbitrarily do it straight off the get-go, but to actually formulate opinions on how it should happen and the composition. All of those things are why this committee was struck.

I can't support your motion now, but I certainly support a discussion on this motion and everything that we need to do to modernize the Senate.

**Senator Joyal:** First of all, we have to recognize that, as Senator Stewart Olsen has mentioned, the very presence as full members of this committee of two independent senators is certainly a reflection that independent senators have a role and responsibility to play on an equal footing with any other senators on an individual basis.

One purpose of this committee is to study how we should amend the Rules, if there is a need to amend the Rules, to better reflect the participation of independent senators.

To answer your question, Senator McCoy, there is no mystery as to why I proposed Senator McInnis. It was made in the usual way of consultation between the parties that are represented in the Senate.

As you know, there is the official opposition party and there is a third party who happens to be the Liberal independent party. The usual consultation takes place according to the *Rules of the Senate* that provide for the Selection Committee to report on the composition of membership of the committee and offer the

**Le sénateur Greene :** Je vous remercie de proposer cet amendement. Je comprends très bien l'esprit qui vous anime et je partage votre position.

Afin de permettre au comité de s'acquitter de son mandat d'établir le programme de la réforme, je préfère considérer ce qui vient de se passer comme un exemple de traditionalisme plutôt que de modernisme. Par conséquent, je suis disposé à ne pas tenir compte de la situation actuelle et de la façon dont nous avons procédé à l'organisation du comité. Enfin, j'ose espérer que nous ferons des recommandations pour éviter que les réunions d'organisation d'autres comités ne se déroulent de cette façon à l'avenir.

**Le sénateur Eggleton :** Je vais appuyer la motion de la sénatrice McCoy. Nous devons prendre une orientation différente. Cette situation est logique lorsqu'il y a trois membres et que deux d'entre eux sont considérés comme des représentants indépendants. Le gouvernement nous assure que, à l'avenir, bien d'autres sénateurs seront considérés comme indépendants. J'estime donc que le moment est opportun pour poser ce geste, et j'espère que la sénatrice McCoy assumera cette fonction. Quoi qu'il en soit, j'appuie son amendement.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Je suis d'accord au sujet de l'orientation que nous devons prendre. Pour modifier la procédure actuellement en place, ce qui est le mandat du comité, nous devons établir de façon précise le mode de sélection des présidents des comités, qui ne doit être ni arbitraire ni improvisé. Pour ce faire, nous devons exprimer des opinions sur la façon de procéder et sur la composition du comité. Tous ces éléments s'inscrivent dans le droit fil du mandat du comité.

Je ne peux appuyer votre motion pour le moment, mais je serais certainement disposée à en discuter, ainsi que de toutes les mesures qui s'imposent pour moderniser le Sénat.

**Le sénateur Joyal :** D'abord et avant tout, il faut reconnaître, comme la sénatrice Stewart Olsen l'a mentionné, que les sénateurs indépendants qui sont membres à part entière du comité ont un rôle à jouer au même titre que les autres membres du comité.

Le comité a entre autres pour mandat de se pencher sur la modification du Règlement, si une modification s'impose, afin de mieux tenir compte de la participation de sénateurs indépendants.

Pour répondre à votre question, sénatrice McCoy, je n'ai pas caché les raisons qui m'ont incité à proposer la nomination du sénateur McInnis. Cette nomination a été faite de la façon habituelle suite à une consultation entre les partis représentés au Sénat.

Comme vous le savez, il y a l'opposition officielle et un troisième parti formé de libéraux indépendants. La consultation habituelle s'effectue conformément aux dispositions du *Règlement du Sénat* qui prévoient que le Comité de sélection doit faire rapport de la composition du comité. Le Règlement permet aussi

committee to come forward with consultation so a consensus is established that a person should be identified as chair and another one as deputy chair in order to facilitate the conviviality of the operation of the committee.

There is no doubt that if it is one of the recommendations of this committee in the future that the *Rules of the Senate* be changed, and I think around the table there is a reflection of openness to do that, we should act accordingly. The Senate will hear that recommendation and decide, on its wisdom, to give effect to that recommendation.

At this stage, everything was done according to how it was before. One of the reasons this committee is being formed is to part with some practice we had in the past that no longer reflects the new condition. That explains exactly where we are today. I think there is movement in that direction, and we have to take it one step at a time.

I understand the concern you have expressed, which is certainly fair; on the other hand, we more or less accept that we will work on the basis of the practice that has already been the one in the organization of a committee.

**Senator Cools:** I would like to express support for Senator McCoy's amendment. There is more to that amendment and it is more important than immediately meets the eye.

I am very well informed of the ways that we have done things in the past, and I have no real quarrel with those, except I hear this drum beat that we should do things differently. When I hear a beat, I tend to think that the beat is in motion and that we have to respond to it.

This particular subcommittee, usually called a steering committee, is unique. It usually is constituted by two members of the government party — three, and two being members of one party, to make sure that the subcommittee can just bring forth what the government of the day wants.

In this instance, we have a freer hand because the chairman of the committee is not a member of the government party. He may be a member of the largest party, but not the government party. We do not have to worry about the government business dominating, but we certainly have to worry about the opposition's business dominating.

I have no problem with any of these things, but I would like to say to you in a very special way, Senator McInnis, that this subcommittee is very important. One of the reasons I'm supporting Senator McCoy is if you look to the second part of the motion, it makes it quite clear. It says:

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

la tenue d'une consultation pour établir un consensus concernant le choix du président et du vice-président et pour favoriser la convivialité des travaux du comité.

Il va sans dire que si le comité recommande entre autres la modification du *Règlement du Sénat* et que les membres ici présents y souscrivent, nous devrions agir dans ce sens. Le Sénat prendra acte de notre recommandation et décidera, dans sa sagesse, s'il doit y donner suite.

Jusqu'ici, tout a été fait comme auparavant. Le comité a entre autres été mis sur pied pour éliminer certaines pratiques qui ne correspondent plus à la réalité actuelle. Cela explique précisément où nous en sommes aujourd'hui. Je crois qu'il y a du progrès à cet égard et que nous devons procéder étape par étape.

Je suis sensible aux préoccupations que vous avez exprimées et j'estime qu'elles sont légitimes. Par ailleurs, en ce qui concerne l'organisation des comités, nous acceptons pour l'instant de nous en tenir aux pratiques qui ont eu cours jusqu'ici.

**La sénatrice Cools :** J'aimerais appuyer l'amendement proposé par la sénatrice McCoy. Cet amendement a une importance et une incidence plus grandes qu'il n'appert à première vue.

Je connais très bien les pratiques que nous avons suivies jusqu'ici et je ne les remets pas vraiment en question, mais j'entends des voix qui réclament un changement. Lorsque j'entends un appel au changement, je suis portée à croire que le changement est déjà amorcé et que nous devons nous y engager.

Le sous-comité, généralement appelé comité de direction, est unique en son genre. Il est généralement composé de deux membres du parti ministériel pour s'assurer que soit mis en œuvre le programme du gouvernement.

Dans le présent cas, le sous-comité dispose de davantage de marge de manœuvre parce que le président n'est pas membre du parti ministériel. Il est membre du parti qui compte le plus de représentants au Sénat, non du parti actuellement au pouvoir. Il n'y a donc pas de raison de craindre que le programme du gouvernement soit mis à l'avant-plan, mais il y en a certainement de craindre que ce soit le cas du programme de l'opposition.

Cette situation ne me préoccupe pas vraiment, mais j'aimerais insister, sénateur McInnis, sur le fait que notre sous-comité est chargé d'un mandat très important. J'appuie l'amendement de la sénatrice McCoy notamment parce que la seconde partie de la motion dit très clairement ceci :

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter des témoins et à établir l'horaire des audiences.

I have served on many committees where it is virtually impossible for a member of the committee to hear from a witness because of this subcommittee.

With all due respect to the clerk of the committee, Mr. Charbonneau, the practice for years was that the subcommittee does not make decisions. It makes recommendations to the committee because these are all delegated authorities. This committee is a delegated authority from the Senate and the subcommittee is a delegated authority from the committee, so they cannot make decisions. They bring recommendations to the committee as a whole. This bad habit or malpractice has become and has been declared by many to be a practice.

I sat on scores of committees and on these subcommittees where we used to come to the wider committee with a report where we said we recommend that we hear certain witnesses, and the committee would come back and say they want those and those and these. I have sat on committees where you can't get anything done because that subcommittee is keeping such a tight control on who is called as a witness and who is not.

So I think this is a perfectly good place to begin opening up that process because the presence of an independent such as Senator McCoy would at least equalize and balance out the fact that there is one party, another party, and then a no-party person.

I think Senator McCoy's suggestion is a fine one. It is timely and we really should give it very serious thought.

[Translation]

**Senator Bellemare:** Thank you, Mr. Chair. I tend to agree with Senator Eggleton, and I will be consistent with my vision of the Senate reform. I think we should officially include the independent senators who are here, but also those who will join us in the future. I think that, according to the proposal — if I have understood Senator McCoy's amendment properly — we would have Senator McInnis as chair, Senator Joyal as deputy chair, and the third member of the steering committee would be independent. Did I understand correctly?

**Senator Massicotte:** Including independent Liberals.

**Senator Bellemare:** Yes, independent Liberals. I don't think it can be defined that way. In my opinion, an independent has no affiliation. To stay true to my own logic, I will support Senator McCoy's proposal.

[English]

**Senator Cools:** When Senator McCoy said "independent," I thought she used the words "independent" and "non-partisan," but maybe I'm wrong.

J'ai siégé à de nombreux comités où il est virtuellement impossible pour un membre d'entendre des témoignages à cause du sous-comité.

Avec tout le respect que je dois au greffier, M. Charbonneau, il est établi depuis des années que le sous-comité ne prend pas de décisions; il fait des recommandations au comité parce que le pouvoir dont il dispose lui a été délégué. Étant donné que le comité jouit du pouvoir que lui a délégué le Sénat et que le sous-comité jouit du pouvoir que lui a délégué le comité, ni l'un ni l'autre ne peuvent prendre de décisions. Ils peuvent faire des recommandations au comité principal. Bien des gens considèrent cette mauvaise habitude ou cette pratique erronée comme une pratique établie.

J'ai été membre d'une foule de comités, dont le sous-comité qui faisait rapport de ses travaux au comité principal, notamment pour recommander des témoins. Le comité examinait ces recommandations et choisissait les témoins qu'il souhaitait convoquer. J'ai été membre de comités où il était impossible de faire quoi que ce soit parce que le sous-comité exerçait un contrôle extrêmement étroit à l'égard du choix des témoins.

J'estime le moment tout à fait opportun pour commencer à assouplir le processus. La présence d'une sénatrice indépendante comme la sénatrice McCoy permettrait à tout le moins d'établir un équilibre étant donné que deux partis sont représentés et que certains sénateurs siègent à titre indépendant.

La suggestion de la sénatrice McCoy est intéressante. Elle arrive à point nommé et nous devrions l'examiner sérieusement.

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Merci, monsieur le président. Pour ma part, je pense un peu comme le sénateur Eggleton, et je serai conforme à ma vision sur la réforme du Sénat. Je pense que nous devons faire une place officielle aux sénateurs indépendants qui sont ici, mais aussi à ceux qui sont à venir. Je pense que, dans la proposition, si j'ai bien compris la modification de la sénatrice McCoy, nous aurions le sénateur McInnis comme président, le sénateur Joyal comme vice-président, et le troisième membre du comité directeur serait indépendant. Est-ce que j'ai bien compris?

**Le sénateur Massicotte :** Y compris les libéraux indépendants.

**La sénatrice Bellemare :** Les libéraux indépendants, oui. Je ne pense pas que c'est ainsi qu'on peut le définir. À mon avis, un indépendant n'a pas d'affiliation. Pour être logique avec moi-même, je vais appuyer la proposition de la sénatrice McCoy.

[Traduction]

**La sénatrice Cools :** Lorsque la sénatrice McCoy a dit « indépendant », je croyais qu'elle avait utilisé les termes « indépendant » et « non partisan », mais je me trompe peut-être.

[Translation]

**Senator Bellemare:** If I may add a comment, I met with Senators Greene and Massicotte to discuss modernization, and some independent senators joined us. The exercise went really, really well. I think that, if we want to set a tone of openness, I am not at all against the steering committee including an individual who is not a Conservative or a Liberal, as that would help us think outside the box. That is why I believe it would be a good way to proceed.

[English]

**Senator Wells:** I want to say that I have confidence that whoever may be on the steering committee will act in the best interests of the objective of this committee. I have full confidence in that, whoever around the room it might be.

Second, it is not necessary to put the cart before the horse. This Committee on Modernization was struck to consider various suggestions and options put forth by a number of people, groups, and I think that we need to do that.

On the face of it, some of the suggestions might seem easy and obvious, but part of our job as senators is to give sober thought to these, consider the ramifications, and not put it through just because it appears to be the right thing to do at first blush.

**Senator Cools:** You could say that about the creation of this committee. You could say the Rules Committee was perfectly capable of doing anything that this committee is setting out to do. If we adopt that attitude, there would never be a Senate Modernization Committee.

**The Chair:** Ready for the question? Is it your pleasure to adopt the amendment?

**Some Hon. Senators:** Yes.

**Senator McCoy:** Is this a recorded vote?

**The Chair:** If you wish it to be, absolutely.

**Senator Cools:** Do a roll call.

**Senator McCoy:** Then do a roll call, please.

**Mr. Charbonneau:** I will call the names of the senators in alphabetical order, starting with the chair. Please answer by saying yea, nay or abstention.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator McInnis?

**Senator McInnis:** Nay.

[Translation]

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Bellemare?

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** Si je peux me permettre d'ajouter un commentaire, j'ai fait l'exercice d'une réflexion sur la modernisation avec les sénateurs Greene et Massicotte, et il y avait des sénateurs indépendants avec nous. Or, cela s'est très, très bien passé. Je pense que si nous voulons donner le ton de l'ouverture, je ne suis pas du tout contre le fait que, au sein du comité directeur, il y ait une personne qui ne soit ni des conservateurs, ni des libéraux, ce qui nous permettra de réfléchir hors des schémas habituels de pensée. Ainsi, c'est en ce sens que je trouve qu'il s'agit d'une bonne façon de faire.

[Traduction]

**Le sénateur Wells :** Je suis convaincu que les membres du comité de direction agiront dans l'intérêt du comité et qu'ils tiendront compte de son mandat. J'ai pleinement confiance que les personnes qui feront partie du comité de direction s'acquitteront bien de leur tâche.

Par ailleurs, il ne faut pas mettre la charrue devant les bœufs. Le Comité spécial sur la modernisation du Sénat a été mis sur pied pour examiner les suggestions et les options mises de l'avant par divers groupes et personnes, et j'estime que nous devons nous atteler à la tâche.

De prime abord, certaines suggestions semblent évidentes, mais le travail des sénateurs consiste entre autres à faire un second examen objectif de toutes les propositions, à en cerner l'incidence et à ne pas les accepter simplement parce qu'elles semblent offrir une solution.

**La sénatrice Cools :** On pourrait en dire autant au sujet de la création du présent comité. Certains estiment que le comité de règlement est capable de s'occuper de tout ce que notre comité doit faire. Si nous adoptons cette attitude, il n'y aura jamais de Comité spécial sur la modernisation du Sénat.

**Le président :** Êtes-vous prêts à vous prononcer? Plaît-il aux sénateurs d'adopter l'amendement?

**Des voix :** Oui.

**La sénatrice McCoy :** Est-ce un vote par appel nominal, monsieur le président?

**Le président :** Si vous le souhaitez, certainement.

**La sénatrice Cools :** Faites un appel nominal.

**La sénatrice McCoy :** Faites un appel nominal, s'il vous plaît.

**M. Charbonneau :** Je vais nommer les sénateurs en ordre alphabétique, en commençant par le président. Veuillez répondre oui, non ou abstention.

**M. Charbonneau :** Sénateur McInnis?

**Le sénateur McInnis :** Non.

[Français]

**M. Charbonneau :** L'honorable sénatrice Bellemare?

**Senator Bellemare:** Yea.

[English]

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Cools?

**Senator Cools:** Yea.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Eggleton, P.C.?

**Senator Eggleton:** Yea.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Greene?

**Senator Greene:** Nay, with reservations.

[Translation]

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Joyal?

**Senator Joyal:** Nay.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Massicotte?

**Senator Massicotte:** Yea.

[English]

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator McIntyre?

**Senator McIntyre:** Yea.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator McCoy?

**Senator McCoy:** Yea.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Stewart Olsen?

**Senator Stewart Olsen:** Yea.

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Tannas?

**Senator Tannas:** Nay.

[Translation]

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Tardif?

**Senator Tardif:** Yea.

[English]

**Mr. Charbonneau:** The Honourable Senator Wells?

**Senator Wells:** Nay.

**Mr. Charbonneau:** Yeas 8, nays 5.

**Senator McCoy:** Thank you.

**The Chair:** The motion is adopted.

Is it your pleasure to adopt the motion, as amended?

**Hon. Senators:** Yes.

**Senator Eggleton:** I was going to nominate Senator McCoy to be that independent person.

**Senator Cools:** I would second that. Senator Eggleton is moving to fill the third position on the committee.

**La sénatrice Bellemare :** Oui.

[Traduction]

**M. Charbonneau :** Sénatrice Cools?

**La sénatrice Cools :** Oui.

**M. Charbonneau :** Sénateur Eggleton, C.P.?

**Le sénateur Eggleton :** Oui.

**M. Charbonneau :** Sénateur Greene?

**Le sénateur Greene :** Non, avec réserves.

[Français]

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Joyal?

**Le sénateur Joyal :** Non.

**M. Charbonneau :** L'honorable sénateur Massicotte?

**Le sénateur Massicotte :** Oui.

[Traduction]

**M. Charbonneau :** Sénateur McIntyre?

**Le sénateur McIntyre :** Oui.

**M. Charbonneau :** Sénatrice McCoy?

**La sénatrice McCoy :** Oui.

**M. Charbonneau :** Sénatrice Stewart Olsen?

**La sénatrice Stewart Olsen :** Oui.

**M. Charbonneau :** Sénateur Tannas?

**Le sénateur Tannas :** Non.

[Français]

**M. Charbonneau :** L'honorable sénatrice Tardif?

**La sénatrice Tardif :** Oui.

[Traduction]

**M. Charbonneau :** Sénateur Wells?

**Le sénateur Wells :** Non.

**M. Charbonneau :** Il y a 8 oui et 5 non.

**La sénatrice McCoy :** Merci.

**Le président :** La motion est adoptée.

Plaît-il aux sénateurs d'adopter la motion amendée?

**Des voix :** Oui.

**Le sénateur Eggleton :** Je propose la nomination de la sénatrice McCoy à titre de membre indépendant.

**La sénatrice Cools :** J'appuie cette proposition. Le sénateur Eggleton propose en fait une candidature pour le troisième membre du comité.



**The Chair:** Is there any discussion? All those in favour?

**Senator Cools:** This is the second part of the motion, right? We are still on Motion 3.

**Senator McCoy:** We're on the main motion, as amended?

**The Chair:** As amended.

**Senator Cools:** The first part was amended. Now we're looking at the second part of the motion. The part of the motion that my attention is currently focused on:

That the subcommittee be empowered to make decisions on behalf of the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings.

I would like to move "to make recommendations on behalf of the committee" —

**Senator Massicotte:** It is "to the committee."

**Senator Cools:** — "to the committee with respect to its agenda, to invite witnesses, and to schedule hearings."

Colleagues, I tell you that you will discover how important that is in respect of keeping a balance and a sense of fairness in how we manage the committee and in how we study the subject matter. This is a very large and important subject matter.

**Senator Tardif:** Point of order.

I believe that we have adopted the motion already; so the second part of that motion is integral to the entire motion we have adopted.

**Senator Greene:** It is, yes.

**Senator Cools:** If we adopted it, I don't think senators were aware of exactly what they were voting on. I do not find it acceptable just to say that because there was an oversight, just close the door.

The spirit is that most senators thought they were voting on the proposals —

**The Chair:** To have an independent?

**Senator Cools:** Respecting that. I do not think when the motion was moved the second part of the motion was read at all by the person moving the motion.

I don't think it was put before us to a vote.

**Senator Eggleton:** I was going to suggest a compromise. As one who has been involved in these processes for some period of time as the chair or deputy chair of a committee, in the initial instance a work plan needs to be developed. The work plan would indicate witnesses that would come in on the different subject matters.

**Le président :** Y a-t-il des commentaires? Que ceux qui sont en faveur veuillent l'indiquer.

**La sénatrice Cools :** Le vote porte sur la seconde partie de la motion, n'est-ce pas? Nous discutons toujours de la motion n° 3.

**La sénatrice McCoy :** Je crois que nous discutons de la motion principale amendée.

**Le président :** De la motion amendée.

**La sénatrice Cools :** La première partie a été amendée. Nous examinons maintenant la seconde partie de la motion. Voici la partie de la motion dont je parle actuellement :

Que le sous-comité soit autorisé à prendre des décisions au nom du comité relativement au programme, à inviter des témoins et à établir l'horaire des audiences.

J'aimerais proposer qu'on ajoute « faire des recommandations au nom du comité »...

**Le sénateur Massicotte :** Vous voulez dire au comité.

**La sénatrice Cools :** Je veux dire au comité relativement au programme, à la convocation des témoins et à l'horaire des audiences.

Chers collègues, vous découvrirez l'importance de l'équilibre et de l'équité dans la gestion du comité et dans le cadre de l'étude dont nous sommes chargés, qui porte sur un sujet très vaste et fort sérieux.

**La sénatrice Tardif :** J'invoque le Règlement.

Je crois que nous avons déjà adopté la motion. Par conséquent, la seconde partie de la motion est comprise dans la motion que nous avons adoptée.

**Le sénateur Greene :** Effectivement.

**La sénatrice Cools :** Si nous l'avons adoptée, je ne pense pas que les sénateurs savaient précisément sur quoi portait le vote. Je trouve inacceptable de ne pas vouloir revenir sur la question parce qu'il y a eu un oubli.

La plupart des sénateurs pensaient voter sur les propositions...

**Le président :** De nommer un membre indépendant?

**La sénatrice Cools :** À ce sujet. Je ne pense pas que la personne qui a présenté la motion en ait lu la seconde partie.

Je ne pense pas que cette partie ait été mise aux voix.

**Le sénateur Eggleton :** J'allais suggérer un compromis. À titre d'ancien président et vice-président de comité, je connais assez bien la procédure et, au début des travaux, il faut établir un plan de travail qui précise notamment les témoins à convoquer et les différentes questions à aborder.

There is also a practical issue. Some people end up not making it, and you have to go to a backup list, an alternate, and going back and forth between the committee and the subcommittee can be very difficult to do. It is not a very practical thing to do.

Maybe in the first instance, the work plan would be presented, and that would be the first crack and opportunity to influence the witness list. Beyond that, leave it to the subcommittee to do replacements.

**Senator Cools:** That's one aspect of our work — replacements. I do not see that as a daunting problem.

What I am trying to say is that it is important that the entire committee be involved in the whole business of deciding the work plan and all of those issues. I thought it would be a good way to proceed and it would be a clearer way, because the subcommittee would always be apprised of the fact that it is in the service of the larger committee; so the subcommittee is never acting on its own behalf.

I don't know how or why these practices have disappeared, but the fact that the subcommittee should always bring its recommendations to the committee was not a matter that was in doubt until the last few years.

**Senator Joyal:** I tend to share the views expressed by Senator Eggleton. As he has mentioned, the planning of the work of the committee is always susceptible to be the object of a proposal by any member of the committee to invite another witness or to extend the sittings, provided we respect the time allocation that has been determined by the sitting of other committees.

It seems to me that any member of the committee always has the opportunity to come forward and propose a different course of action or add to the list of witnesses and or documents or anything that that senator might want the committee to consider.

I feel that the proposal as it is now is flexible. But if we are to suspend the invitation of a witness — which in most cases will be experts or people with experience of the Senate, since the subject is the renewal of the institution — it might be difficult to get those people on time.

If we have to come back to the committee each time this person is not available on this date but will be available later on to have that authorization — I'm looking at the calendar in front of me. We have only seven meetings up to June 1, which is our order of reference. If we have only seven meetings and we want to achieve a result, we are condemned to efficiency to a point.

Since there is an independent senator on the steering committee now, that senator, if he or she wants to propose anything in terms of the agenda, additional witnesses or additional documentation, will have all the freedom to do it.

Il faut également envisager la situation sous un angle pratique. Advenant que certains témoins ne puissent se présenter, il faut recourir à une liste de dépannage, mais les renvois entre le comité et le sous-comité peuvent considérablement compliquer la tâche. Il ne serait donc pas vraiment pratique de procéder de cette façon.

La présentation du plan de travail pourrait peut-être constituer une première occasion pour modifier la liste des témoins. Pour le reste, il faudrait laisser le sous-comité s'occuper des remplacements.

**La sénatrice Cools :** Les remplacements constituent un élément de notre travail. Je ne considère pas cela comme un problème de taille.

J'essaie simplement de dire qu'il est important que tous les membres du comité participent à l'élaboration du plan de travail et du choix des questions à examiner. J'estime que ce serait une façon judicieuse et plus claire de procéder, parce que le sous-comité tiendrait toujours compte du fait qu'il est au service du comité dans son ensemble. Par conséquent, il n'agirait jamais unilatéralement.

Je ne sais pas pourquoi ces pratiques ont disparu, mais ce n'est qu'au cours des dernières années qu'on a remis en question le fait que le sous-comité doit toujours présenter ses recommandations au comité.

**Le sénateur Joyal :** J'abonde plutôt dans le même sens que le sénateur Eggleton. Comme il l'a mentionné, n'importe quel membre du comité peut demander qu'on modifie le programme pour inviter de nouveaux témoins ou prolonger les séances, à condition qu'on respecte le temps alloué, établi en fonction des délibérations des autres comités.

Si je ne m'abuse, n'importe quel membre du comité peut en tout temps proposer des modifications au programme, faire ajouter de nouveaux témoins ou des documents ou soumettre de nouveaux éléments au comité.

J'estime que, dans sa forme actuelle, la proposition est souple. Cependant, si le comité devait suspendre l'invitation d'un témoin — dans la plupart des cas, il s'agit d'experts ou de personnes qui connaissent bien le Sénat, puisque nous étudions la modernisation de cette institution —, il pourrait être difficile de convoquer les témoins à temps.

S'il faut l'autorisation du comité chaque fois qu'un témoin n'est pas disponible à une certaine date, mais l'est plus tard — je regarde le calendrier que j'ai sous les yeux qui constitue notre ordre de renvoi, je constate qu'il n'y aura que sept séances d'ici le 1<sup>er</sup> juin. Pour obtenir des résultats en si peu de temps, nous devons être efficaces.

La sénatrice indépendante qui siègera dorénavant au comité de direction pourra proposer des modifications au programme, à la liste des témoins ou aux documents.

I feel that the motion as it is labelled is sufficiently flexible to allow the input that the proposer wants to bring forward to our attention.

**The Chair:** This committee is somewhat unique. It is not an adversarial committee. This committee, I would think, is of one mind. Many of you came to the committee voluntarily. You wanted to be part of seeing the Senate modernize.

Keeping that in mind, I don't think we should try to determine that we're going to somehow negate to bring in pertinent witnesses. In fact, in an informal fashion — without knowing that I was going to be chair but believing that it might be possible — we have worked on a work plan. You are going to be presented with a work plan for your review. When you do that, if you have any suggestions or if we have missed anything, we want you to come forward.

A tremendous amount of work has already been completed, and that has been endorsed in the work plan. That is not to say that it is not going to be discussed. Every aspect of the Greene-Massicotte report, Senator Joyal's report and all the other reports will all be discussed in detail. However, we do have a time restraint.

**Senator Cools:** Chairman, did I understand you to say that a large amount of the committee's work is already completed? That's what I heard you say.

**The Chair:** Just a second. You didn't hear the last part. The fact is a lot of work has been done, whether it be in conferences, or whatever, which we will be able to draw on.

**Senator Cools:** Oh, that's quite different.

**The Chair:** That's exactly what it is. You will see that in the work plan.

I will not be chair if we're going to prevent people from hearing all aspects of it, except to say this: As Senator Joyal pointed out, we have seven meetings. We're not held to that. If necessary, we can meet on days off; we can meet during the week, whatever. After the first three or four meetings, the steering committee will look at where we are with respect to our global work plan and then we will deal with it. That's how we're intending to do it.

I believe that there will be a consensus, working together as a committee, as to which witnesses, presenters and areas we're going to cover. After we adopt that plan, you have to be mindful of the fact that if you come up with new green-field ideas that no one has talked about much, you may be talking about a phase 2.

Let's not get into this now.

**Senator Cools:** I don't want anyone to misunderstand what I was saying. I'm quite aware of the difficulties for any group, or committee, or any body, with just making decisions and having

Selon moi, le libellé de la motion est suffisamment souple pour permettre le niveau de participation souhaité.

**Le président :** Notre comité est unique en son genre. Il n'est pas axé sur l'affrontement. Selon moi, tous les membres du comité visent le même objectif. À preuve, nombre d'entre vous ont joint volontairement les rangs pour prendre part à la modernisation du Sénat.

Cela dit, il n'y a pas lieu de craindre qu'on empêchera la comparution de certains témoins pertinents. En fait, avant de même savoir que j'allais assumer la présidence, mais sachant l'éventualité possible, j'ai commencé de façon informelle à ébaucher un plan de travail. Nous allons vous présenter ce plan de travail pour examen. Nous vous demandons de nous faire part de vos suggestions ou, s'il y a lieu, de nous indiquer si quelque chose a été oublié.

Lors de l'élaboration du plan de travail, nous avons tenu compte de l'énorme quantité de travail qui a déjà été réalisé. Cela ne signifie pas pour autant qu'il n'en sera pas question. Tous les éléments du rapport Greene-Massicotte, du rapport du sénateur Joyal et de tous les autres rapports seront examinés attentivement. Toutefois, nous sommes soumis à des contraintes temporelles.

**La sénatrice Cools :** Monsieur le président, avez-vous dit qu'une grande partie du travail du comité a déjà été effectuée? C'est ce que je crois avoir entendu.

**Le président :** Je rectifie. Vous n'avez pas entendu la dernière partie de ce que j'ai dit. Une grande quantité de travail a été réalisée, notamment lors de conférences ou à d'autres occasions, et nous nous en inspirerons.

**La sénatrice Cools :** Oh, c'est assez différent.

**Le président :** Voilà exactement notre intention. Vous pourrez le voir dans le plan de travail.

Je n'assurerais pas la présidence s'il était question d'empêcher les intéressés de se pencher sur tous les aspects de la question, mais comme le sénateur Joyal l'a indiqué, je rappelle que sept séances sont inscrites au programme. Néanmoins, nous ne sommes pas limités à ce nombre. Au besoin, nous pourrions nous réunir certains jours de congé ou durant une semaine de relâche ou à un autre moment. Après les trois ou quatre premières séances, le comité de direction examinera où en est le comité en ce qui concerne le plan de travail global, puis ajustera le tir au besoin. Voilà comment nous avons l'intention de procéder.

Je crois qu'il y aura consensus et collaboration au comité en ce qui concerne les témoins à convoquer et les sujets à aborder. Néanmoins, il faut se rappeler que, une fois le plan de travail adopté, il pourrait falloir recommencer le processus à l'égard de toute nouvelle idée qui n'a pas été examinée de près.

Essayons d'éviter une telle éventualité.

**La sénatrice Cools :** Je ne veux pas qu'on interprète mal ce que j'ai dit. Je suis fort consciente des difficultés auxquelles doit faire face tout groupe, comité ou entité simplement pour prendre des

things happen. That's not my concern. I'm not suspicious of dishonesty, corruption or anything like that. I just believe that every motion should uphold the principles by which the motions are governed. The principle has always been that the work of the subcommittee is a delegated one to which they answer to the committee.

I thought it would be useful that that motion reflect the principle that the subcommittee is in fact presenting recommendations at all times to the committee, and it should not act, believe or use language that says otherwise. All I was trying to show is that the language of that motion is not consistent with the intention of the existence of the subcommittee. That's all I was showing, just a basic parliamentary principle that should be employed and reflected in the draft of the motion.

**The Chair:** We have a motion on the floor from Senator Eggleton that Senator McCoy be the third member of the committee. All those in favour signify by saying "yea."

**Hon. Senators:** Yea.

**Senator McCoy:** Thank you.

**The Chair:** Welcome to the committee.

Now we will move on to the next item, "Motion to publish the committee's proceedings." May I have a mover?

**Senator Greene:** I so move.

**Senator Cools:** Are we talking about regular proceedings or a report at the end?

**Mr. Charbonneau:** It is the publishing of the transcript of these regular meetings.

**Senator Cools:** It is not clear. Okay, that's good. Thanks. It is not unusual that you can have in here, in this body, a motion to publish proceedings at the end of the committee.

**The Chair:** Senator Greene has so moved. All those in favour please say "yea?"

**Hon. Senators:** Yea.

**The Chair:** Contrary minded, please say "nay"?

Carried.

Next is No. 5, "Authorization to hold meetings and to receive evidence when quorum is not present." Could I have a mover, please?

**Senator Tardif:** I move that:

Pursuant to rule 12-17, the chair be authorized to hold meetings, to receive and authorize the publication of the evidence when a quorum is not present, provided that one

décisions et faire avancer les choses. Là n'est pas ma préoccupation. Je ne crains ni la malhonnêteté ni la corruption. Je crois tout simplement que les principes qui régissent les motions devraient s'appliquer dans tous les cas. Ainsi, le sous-comité effectue les tâches que lui confie le comité et c'est à ce dernier qu'il doit rendre des comptes.

Je crois qu'il serait utile que la motion précise que le sous-comité doit en tout temps présenter des recommandations au comité et qu'il ne devrait pas agir autrement, ni croire, ni laisser entendre le contraire. J'essayais tout simplement de dire que le libellé de la motion ne reflète pas la raison d'être du sous-comité. Je souhaitais mettre en lumière un principe parlementaire fondamental qui doit être mis en application dans le libellé de la motion.

**Le président :** Le sénateur Eggleton a proposé que la sénatrice McCoy soit le troisième membre du comité. Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire « oui ».

**Des voix :** Oui.

**La sénatrice McCoy :** Merci.

**Le président :** Bienvenu au comité.

Nous nous penchons maintenant sur la motion concernant la publication des délibérations du comité. Quelqu'un voudrait-il proposer la motion?

**Le sénateur Greene :** J'en fais la proposition.

**La sénatrice Cools :** Est-il question des délibérations régulières ou d'un rapport à la fin?

**M. Charbonneau :** Il s'agit de la publication des délibérations des séances régulières.

**La sénatrice Cools :** Ce n'est pas clair. D'accord, ça va. Merci. Il est inhabituel qu'on présente ici, au Sénat, une motion concernant la publication des délibérations à la fin des travaux du comité.

**Le président :** Le sénateur Greene a proposé la motion. Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire « oui »

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire « non ».

La motion est adoptée.

Nous passons maintenant au point n° 5 qui porte sur l'autorisation à tenir des réunions et entendre des témoignages sans avoir de quorum. Quelqu'un voudrait-il proposer la motion?

**La sénatrice Tardif :** Je propose :

Que, conformément à l'article 12-17 du Règlement, la présidence soit autorisée à tenir des réunions pour entendre des témoignages et à en permettre la publication en l'absence

member of the committee representing the opposition and one member representing the Senate Liberals be present.

**Senator McCoy:** On debate, with respect.

**Senator Eggleton:** One independent?

**Senator McCoy:** Could we add “and one independent”? Then we would have a triumvirate. Three people would be a quorum?

**Senator Stewart Olsen:** There are only two of you here.

**Senator McCoy:** Why don't we say “and, if possible”?

**Senator Stewart Olsen:** I could live with that.

**Senator Cools:** Or “when possible.”

**Senator McCoy:** Or “when possible.” That's practical.

**The Chair:** You have heard Senator McCoy's motion in amendment.

All those in favour?

**Hon. Senators:** Yea.

**The Chair:** Motion carried.

Now the full motion, as amended?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

Next is “Research staff.”

**Senator Massicotte:** I will move:

That the committee ask the Library of Parliament to assign analysts to the committee; and . . . .

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries, and —

**Senator Cools:** I'm having difficulty hearing you.

**Senator Massicotte:** You can actually read it.

**Senator Cools:** Maybe so, but it has to be moved into the record.

**Senator Eggleton:** It is all there in writing. Can't I say dispense?

**Senator Cools:** No. You can't say “dispense” once it's been read into the record once.

**Senator Massicotte:** Okay. I will continue:

That the chair be authorized to seek authority from the Senate to engage the services of such counsel and technical, clerical, and other personnel as may be necessary for the purpose of the committee's examination and consideration of such bills, subject-matters of bills, and estimates as are referred to it;

de quorum, pourvu qu'un membre du comité représentant l'opposition et un membre représentant les libéraux du Sénat soient présents.

**La sénatrice McCoy :** Je réclame le débat à ce sujet.

**Le sénateur Eggleton :** Au sujet du membre indépendant?

**La sénatrice McCoy :** Pourrait-on ajouter « et un membre indépendant »? De cette façon, il y aurait trois membres. Serait-ce suffisant pour qu'il y ait quorum?

**La sénatrice Stewart Olsen :** Vous n'êtes que deux ici dans le moment.

**La sénatrice McCoy :** Pourquoi n'ajoute-t-on pas la mention « si possible »?

**La sénatrice Stewart Olsen :** Cela me conviendrait.

**La sénatrice Cools :** Ou « lorsque c'est possible ».

**La sénatrice McCoy :** La mention « lorsque c'est possible » est pratique.

**Le président :** Vous avez entendu la motion d'amendement de la sénatrice McCoy.

Que tous ceux qui sont d'accord veuillent bien l'indiquer?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** La motion est adoptée.

Vous plaît-il d'adopter la motion amendée?

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** La motion est adoptée.

Le prochain point porte sur le personnel de recherche.

**Le sénateur Massicotte :** Je propose :

Que le comité demande à la Bibliothèque du Parlement d'affecter des analystes au comité;

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et d'ébauches de rapports . . . .

**La sénatrice Cools :** J'ai de la difficulté à vous entendre.

**Le sénateur Massicotte :** Vous pouvez lire la motion.

**La sénatrice Cools :** Effectivement, mais il faut que tout le monde entende la motion.

**Le sénateur Eggleton :** Tout est écrit là. Puis-je passer outre?

**La sénatrice Cools :** Non. On peut passer outre à la lecture seulement lorsque la motion a été lue une première fois.

**Le sénateur Massicotte :** D'accord. Je poursuis :

Que la présidence soit autorisée à demander au Sénat la permission de retenir les services de conseillers juridiques, de personnel technique, d'employés de bureau et d'autres personnes, au besoin, pour aider le comité à examiner les projets de loi, la teneur de ces derniers et les prévisions budgétaires qui lui sont renvoyés;

[Translation]

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to retain the services of such experts as may be required by the work of the committee;

That the chair, on behalf of the committee, direct the research staff in the preparation of studies, analyses, summaries and draft reports.

[English]

**Senator Cools:** Is this committee expecting to be considering bills?

**Senator Joyal:** It is possible.

**Senator Cools:** Because this is the routine motion that comes for committees that do study bills.

**The Chair:** It is open.

**Senator Joyal:** For instance, the bill introduced by Senator Mercer, as you know, on the election of the Speaker is —

**Senator Cools:** I think it should go to Rules.

**Senator Joyal:** May I finish senator without being interrupted?

Senator Cools: Absolutely. Go ahead.

**Senator Joyal:** I think that bill is on the floor of the Senate for second reading. If it is the wisdom of the Senate to refer that bill to this committee, because it is an important subject of renewal of the Senate, I don't see why we could not consider that bill. That's how I see it.

**Senator Cools:** I have no problem with it.

**Senator Joyal:** That's why I am open to the issue of receiving bills.

**Senator Cools:** So am I very open.

**The Chair:** All those in favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Next is "Authority to commit funds and certify accounts."

**Senator Joyal:** I move:

That pursuant to section 7, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority to commit funds be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee;

[Français]

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à faire appel aux services d'experts-conseils dont le comité peut avoir besoin dans le cadre de ses travaux;

Que la présidence, au nom du comité, dirige le personnel de recherche dans la préparation d'études, d'analyses, de résumés et d'ébauches de rapport.

[Traduction]

**La sénatrice Cools :** Le comité prévoit-il étudier des projets de loi?

**Le sénateur Joyal :** C'est possible.

**La sénatrice Cools :** Parce qu'une motion pour affaires courantes est présentée aux comités qui étudient des projets de loi.

**Le président :** C'est une possibilité.

**Le sénateur Joyal :** Par exemple, comme vous le savez, le projet de loi présenté par le sénateur Mercer sur l'élection du Président est...

**La sénatrice Cools :** Ce projet de loi devrait être renvoyé au Comité du Règlement.

**Le sénateur Joyal :** Madame la sénatrice, puis-je terminer sans être interrompu?

**La sénatrice Cools :** Certainement. Allez-y.

**Le sénateur Joyal :** Si je ne m'abuse, le Sénat a été saisi de ce projet de loi, qui en est maintenant à l'étape de la deuxième lecture. Si dans sa sagesse, le Sénat renvoie ce projet de loi à notre comité, parce qu'il s'agit d'un enjeu important dans le cadre de la modernisation du Sénat, je ne vois pas pourquoi nous ne l'examinerions pas. Voilà mon point de vue.

**La sénatrice Cools :** Je ne le remets pas en question.

**Le sénateur Joyal :** Voilà pourquoi je suis en faveur de l'examen de certaines mesures législatives.

**La sénatrice Cools :** J'abonde moi aussi dans ce sens.

**Le président :** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent l'indiquer.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Nous passons maintenant à l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer.

**Le sénateur Joyal :** Je propose :

Que, conformément à l'article 7, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'engager des fonds du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité;

That, pursuant to section 8, chapter 3:06 of the *Senate Administrative Rules*, authority for certifying accounts payable by the committee be conferred individually on the chair, the deputy chair, and the clerk of the committee; and

That, notwithstanding the foregoing, in cases related to consultants and personnel services, the authority to commit funds and certify accounts be conferred jointly on the chair and deputy chair.

**The Chair:** All those in favour please signify by saying “yea.”

**Hon. Senators:** Yea.

**The Chair:** Motion carried.

Next is “Travel.” Motion?

**Senator Greene:** I move:

That the committee empower the Subcommittee on Agenda and Procedure to designate, as required, one or more members of the committee and/or such staff as may be necessary to travel on assignment on behalf of the committee.

**The Chair:** All those in favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Next is “Designation of members travelling on committee business.”

**Senator Eggleton:** I move:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be authorized to:

- 1) determine whether any member of the committee is on “official business” for the purposes of paragraph 8(3)(a) of the Senators Attendance Policy, published in the *Journals of the Senate* on Wednesday, June 3, 1998; and
- 2) consider any member of the committee to be on “official business” if that member is: (a) attending an event or meeting related to the work of the committee; or (b) making a presentation related to the work of the committee; and

That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken with respect to the designation of members of the committee travelling on committee business.

**The Chair:** Is it agreed?

**Hon. Senators:** Agreed.

**Senator Cools:** Mr. Chairman, she made a point that you might have missed.

Que, conformément à l'article 8, chapitre 3:06 du *Règlement administratif du Sénat*, l'autorisation d'approuver les comptes à payer au nom du comité soit conférée individuellement au président, au vice-président et au greffier du comité; et

Que, nonobstant ce qui précède, lorsqu'il s'agit de services de consultants et de personnel, l'autorisation d'engager des fonds et d'approuver les comptes à payer soit conférée conjointement au président, au vice-président.

**Le président :** Que tous ceux qui sont en faveur de cette motion veuillent bien dire « oui ».

**Des voix :** Oui.

**Le président :** La motion est adoptée.

Voici maintenant la motion sur les déplacements.

**Le sénateur Greene :** Je propose :

Que le comité autorise le Sous-comité du programme et de la procédure à désigner, au besoin, un ou plusieurs membres du comité, de même que le personnel nécessaire, qui se déplaceront au nom du comité.

**Le président :** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent l'indiquer.

**Des voix :** D'accord.

**Le président :** Nous passons à la motion portant sur la désignation des membres qui voyagent pour les affaires du comité.

**Le sénateur Eggleton :** Je propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé à :

- 1) déterminer si un membre du comité remplit un « engagement officiel » au sens de l'alinéa 8(3)a) de la Politique relative à la présence des sénateurs, publiée dans les *Journaux du Sénat* du mercredi 3 juin 1998; et
- 2) considérer qu'un membre du comité remplit un « engagement officiel » si ce membre : a) assiste à une activité ou à une réunion se rapportant aux travaux du comité; ou b) fait un exposé ayant trait aux travaux du comité; et

Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions relatives aux membres du comité qui voyagent pour les affaires du comité.

**Le président :** Êtes-vous d'accord?

**Des voix :** D'accord.

**La sénatrice Cools :** Monsieur le président, la sénatrice a fait une observation que vous n'avez peut-être pas entendue.

**Senator McCoy:** It was an aside, chair, to my colleague. This is the way the standard motion used to read: “That the subcommittee report at the earliest opportunity any decisions taken to the whole committee.” It is the delegation tradition.

**The Chair:** Next on our agenda is “Travelling and living expenses of witnesses.”

[Translation]

**Senator Tardif:** I move:

That, pursuant to the Senate guidelines for witness expenses, the committee may reimburse reasonable travelling and living expenses for one witness from any one organization and payment will take place upon application, but that the chair be authorized to approve expenses for a second witness should there be exceptional circumstances.

**The Chair:** All those in favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried. Dissemination.

**Senator Bellemare:** I move:

That the Subcommittee on Agenda and Procedure be empowered to allow coverage by electronic media of the committee’s public proceedings with the least possible disruption of its hearings at its discretion.

**The Chair:** All those in favour?

**Some Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Carried.

[English]

**The Chair:** Time slot for regular meetings is at 12 noon on Wednesdays. It is not the best time, but —

**Senator Massicotte:** It’s the only time.

**The Chair:** — it is the only time.

**Senator McCoy:** Is the duration expected to be one hour?

**The Chair:** Two hours.

**Senator Eggleton:** That’s assuming the Senate will not meet at 1:30.

**Senator Massicotte:** I thought we had the right to meet.

**Senator Cools:** You have to seek that. You have to get that in the chamber. It could be had.

**The Chair:** The next motion, the one that’s been circulated, regards staff and reads:

That each committee member be allowed to have one staff person present at in camera meetings, unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

**Senator Stewart Olsen:** I so move.

**La sénatrice McCoy :** Monsieur le président, j’ai indiqué que normalement la motion dit : « Que le sous-comité fasse rapport à la première occasion de ses décisions au comité principal. » Il y a une tradition de délégation.

**Le président :** Nous passons maintenant à la motion sur les frais de déplacement des témoins.

[Français]

**La sénatrice Tardif :** Je propose :

Que, conformément aux lignes directrices du Sénat régissant les frais de déplacement des témoins, le comité puisse rembourser les dépenses raisonnables de voyage et d’hébergement d’un témoin par organisme qui en fait la demande, mais que la présidence soit autorisée à approuver le remboursement des dépenses d’un deuxième témoin du même organisme dans des circonstances exceptionnelles.

**Le président :** Tous ceux qui sont en faveur?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté. Diffusion.

**La sénatrice Bellemare :** Je propose :

Que le Sous-comité du programme et de la procédure soit autorisé, à sa discrétion, à permettre la diffusion par des médias électroniques des séances publiques du comité d’une façon qui dérange le moins possible ses travaux.

**Le président :** Tous ceux qui sont en faveur?

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Adopté.

[Traduction]

**Le président :** La plage horaire pour les réunions ordinaires sera le mercredi, à compter de midi. Ce n’est pas idéal, mais...

**Le sénateur Massicotte :** C’est le seul moment?

**Le président :** Oui, c’est le seul moment.

**La sénatrice McCoy :** La séance doit-elle durer une heure?

**Le président :** Deux heures.

**Le sénateur Eggleton :** À condition que le Sénat ne siège pas à 13 h 30.

**Le sénateur Massicotte :** Je croyais que les comités pouvaient se réunir quand même.

**La sénatrice Cools :** Il faut en demander la permission lors d’une séance du Sénat. Il est possible de l’obtenir.

**Le président :** La prochaine motion dont vous avez reçu le texte se lit comme suit :

Que les membres du comité puissent se faire accompagner d’un collaborateur aux réunions à huis clos du comité, à moins que le comité n’en décide autrement.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Je le propose.



**The Chair:** Senator Olsen moves.

**Senator Cools:** We should have some debate on that motion. “In camera” used to mean senators only, and it has now been modified to mean senators and staff.

**The Chair:** One per person, yes.

**Senator Cools:** I agree, but “in camera” should mean no staff. If you decide to allow staff, then you make a decision to that effect. The practice used to be —

**Senator Massicotte:** The resolution can be whatever we agree.

**Senator Cools:** No, it is not. You are saying there’s a routine that there is one staff present per person.

**The Chair:** Unless there is a decision for a particular meeting to exclude all staff.

**Senator Cools:** You are putting in the opposite. You are making what should be the rule the exception, but that’s okay. You are turning logic on its head, but I understand it.

**The Chair:** All those in favour?

**Hon. Senators:** Agreed.

**The Chair:** Thank you.

Perhaps we could go in camera to deal with the rest of the items.

**Hon. Senators:** Agreed.

(The committee continued in camera.)

---

OTTAWA, Wednesday, March 9, 2016

The Special Senate Committee on Senate Modernization met this day at 11:02 a.m. to consider methods to make the Senate more effective, more transparent and more responsible, within the current constitutional framework.

**Senator Tom McInnis** (*Chair*) in the chair.

[*English*]

**The Chair:** Honourable senators, I would like to begin by welcoming the general public to this first televised meeting of this committee.

**Le président :** La sénatrice Olsen a proposé la motion.

**La sénatrice Cools :** Nous devrions débattre de cette motion. Auparavant, le terme « à huis clos » désignait des séances auxquelles seuls les sénateurs assistaient alors que maintenant il désigne des séances auxquelles assistent les sénateurs en compagnie d’un collaborateur.

**Le président :** Chaque sénateur a le droit d’être accompagné par un collaborateur.

**La sénatrice Cools :** J’en conviens, mais le terme « à huis clos » devrait s’appliquer uniquement aux séances exclusivement réservées aux sénateurs sans aucun membre de leur personnel. Si on décide d’autoriser la présence de certains collaborateurs, il faut alors prendre une décision à cet effet. Auparavant, la pratique était de...

**Le sénateur Massicotte :** La résolution pourrait refléter notre entente.

**La sénatrice Cools :** Non. Vous affirmez que selon la pratique courante, chaque sénateur peut être accompagné par un collaborateur.

**Le président :** À moins qu’il ne soit décidé d’exclure la présence des membres du personnel à une séance en particulier.

**La sénatrice Cools :** Vous y allez à rebours : la règle devient l’exception. Vous défiez la logique, mais je comprends quand même.

**Le président :** Que tous ceux qui sont en faveur veuillent l’indiquer.

**Des voix :** D’accord.

**Le président :** Merci.

Nous pourrions poursuivre la séance à huis clos pour examiner les autres points à l’ordre du jour.

**Des voix :** D’accord.

(La séance se poursuit à huis clos.)

---

OTTAWA, le mercredi 9 mars 2016

Le Comité sénatorial spécial sur la modernisation du Sénat se réunit aujourd’hui, à 11 h 2, pour examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace, plus transparent et plus responsable dans le cadre constitutionnel actuel.

**Le sénateur Tom McInnis** (*président*) occupe le fauteuil.

[*Traduction*]

**Le président :** Mesdames et messieurs, j’aimerais tout d’abord souhaiter la bienvenue au grand public à cette première séance télévisée du comité.

The special committee was created on December 11, 2015, with the purpose of considering methods to make the Senate more effective within the current constitutional framework. At the end of its study, a report will be tabled in the Senate, with recommendations.

This morning we are pleased to have our witness, Professor David Smith from Ryerson University, here with us. Welcome, Mr. Smith.

Professor Smith taught at the University of Saskatchewan for over 40 years. He has written books on each of the three parts of Parliament, including one on the Senate, entitled *The Canadian Senate in Bicameral Perspective*, which was published in 2003. His most recent book is called *Across the Aisle: Opposition in Canadian Politics*.

Professor Smith, please begin your presentation, and then I'm certain senators will have questions.

**David E. Smith, Distinguished Visiting Scholar, Ryerson University, as an individual:** Thank you very much. Thank you for inviting me to appear before you to discuss the important matter of the Senate in 21st century Canada.

I have a few introductory remarks, but the paper I submitted pretty well exhausts several months' reflections on the upper chamber against the backdrop of the Supreme Court reference of 2014.

One additional comment I would make, however, is about what might be called audience democracy. Briefly stated, people are watching — figuratively, and I understand literally as well — what happens here. They are watching the Senate and they are watching the House of Commons, and I think they are watching the Crown.

For much of our history, that might not have been the case, but no longer. Several theses could be written to explain what has happened. However many that might be, much of the examination would focus on the question of trust and definitions of that term.

I would recommend on this "The Reith Lectures" on the BBC that have been published for 2002 by Onora O'Neill, *A Question of Trust*. It's quite brief, but it's very good, I think.

With regard to the Senate, public attention is a consequence not only of the trial of Senator Duffy or of the expense controversy more generally. The development of an audit society, not just in Canada, is on every side: officers of Parliament, and the Auditor General most specifically; the Gomery inquiry; the Canadian Charter of Rights and Freedoms; Omar Khadr; First Nations; the Governor General and prerogative powers and the prorogation question; and the environment. People have been sensitized to politics, to government and to institutions in a way and to an extent that I believe we have never seen before. This is a development aided and accentuated by social media, which has become, for good or bad, a default explanation — quite unsatisfying to me because I

Le comité spécial a été créé le 11 décembre 2015 dans le but d'examiner les façons de rendre le Sénat plus efficace, plus transparent et plus responsable dans le cadre constitutionnel actuel. Au terme de son étude, un rapport, assorti de recommandations, sera déposé au Sénat.

Ce matin, nous avons le plaisir de recevoir, M. David Smith, de l'Université Ryerson. Soyez le bienvenu, monsieur Smith.

M. Smith a enseigné à l'Université de la Saskatchewan pendant plus de 40 ans. Il a rédigé des ouvrages sur les trois parties constituantes du Parlement, dont un sur le Sénat qui s'intitule *The Canadian Senate in Bicameral Perspective*, et qui a été publié en 2003. Son plus récent livre est *Across the Aisle: Opposition in Canadian Politics*.

Monsieur Smith, veuillez commencer votre exposé, et ensuite, je suis certain que les sénateurs auront des questions à vous poser.

**David E. Smith, chercheur émérite invité, Université Ryerson, à titre personnel :** Merci beaucoup. Je vous remercie de m'avoir invité à comparaître aujourd'hui pour discuter de la question importante du Sénat du Canada au XXI<sup>e</sup> siècle.

J'ai quelques observations à faire, mais sachez que le document que je vous ai remis est l'aboutissement de plusieurs mois de réflexion sur la Chambre haute dans le contexte du renvoi à la Cour suprême du Canada de 2014.

J'aimerais aussi parler de ce qu'on pourrait appeler une « démocratie avec auditoire ». Bref, les gens regardent — au sens propre comme au figuré — ce qui se passe ici. Ils suivent les travaux du Sénat, de la Chambre des communes, et je pense même, de la Couronne.

Pendant la majeure partie de notre histoire, cela n'a peut-être pas toujours été le cas, mais ce n'est plus vrai. On pourrait rédiger plusieurs thèses pour expliquer ce qui s'est passé. Cependant, quel que soit le nombre, elles porteraient surtout sur la question de confiance et les définitions de ce terme.

Je vous recommande *A Question of Trust*, écrit par Onora O'Neill et lancé par la BBC dans le cadre de sa série « Reith Lectures 2002 ». C'est assez bref, mais très intéressant, à mon avis.

En ce qui concerne le Sénat, il a retenu l'attention du public, non seulement à cause du procès du sénateur Duffy, mais aussi de la controverse entourant certaines dépenses. La création d'une société de responsabilisation, et pas seulement au Canada, se trouve partout : les agents du Parlement, et le vérificateur général en particulier; la Commission Gomery; la Charte canadienne des droits et libertés; l'affaire Omar Khadr; les Premières Nations; le gouverneur général, les pouvoirs de prérogative et la question de la prorogation; et l'environnement. Les gens ont été sensibilisés à la politique, au gouvernement et aux institutions dans une mesure encore jamais vue jusqu'ici. Ce phénomène a été appuyé par les médias sociaux, qui sont devenus, pour des raisons bonnes ou mauvaises, une explication par défaut — que je ne trouve pas

really don't quite understand social media, but people are always saying how important it is; and I think it is, but I don't think we quite know what the connection is. The world is full of opinions. It always has been, but now they are expressed and reported hourly, or more frequently.

In this altered atmosphere, the Senate has a new role to play, and not just as some weak imitation of the House of Commons. I'm not sure if I used this metaphor — and I tend to have a weakness for metaphors — in the paper: the swimming pool metaphor. I think it has often been said that Parliament is like a swimming pool. The deep end is the Commons and the shallow end the Senate. I would disagree with that. I think the water is the same depth at both ends. What is different is the temperature of the water at one end as opposed to the other. I think it's important that the partisanship and the heat it generates are more concentrated at one end than at the other.

The Supreme Court ruling makes explicit the factors that must inform a modern Senate. It talks about federalism, bicameralism, independence and the manner of selection of senators. In this new world, I would argue, it is disingenuous, as well as demeaning, to dismiss the Senate in terms such as the following, uttered by Preston Manning:

In Ottawa there is an institution which is a humorous dream. An examination of its occupants and operations offers an infinite number of opportunities for ridicule, sarcasm, laughter, tears — indeed, the whole gamut of human emotions. The name of that institution is the Senate of Canada.

There is a bit more of this, if you want. It's found in Will Ferguson's book *Canadian Pie*, 2011, or *The Penguin Anthology of Canadian Humour* — rather unexpected to find it there.

I say it is disingenuous and dismissive, but I also think that this quotation is rather instructive because he ends by saying, "The name of that institution is the Senate of Canada." I'm not sure, but it's my sense in talking about the Senate — and it's not just restricted to Mr. Manning — that he indulges in what I think is called anthropomorphism. He attributes human qualities to the Senate, when in fact there are 105 senators. I think critics historically in Canada have tended to talk about "the Senate" in a way that they don't talk about "the Commons." I know we talk about the House of Commons, but I think the individuality of members of the house is a much stronger feature than of the Senate. The Senate really seems to be treated almost as an abstract aggregate, which I think leads to misunderstanding.

Robert Baldwin, the great reformer of 19th century Canada, said in a debate in the Parliament of United Canada, the idol of his idolatry was Canada. I think I join him in the sentiment, and

satisfaisante, car je ne comprends pas très bien les médias sociaux, mais les gens ne cessent de dire à quel point ils sont importants, et je n'en doute pas —, mais je ne crois pas qu'on connaisse bien les liens qui les unissent. Le monde est rempli d'opinions. Il en a toujours été ainsi, mais aujourd'hui, on peut les exprimer et les publier avec une rapidité fulgurante.

Dans ce nouvel environnement, le Sénat a un nouveau rôle à jouer, et il ne doit pas se contenter d'être une pâle imitation de la Chambre des communes. Je ne suis pas certain si j'ai utilisé cette métaphore — et sachez que j'ai un faible pour les métaphores — dans ce document : la métaphore de la piscine. On dit souvent que le Parlement est comme une piscine. La partie profonde représente la Chambre des communes et la partie peu profonde, le Sénat. Je ne suis pas d'accord avec ça. Je pense que la piscine a la même profondeur des deux côtés. Ce qui diffère, c'est la température de l'eau à une extrémité par rapport à l'autre. Selon moi, il est important que la partisanerie et toute la passion que les débats suscitent soient plus intenses dans une partie que dans l'autre.

La décision de la Cour suprême rend explicites les facteurs à l'origine d'un Sénat moderne. Il est question de fédéralisme, de bicaméralisme, d'indépendance et de la méthode de sélection des sénateurs. Dans ce nouveau monde, je dirais qu'il est hypocrite, et même méprisant, de décrire le Sénat comme Preston Manning l'a fait, et je le cite :

À Ottawa, il y a une institution qui est le rêve de tout humoriste. Lorsqu'on y examine ses occupants et ses activités, on y voit des possibilités infinies de ridicule, de sarcasme, de rires, de larmes — bref, toute la gamme des émotions. Cette institution s'appelle le Sénat du Canada.

Si cela vous intéresse, vous pouvez trouver la suite dans *Canadian Pie*, de Will Ferguson, paru en 2011, ou dans *The Penguin Anthology of Canadian Humour* — plutôt surprenant d'y trouver cette citation.

Je dis hypocrite et méprisant, mais je pense aussi que cette citation est intéressante puisqu'elle se termine par « cette institution s'appelle le Sénat du Canada. » Je ne suis pas certain, mais j'ai l'impression que lorsqu'on parle du Sénat — et je ne fais pas strictement allusion à M. Manning — on a recours à l'anthropomorphisme. Autrement dit, on attribue des qualités humaines au Sénat, alors qu'en fait, il y a 105 sénateurs. Je pense que, depuis toujours, au Canada, les détracteurs ont tendance à parler « du Sénat » comme s'il s'agissait d'une assemblée sans individualité. Naturellement, nous parlons aussi de la Chambre des communes, mais je pense que cette dernière est davantage perçue comme une institution composée de personnalités. On considère presque le Sénat comme un groupe abstrait, ce qui mène à une mauvaise compréhension de leur réalité.

Robert Baldwin, ce grand réformateur du XIX<sup>e</sup> siècle au Canada, a affirmé lors d'un débat au Parlement du Canada-Uni que l'objet de son idolâtrie était le Canada. Je crois que je suis

as you will know from reading *Coming to Terms*, history and I are close companions. Unfortunately, in this enthusiasm, I am not representative of my fellow citizens.

If you were to drop imperialism and outside of Quebec, I think there is scant interest in history in Canada. This is a great misfortune, especially for the Senate and especially when we are talking about the Senate. It, more than any other national institution, is history's handmaiden, for it made Canada possible.

The great writer William Faulkner once said, "The past is never dead. It's not even past." I agree with that, particularly when we're talking about institutions, particularly in Canada. The present moment is, in a sense, part of the past. It's the future of the past in the present.

You may abolish the Senate, although I think that's very difficult, as we know. You may abolish the Senate, but you cannot abolish the reasons for having a Senate. You cannot do that. You can get rid of the institution, but the reasons why that institution is there remain.

The Senate is original and quite unlike the House of Lords. It's often been said by friends of mine who are political scientists that it is the House of Lords. They are wrong. They were always wrong, and they are more wrong today than they were when they said it.

After 1832 and the Reform Act, when the middle class began to get the franchise in Britain, the House of Lords began to fade away, and in 1910, pretty much did for all intents and legislative purposes.

The Senate is original and unlike the House of Lords. For this reason, it is misleading to say that the Constitution is similar in principle to that of the United Kingdom, which is what the first line of the preamble of the Constitution does say. I'm writing a book that tries to refute that. I think it's quite misleading. Canada is very distinctive.

By contrast, if the Senate is original, the House of Commons would be vestigial in the sense that it is recognizably Westminster in its origins, although it's not identical. It's quite different from the Parliament at Westminster, beginning with the fact this is a federation and seats are allocated among the provinces in the house in a way never true in Britain. The Senate, on the other hand, is a repository of Canada's representational differences: regional, linguistic, religious, ethnic, cultural and economic.

Patrick Boyer, a former member of the House of Commons and a man who has written extensively on direct democracy in Canada, wrote a book a couple of years ago, *Our Scandalous Senate*. I don't mean to pick on him — he can defend himself — but his arguments, I think, again are quite representative of the kinds of arguments that are always made. I would call the

d'accord avec lui, et si vous avez lu *Coming to Terms*, vous savez que j'aime beaucoup l'histoire. Malheureusement, je ne représente pas bien mes concitoyens.

Si on laisse tomber l'impérialisme, en dehors du Québec, je pense qu'il y a très peu d'intérêt pour l'histoire canadienne. C'est très malheureux, surtout pour le Sénat et surtout lorsqu'on parle du Sénat. Plus que toute autre institution nationale, le Sénat a été au service de l'histoire, en permettant à la Confédération de voir le jour.

Le grand écrivain William Faulkner a déjà dit : « Le passé n'est pas mort. Il n'est même pas encore passé. » Je suis d'accord avec lui, surtout lorsqu'on parle des institutions, en particulier au Canada. Le moment présent fait en quelque sorte partie du passé. C'est l'avenir du passé dans le présent.

On pourrait abolir le Sénat, bien que ce serait très difficile, comme nous le savons, mais on ne pourrait pas abolir les raisons qui justifient d'avoir un Sénat. On n'y arriverait pas. On a beau se débarrasser de l'institution; les raisons justifiant cette institution demeurent.

Le Sénat est une institution originale et très différente de la Chambre des lords. Certains de mes amis politicologues le comparent à la Chambre des lords. Ils ont tort et ont toujours eu tort. Ils ont encore plus tort aujourd'hui qu'à l'époque où ils le disaient.

Après 1832 et la Loi sur la réforme, lorsque la classe moyenne a obtenu le droit de vote en Grande-Bretagne, la Chambre des lords a commencé à disparaître, et en 1910, à des fins législatives, les lords se décidèrent à céder.

Le Sénat est original et son histoire diffère de la Chambre des lords. Pour cette raison, il est trompeur de dire que la Constitution du Canada repose sur les mêmes principes que celle du Royaume-Uni, et c'est ce que stipule la première ligne du préambule de la Loi constitutionnelle. Je suis en train d'écrire un livre pour réfuter ça. Je considère que c'est trompeur. Le Canada est très différent.

En revanche, si le Sénat est original, la Chambre des communes, quant à elle, serait une copie de la Chambre basse de Westminster. Bien qu'elle ne soit pas identique, elle tire manifestement son origine du Parlement de Westminster. Parmi les différences, il y a le fait qu'il s'agit d'une fédération et que les sièges y sont attribués selon les provinces, ce qui n'est pas le cas en Grande-Bretagne. Par ailleurs, avec le temps, le Sénat en est venu à représenter les différences régionales, linguistiques, religieuses, ethniques, culturelles et économiques.

Patrick Boyer, un ancien député de la Chambre des communes, qui a aussi beaucoup écrit sur la démocratie directe au Canada, a rédigé, il y a quelques années, un ouvrage intitulé *Our Scandalous Senate*. Je ne veux pas le critiquer — il est capable de se défendre lui-même —, mais je considère que ses arguments sont tout à fait représentatifs du genre d'arguments qu'on nous sert toujours.

arguments exterior. It's all exterior kind of argument. The Senate, he says, is part of an honourable creation story, a kind of Canadian political genesis.

I think he's quite wrong about this. He doesn't look at what happened. The Senate grew into the clothes the Fathers of Confederation designed for it. The Senate is not something out there; it's really here. I think the critics tend to see it just as some token, but it's not. It's fundamental to understanding the creation of Canada.

Anthony King, a British political scientist, wrote a book last year called *Who Governs Britain*. In it, he said that the House of Lords is essentially a peripheral body. It's not at the core of British politics.

You cannot say that of Canada. In fact, I would turn it around. I would say the Senate is at the core of Canadian politics. Without the Senate, there wouldn't be a Canada. That's why it took them six days and so forth, we all know, to reach agreement.

More than that, British government is strictly representative government. William Riker, an American political scientist, some decades ago said that for all intents and purposes, the United Kingdom is a unicameral system, certainly since 1910.

That's not true of Canada. Bicameralism is a central tenet of our Constitution, and it's a central tenet in the Supreme Court's ruling in 2014. For that reason, the complementarity of the chambers is an essential condition to the operation of Parliament. The government cannot turn its back on the Senate. The Senate is limited to some degree, but nonetheless, I think this is very important.

The decisions of a bicameral political assembly, again sort of visually, require a convergence or a merging of perspective. A bicameral parliament is a merging of perspectives from the lower and the upper chambers for final policy to be achieved.

The Senate is not an advisory body, and it would be a great mistake to ever use such a word. It is a continuous legislative body in a way the House of Commons isn't. The House of Commons is discontinuous from election to election. The Senate goes on forever. That, of course, can be part of the basis of a criticism, but nonetheless, that's the way it is. It is a continuous body. It's the site of continual dialogue, which may provide some check or second thought on the part of the executive itself. It's not just second thought in the Senate but second thought in the lower house.

I think everyone would agree it cannot defeat a government, but very rarely and with great controversy, but what it can do and maybe should do is challenge the government. That, it seems to me, is the role of the second chamber: challenging.

C'est ce que j'appellerais des arguments extérieurs. Selon lui, le Sénat fait partie d'un honorable récit de la création, une sorte de genèse politique canadienne.

Je crois qu'il se trompe complètement. Il n'a pas examiné ce qui s'est produit. Le Sénat joue le rôle que les Pères de la Confédération ont prévu pour lui à l'origine. Le Sénat n'est pas une institution sans importance; il est un élément central. Les détracteurs du Sénat ont tendance à le percevoir comme un simple symbole, mais il n'en est pas un. Il est essentiel pour comprendre la création du Canada.

Anthony King, un politologue britannique, a écrit un livre l'an dernier intitulé *Who Governs Britain*, dans lequel il y présente la Chambre des lords comme un organe accessoire, qui n'est pas au centre de la politique britannique.

On ne peut pas dire ça à propos du Canada. En fait, c'est plutôt l'inverse. Je dirais que le Sénat est au cœur de la politique canadienne. Sans le Sénat, il n'y aurait pas de Canada. C'est pourquoi il leur a fallu six jours, comme nous le savons, pour en arriver à une entente.

Qui plus est, le gouvernement britannique est un gouvernement strictement représentatif. William Riker, un politologue américain, a affirmé, il y a quelques décennies, que le Royaume-Uni était en fait unicaméral depuis 1910.

Ce n'est pas vrai au Canada. Le bicaméralisme est une caractéristique indispensable de notre Constitution et un principe fondamental de la décision de la Cour suprême de 2014. Pour cette raison, la complémentarité des Chambres est une condition essentielle au fonctionnement du Parlement. Le gouvernement ne peut pas abandonner le Sénat. Les pouvoirs du Sénat sont limités dans une certaine mesure, mais cela dit, je considère que c'est quelque chose de très important.

Les décisions d'une assemblée politique bicamérale nécessitent la convergence ou la fusion des points de vue. Un parlement bicaméral est une conciliation des points de vue de la Chambre basse et de la Chambre haute qui nous permet de mettre en œuvre les politiques.

Le Sénat n'est pas un organe consultatif, et ce serait une grave erreur que d'employer un tel mot. C'est un organe législatif continu, ce qui n'est pas le cas de la Chambre des communes, où il y a des changements après chaque élection. Le Sénat est permanent. Évidemment, cette continuité peut faire l'objet de critiques, mais c'est ainsi que ça fonctionne. C'est un organe continu où on peut maintenir le dialogue, ce qui fait contrepoids à l'exécutif. C'est une Chambre de second examen objectif, non seulement pour le Sénat, mais aussi pour la Chambre basse.

Tout le monde conviendra qu'il ne peut pas renverser un gouvernement, mais très rarement, et malgré la controverse, il pourrait et même devrait remettre en question le gouvernement. Selon moi, c'est le rôle de la deuxième Chambre.

As an aside, I have been wondering to what extent is this new constitutional emphasis on bicameralism. Will it be a consideration when a bill promoting electoral reform in the Commons comes to the Senate? This will be a very controversial matter when it comes here.

The Senate and Commons are geographically contiguous but, I would say, philosophically separate. In part, this results from the Senate's isolation. Historically, it's isolated. Following the achievement of responsible government, the governors and Governor General looked almost exclusively to the legislative assembly to sustain the government, which is quite different from the earlier colonial period.

It's isolated intellectually. If you look at the three authors of books on the Senate in the 20th century, MacKay, Kunz and Campbell, the three scholars who studied the Senate, studied it in isolation and, in fact, compartmentalized their own research.

There was never a scholar like Norman Ward, who spent his whole life studying the House of Commons, representation, election expenses, redistribution and rules of the house. There was never anyone who followed it that way. In fact, what is interesting about MacKay, Kunz and Campbell, is their three books were really three PhD dissertations. They never wrote about the subject before, and except for one article by Kunz, they never wrote about it again. That is different from someone like Norman Ward, who devoted his whole life to looking at the House of Commons.

Thirdly, in terms of isolation, I think the Senate is politically isolated. It is a *terra incognita* to most citizens. With rare exceptions, the members are unknown to the public, and their work, which is basically deliberation, unrecognized.

It might be argued that the problem of the Senate is, in fact, the Commons — that the public and media see the upper house as an echo chamber of the lower. This, then, gets into the question of partisanship and the shadow it has cast — at least in the critics' minds — over the Senate.

The 2014 ruling of the Supreme Court throws this interpretation into doubt because of the emphasis the court gives to the independence of the Senate. They discuss this at great length — the independence in a bicameral Parliament.

That's pretty much the end of what I was going to say here. I can talk about the paper, but I think that the ruling, at least from my perspective, is quite a remarkable analysis of the second chamber and of its place in Canada. It makes quite clearly the point that the Senate is a uniquely Canadian institution to serve uniquely Canadian needs. The justices don't enter into the question of how one brings the public to a recognition of that, but I think it's extremely important, and this is probably a very important stage in bringing the public recognition to the importance of the Senate.

Soit dit en passant, je me demande quelle importance on accordera au bicaméralisme lorsqu'un projet de loi sur la réforme électorale sera déposé au Sénat. Chose certaine, ce sera une question très controversée.

Le Sénat et la Chambre des communes sont contigus sur le plan géographique, mais distincts sur le plan philosophique. Cela découle en partie de l'isolement du Sénat. Il a toujours été isolé. Après l'élection d'un gouvernement responsable, les gouverneurs et le gouverneur général ont compté presque exclusivement sur l'Assemblée législative pour maintenir le gouvernement au pouvoir, ce qui est très différent de l'époque coloniale.

Il est isolé sur le plan intellectuel. Si on pense aux trois auteurs d'ouvrages sur le Sénat du XX<sup>e</sup> siècle, MacKay, Kunz et Campbell, ces trois universitaires ont étudié le Sénat de façon isolée et, en fait, ils ont compartimenté leurs propres recherches.

Il n'y a eu personne comme Norman Ward, qui a passé toute sa vie à étudier la Chambre des communes, les députés, les dépenses électorales, le redécoupage et les règles de la Chambre. Personne d'autre ne s'est penché aussi sérieusement sur la question. Ce qui est intéressant à propos de MacKay, Kunz et Campbell, c'est que leurs trois ouvrages étaient en fait des thèses de doctorat. Ils n'avaient jamais écrit sur le Sénat auparavant, mis à part un article par Kunz, et n'ont jamais réécrit sur le sujet. C'est différent de Norman Ward, qui a consacré sa vie à examiner la Chambre des communes.

Ensuite, pour ce qui est de l'isolement, je pense que le Sénat est isolé sur le plan politique. C'est une *terra incognita* pour la plupart des citoyens. À quelques exceptions près, les sénateurs ne sont pas connus du public, et leurs travaux, c'est-à-dire leurs délibérations, ne sont pas reconnus.

On pourrait soutenir que le problème du Sénat est, en fait, la Chambre des communes — que le public et les médias considèrent que le Sénat n'est qu'un simple écho de la Chambre des communes. Il y a toute la question de la partisanerie et de l'ombre qui plane constamment — du moins dans l'esprit des détracteurs — sur le Sénat.

La décision de la Cour suprême de 2014 remet en question cette interprétation en raison de l'importance qu'elle accorde à l'indépendance du Sénat. Elle examine en long et en large la question de l'indépendance au sein d'un Parlement bicaméral.

Enfin, c'est à peu près tout ce que j'avais à dire. Je peux parler de mon document, mais la décision, à mon avis, est une analyse remarquable de la deuxième Chambre et de la place qu'elle occupe au Canada. Elle indique clairement que le Sénat est une institution canadienne qui veille aux besoins typiquement canadiens. Les juges n'ont pas examiné la façon dont on pourrait amener le public à reconnaître l'importance de la Chambre haute, mais je pense que c'est extrêmement important, et qu'en fait, il serait essentiel que le Sénat acquière une reconnaissance du public.

Those are my introductory comments. I would be happy to answer questions or elaborate on the paper itself. It's broken down into the sections the court talks about — federalism, bicameralism. My own view, and I'm always worried this dissent becomes that of a grumpy old man, but the whole idea of federalism that we have historically heard of in universities in Canada is quite raw. It tends to be American federalism.

An Australian named Wheare wrote a famous book called *Federal Government* in 1945 or 1946. He said that a federation is what the American system is, and that Canada is quasi-federal. Well, it's quasi-American, if that, but that doesn't make it any less federal. It's a different kind of federation.

One of the points the Supreme Court makes clearly is that the triple-E people wanted equal representation of the provinces, but the provinces are not the building blocks of Canada. It's the regions, the senatorial divisions: Ontario; Quebec — single regions — the Maritimes, initially two, then three with the add-on of Atlantic Canada; and then the West — four provinces. If federalism is about balance at all, this is where the balance comes from.

This is also the balance very much in Canadian economic life and in Canadian professional life. Why would politics be different? Why would we have a system like the American one? The reason you would not is because there was never any agreement that you could have a Canada that treated provinces equally that way, and provinces have never been treated equally, beginning with the House of Commons. They bargained. It was all to do with bargaining. That's what redistribution has left us with; namely, this byzantine formula for allocating seats.

Indeed, I mentioned in the paper that the constitutional amendment of 1915, which is now subject under the amending formula to unanimity, whereby no province may have fewer members of the House of Commons than it has senators. If you followed that to its logical conclusion, that would mean that Nova Scotia and New Brunswick, both of which are smaller in population than Saskatchewan and Manitoba, would have 10 members of the House of Commons, where Saskatchewan and Manitoba would have six because that's all the senators they have. It's just the way it unfolded, but that nexus itself is very important. I make quite a bit in the paper of the link between the House of Commons and the Senate. The Senate is a guarantee to small provinces.

Again, I think it's coming up more and more because the more the redistribution commissions in each of the provinces over the last two decades or so try to get arithmetical equality on the size of the seats, then for provinces like New Brunswick or Saskatchewan, their senators' voices are louder. That gives them more voice, comparatively. Proportionally, places like Saskatchewan — as the house grows — and that's another

Voilà pour mes observations préliminaires. Je serai ravi de répondre à vos questions ou de vous en dire davantage au sujet du document que je vous ai remis. Il est divisé en sections, celles dont traite la Cour suprême — le fédéralisme, le bicaméralisme. Selon moi, et je ne voudrais pas avoir l'air du vieux grognon, mais la définition du fédéralisme que nous avons toujours entendu dans les universités canadiennes n'est pas tout à fait exacte. On a tendance à parler du fédéralisme américain.

Un Australien du nom de Wheare a écrit un célèbre livre intitulé *Federal Government* en 1945 ou en 1946. Il a dit que le principe fédéral est ce qu'il est aujourd'hui parce que les États-Unis sont devenus ce qu'ils sont, et que la Constitution canadienne est quasi fédérale. À la limite, elle serait quasi américaine, mais cela ne fait pas d'elle une Constitution moins fédérale pour autant. C'est une fédération différente.

Ce que la Cour suprême dit clairement, c'est que les défenseurs de la proposition triple E voulaient une représentation égale des provinces, mais les provinces ne sont pas les pierres d'assise du Canada. Ce sont les régions, les divisions sénatoriales, qui étaient au nombre de trois à l'origine : l'Ontario, le Québec, puis les Maritimes. On a ensuite reconnu les quatre provinces de l'Ouest comme la quatrième division. Si le fédéralisme est une question d'équilibre, c'est de là que vient l'équilibre.

Il y a un équilibre dans la vie économique et dans la vie professionnelle au Canada. Pourquoi la politique serait-elle différente? Pourquoi aurions-nous un système comme celui des États-Unis? La raison est simple : on n'a jamais conclu d'entente en vertu de laquelle toutes les provinces seraient traitées à égalité, et les provinces n'ont jamais été traitées équitablement, à commencer par la Chambre des communes. On a tenu de vastes négociations. C'est grâce au redécoupage si on s'est retrouvé, entre autres, avec cette formule byzantine d'attribution des sièges.

Ainsi, j'ai mentionné dans mon document les modifications constitutionnelles de 1915, qui devraient maintenant faire l'objet d'un consentement unanime en vertu de la formule d'amendement, suivant lesquelles aucune province ne peut avoir moins de députés qu'elle compte de sénateurs. Si vous appliquez la même logique sans en déroger, la Nouvelle-Écosse et le Nouveau-Brunswick auraient dix députés à la Chambre des communes alors que la Saskatchewan et le Manitoba, deux provinces plus peuplées, n'en auraient que six parce qu'elles n'ont pas davantage de sénateurs. Les choses ne se sont pas nécessairement déroulées de cette manière, mais le lien ainsi établi entre la Chambre des communes et le Sénat est très important. J'en traite d'ailleurs abondamment dans mon document. Le Sénat est une garantie de représentation pour les petites provinces.

J'ai l'impression que l'importance de cette corrélation ressort de plus en plus. En effet, les efforts déployés depuis une vingtaine d'années par les commissions de redécoupage pour en arriver à une égalité arithmétique quant au nombre de sièges dans les différentes provinces ont fait en sorte que des provinces comme le Nouveau-Brunswick et la Saskatchewan ont vu leur poids sénatorial prendre de l'ampleur comparativement à d'autres

point: In the last 100 years, the house has grown the size of the Senate. In 1916-17, the house was 220 or something, and now it's 330-something. The Senate has only grown by the admission of the territories and Newfoundland and Labrador. A voice in the Senate is disproportionately stronger.

I was a professor. I did this for 40 years. You have to stop me. The students couldn't do that, but you can.

**The Chair:** It is very difficult to stop you, because it is interesting. I'm sure you'll have more to say because I will now go to questions from the senators, and I'm sure there will be a number of them.

**Senator Joyal:** Again, welcome, Professor Smith.

I want to concentrate my reflection with you on the issue of independence of the Senate vis-à-vis the House of Commons, because it stems from your presentation. There are two entities in Parliament. You have talked about bicameralism. Neither of the two chambers are inferior or superior to the other; both are equal in their roles and legislative duties.

One of the key elements, in my perception of the Supreme Court decision, is the recognition of the independence of the institution. It seems to me that there are different levels of independence. First, there is the Senate, per se, vis-à-vis the House of Commons, because as you said, it has a complementary role. It needs two to tango. It's like the yin and the yang; they need the two to make it the unity of Parliament — plus Her Majesty, but that's another issue that I hope we will be able to tackle one day.

The issue of independence is at the core of the role of the Senate and of the status of senators. If senators are appointed under a royal commission, read in the chamber when any senator enters the chamber, then the status of a senator under that commission, even though he or she has been recommended by a Prime Minister who happens to be the leader of a political party that has a majority, or the governing party in the House of Commons, if it is a minority government, that brings into conclusion a certain number of consequences in terms of the type of work that is expected from a senator in the review of legislation, because we are essentially a chamber of review. We are a legislative chamber, having to come in second once the House of Commons has pronounced on a bill.

What is your characterization of that independence in the institution, per se, of the chamber and in the role of individual senators? There are two levels, in my opinion, of independence in

régions du pays. D'un point de vue proportionnel, des provinces comme la Saskatchewan, compte tenu de l'augmentation du nombre de sièges à la Chambre des communes... C'est d'ailleurs un autre élément à considérer. Le nombre de sièges ajoutés à la Chambre des communes au cours des 100 dernières années correspond au nombre total de sénateurs. En 1916-1917, il y en avait environ 220, et on en compte maintenant plus de 330. Les seuls sièges ajoutés au Sénat l'ont été lors de l'admission des territoires et de Terre-Neuve-et-Labrador. Chaque voix au Sénat prend donc une importance accrue.

J'ai enseigné pendant 40 ans. Mes étudiants ne pouvaient pas m'interrompre, mais vous pouvez certes le faire.

**Le président :** Il est très difficile de vous interrompre, car tout cela est fort intéressant. Je suis persuadé que vous pourrez nous en dire davantage en répondant aux nombreuses questions que les sénateurs ne manqueront pas de vous poser.

**Le sénateur Joyal :** Je vous souhaite encore une fois la bienvenue, monsieur Smith.

J'aimerais que nous réfléchissions ensemble à la question de l'indépendance du Sénat par rapport à la Chambre des communes, car c'est un peu ce qui ressort de votre exposé. Il y a deux entités au Parlement. Vous avez parlé de bicaméralisme. Aucune des deux Chambres n'est inférieure ou supérieure à l'autre; les deux sont sur le même pied quant à leurs rôles et leurs fonctions législatives.

À mon sens, l'un des éléments clés de l'arrêt de la Cour suprême est la reconnaissance de l'indépendance de notre institution. J'ai l'impression qu'il y a différents niveaux d'indépendance. Il y a d'abord l'indépendance du Sénat par rapport à la Chambre des communes étant donné que, comme vous l'avez indiqué, leurs rôles sont complémentaires. Pour danser, il faut être deux. C'est un peu comme le yin et le yang; les deux sont nécessaires pour assurer l'unité du Parlement — sans compter Sa Majesté, mais c'est un autre sujet que j'espère pouvoir aborder un de ces jours.

La question de l'indépendance est au cœur des considérations relatives au rôle du Sénat et au statut des sénateurs. Comme les sénateurs sont nommés en vertu d'une proclamation royale lue à leur arrivée en fonction, c'est cette proclamation qui définit leur statut, même si leur nomination a été recommandée par un premier ministre qui se trouve à être le chef du parti politique ayant la majorité des voix à la Chambre des communes ou qui est à la tête d'un gouvernement minoritaire. C'est ainsi qu'entrent en jeu différentes considérations quant au genre de travail attendu d'un sénateur dans l'examen des lois, car nous sommes essentiellement une Chambre d'examen. Nous sommes une Chambre législative qui se penche sur les projets de loi une fois que la Chambre des communes s'est déjà prononcée.

Comment percevez-vous cette indépendance de l'institution elle-même et des différents sénateurs dans leurs rôles respectifs? À mon avis, il y a deux niveaux d'indépendance par rapport au



relation to the status of senators. I will come back, after that, to the role of political parties in the Senate, following that framework of independence that characterized the institution.

**Mr. Smith:** It is a difficult question, in part because of language itself. The very word “independence” carries with it meanings, and sometimes rather contradictory meanings. I said in the paper that the American Revolutionary War was a war of independence and led to a severing of ties with Great Britain, but there are other ways of independence that don't lead to a severing. I mentioned the evolution of the empire to commonwealth and Peter Oliver's book. You can unite the two.

One of the difficulties — and it really kind of originates in the fact that we are talking about the two chambers — is that government, the executive, sits in one chamber, and now you totally don't have ministers drawn from the Senate, correct? So the lower house is the confidence chamber. Then where does the independence exist? Coming back to the earlier point, how independent can the upper chamber be?

It seems to me that the independence is not subject to direction in terms of its conclusions. Its conclusions may run counter to the conclusions of the majority in the lower house, but that doesn't necessarily invalidate those conclusions. These aren't in the abstract; we're talking about legislation. It's about these different opinions and how they would affect or highlight weaknesses and strengths of legislation. It seems to me that that's what independence means for the second chamber. As I said earlier, really no one expects, under a parliamentary system such as ours, that the unelected chamber would invalidate the work of a chamber responsible to the people, and who must go back to the people in an election.

The independence, from my point of view, means that the Senate must not be perceived to be directed. It's not an agent. One of the great things about this isolation is that it's not an agent of anybody. It brings its autonomy to the questions that come before it.

How do you marry these issues when it comes to partisanship? That has long been an area of tension. As I say in the paper, I don't see any particular problem with partisanship. If partisan direction hinders or cripples autonomous judgment, that seems to me to be the difficulty, but this is a fine line that is hard to define in advance. Politics in legislation, as you people know much better than I, is the result of discussion, emerging consensus and an emerging view. I think the contribution of the second chamber is an autonomous judgment on these questions.

Is that too wishy-washy?

statut des sénateurs. Une fois que l'on aura bien défini ce cadre d'indépendance qui caractérise l'institution, je reviendrai au rôle des partis politiques au Sénat.

**M. Smith :** C'est une question complexe, notamment en raison de la terminologie utilisée. Le mot « indépendance » est à lui seul porteur de sens, et parfois de messages assez contradictoires. Je souligne dans mon document que la guerre d'Indépendance américaine a mené à la rupture des liens avec la Grande-Bretagne, mais qu'il y a d'autres manifestations d'indépendance qui n'aboutissent pas nécessairement à une rupture. Je cite à cet effet l'évolution de l'empire vers le Commonwealth et l'ouvrage de Peter Oliver. Le résultat est parfois une fusion.

L'une des difficultés, qui est en fait attribuable à l'existence de deux Chambres, vient du fait que le gouvernement, le pouvoir exécutif, siège au sein d'une seule de ces Chambres. Il n'y a pas actuellement de ministres provenant du Sénat, n'est-ce pas? La Chambre basse est la seule habilitée à prendre un vote de confiance. Où intervient alors l'indépendance? Et pour revenir à la question précédente, dans quelle mesure la Chambre haute peut-elle être indépendante?

À mon sens, l'indépendance du Sénat lui vient notamment du fait qu'il n'est pas assujéti à des directives quant à ses conclusions. Celles-ci peuvent aller à l'encontre de celles de la majorité à la Chambre basse, sans toutefois nécessairement les invalider. Ce n'est pas que purement théorique; nous parlons ici de mesures législatives bien concrètes. Il s'agit de voir comment les différentes opinions exprimées peuvent mettre en lumière les points faibles et les points forts d'un projet de loi. J'ai l'impression que c'est la manière dont l'indépendance se manifeste pour la seconde Chambre. Comme je le disais précédemment, personne ne s'attend, dans un régime parlementaire comme le nôtre, à ce qu'une Chambre formée de non-élus invalide le travail d'une Chambre qui doit rendre des comptes à la population, notamment dans le cadre du processus électoral.

À mon point de vue, le Sénat est indépendant dans la mesure où les gens ne le voient pas comme une institution dirigée de l'extérieur. Le Sénat n'est pas l'agent de qui que ce soit, l'un des grands avantages au fait que le Sénat soit isolé. Il peut ainsi se pencher en toute autonomie sur les questions dont il est saisi.

Comment concilier tous ces enjeux lorsque la partisanerie politique entre en ligne de compte? C'est une source de tension depuis bien longtemps déjà. Comme je l'indique dans mon document, la partisanerie ne me pose pas de problème particulier. Les choses se compliquent toutefois lorsque les orientations partisans font obstacle à l'indépendance de jugement. C'est cependant une distinction très subtile qu'il est difficile d'établir à l'avance. Comme vous le savez beaucoup mieux que moi, la prise de décisions dans le cadre d'un processus législatif est le fruit de discussions, de la recherche d'un consensus et d'échanges de points de vue. J'estime que la seconde Chambre doit apporter sa contribution en exerçant en toute indépendance son jugement sur ces questions.

Est-ce que je suis trop vague?

**Senator Joyal:** No, but I want to link that to the status of senators. In other words, how do individual senators in the chamber, which is totally autonomous and separate from the House of Commons and is not waiting for directives from it, assume their role within that chamber in a system whereby the essential element of the vitality of the House of Commons is the status of political parties? How do we reconcile that with the debates that have to take place in the Senate — a chamber of review — which, as you said, is not necessarily bound by the decisions taken by the House of Commons on a particular bill?

**Mr. Smith:** The authenticity of the House of Commons lies in it being elected and in its connection with electors, who are the body politic. The Senate doesn't have that. That seems to be the question that comes up all the time: What is the authenticity of the Senate? It seems to me the authenticity of the Senate rests in its expert, dispassionate judgment. The authenticity doesn't rest in accountability to the public. That could be considered a weakness, as critics have been saying for 50, 60 or 100 years, or it can be turned around and called a strength in that the Senate can bring a dispassionate judgment of the issues.

What does that mean? I don't know. Currently, with regard to physician-assisted suicide, senators presumably don't have to go back and justify what they have said, or their position, to constituents, but they nonetheless have to explain the position. But that's a different way and is part of the dual-perspective or bifocal thing, I talked about. I think that's what bicameralism can do, and does. It isn't that the Senate has never done this; I just think that the court's ruling is, "You've got to do this more." This is what the court says Canadians expect you to do.

There's no going back. We're not going to do it now, because I think that Supreme Court judgment is a watershed. You can't. You're responsible. Senators are responsible to do what the court says: to be a second chamber, bicameral, equal in all things except being unelected and not a confidence chamber. It's not for the Senate to defeat a government because you're not accountable, but equally, because you're not accountable, you can raise all kinds of issues and make the government justify what it's doing. There are issues that Members of Parliament, because of partisan loyalties, feel uncomfortable dealing with or don't understand, but senators are here for a long period of time. They acquire expertise and knowledge in a way that members of Parliament are less apt to do. They are also concerned about re-election, as many of you would know.

Senators, historically, have had many privileges with regard to the use of their time. People who pay attention can name all kinds of senators who are experts on agriculture, fisheries, health or whatever, and they're often cited. That's another issue that has to

**Le sénateur Joyal :** Non, mais je veux faire le lien avec le statut des sénateurs. Comment un sénateur tout à fait autonome et indépendant de la Chambre des communes et n'attendant pas de directives de celle-ci peut-il assumer son rôle au Sénat à l'intérieur d'un régime où le statut des partis politiques définit pour une bonne part le fonctionnement de la Chambre des communes? Comment concilier cette réalité avec les débats devant être tenus au Sénat, une Chambre d'examen qui, comme vous l'avez souligné, n'est pas nécessairement liée par les décisions prises par la Chambre des communes à l'égard d'un projet de loi donné?

**M. Smith :** La légitimité de la Chambre des communes lui vient du fait que les députés sont élus et ont un lien politique avec les citoyens qui forment le corps électoral. Ce n'est pas le cas pour le Sénat. C'est d'ailleurs la question qui semble revenir sans cesse : d'où le Sénat tire-t-il sa légitimité? À mon avis, elle lui vient du fait qu'il peut exercer son jugement expert en toute objectivité. Ce n'est pas l'obligation de rendre des comptes à la population qui fait du Sénat une institution légitime. Les critiques font d'ailleurs valoir depuis 50, 60 ou 100 ans que ce serait plutôt considéré comme une faiblesse. On pourrait toutefois voir cela au contraire comme un point fort du fait que le Sénat peut jeter un regard objectif sur les enjeux dont il est saisi.

Qu'est-ce que cela signifie exactement? Je ne sais pas. Dans le dossier de l'aide médicale à mourir, les sénateurs n'ont pas à justifier auprès de leurs commettants les points de vue qu'ils ont exprimés, mais ils doivent tout de même expliquer leurs prises de position. C'est cependant une façon différente de faire les choses qui s'inscrit dans le concept de double perspective dont je parlais. C'est à mon sens ce que permet le bicaméralisme. Ce n'est pas comme si le Sénat ne l'avait jamais fait; c'est simplement que la cour a conclu qu'il devrait le faire davantage. D'après la cour, c'est ce que les Canadiens attendent de vous.

Il n'est pas possible de reculer en disant qu'on le fera plus tard, car j'estime que le jugement de la Cour suprême est un point tournant. Vous vous devez d'agir. Les sénateurs doivent donner suite au jugement de la cour en s'assurant de former à l'intérieur d'un régime bicaméral une seconde Chambre égale en tout point, si ce n'est que ses membres ne sont pas élus et qu'elle ne peut pas prendre de vote de confiance. Comme les sénateurs n'ont pas de comptes à rendre à la population, il ne vous est pas possible de renverser un gouvernement, mais, exactement pour cette même raison, vous pouvez soulever toutes sortes de questions et faire en sorte que le gouvernement ait à justifier ses actions. Je pense ici aux enjeux que les députés ne sont pas à l'aise d'aborder en raison de leurs loyautés partisans ou parce qu'ils les maîtrisent moins bien, contrairement aux sénateurs dont le mandat est plus long. Vous êtes en effet mieux en mesure que les députés de développer une expertise et d'accumuler des connaissances. Comme plusieurs d'entre vous le savez pertinemment, il y a aussi le fait que les députés doivent se préoccuper de leur réélection.

Les sénateurs ont toujours joui d'une grande liberté quant à l'utilisation qu'ils faisaient de leur temps. Les gens qui suivent vos activités pourraient nommer différents sénateurs qui sont devenus des experts en agriculture, en pêcheries, en santé ou dans un autre

get more attention. That's another issue. I think the public has to be made more aware of what goes on, but I don't know how you do that.

As I said earlier, the isolation of the Senate — it's partly designed to be isolated — makes it difficult. Without a constituency, there's no connection and no way of going back to the people to say, "Look what we've done." Who are you going to talk to? Who is your constituency? You don't have one, other than all of Canada itself. This is a real challenge, and in a way that challenge is greater because the court has said, "You've got this bicameral role, and this complementarity, and you have to do it. It's not enough to be quiet, and say, 'It's really up to them over there.'" No. They said that, in legislation, your role is equal, even though you're not a confidence chamber when it comes to legislation.

They've talked a lot about the federalism and the regionalism of Canada and about how, again, the Senate is, in some ways, much better structured to make it audible than is the house, which is made up of 330-some constituencies as opposed to, what, five regions. It's true that senators come from provinces and obviously speak for provinces, but they are expected to speak for more. They talk about issues.

There was quite a wonderful poll that Environics did a couple of years ago called AmericasBarometer — it's kind of all one word — that suggested, in many ways, that the characteristics of the Senate almost meld better with the public these days than those of the house. The public isn't that interested in constituency matters. I mean, they are, but the world is bigger than a constituency. The world involves all kinds of questions about aging people, sick people, languages, religion and assisted suicide. These are not constituency questions; these are Canadian questions. They're not even regional.

The Senate actually brings a broader perspective and a focus, I think, back to this kind of visual business. That isn't to say that speaking to your constituents in Saskatoon-Humboldt is not important. It is important, but then you're moving into party discipline. What is a Member of Parliament to do? Luckily, we don't have to deal with that here, right now, but that's a real challenge.

Where does the independence lie with a member? Then you get into all of these theories. The delegate theory of democracy and parliamentary democracy is a heresy. Members of Parliament are supposed to listen and reach judgments on what they hear, and party always enters into it, but that's why recall is

domaine, et qui sont souvent cités. Il serait d'ailleurs bon que les citoyens soient mieux au fait de vos activités. C'est un autre élément à considérer. Je pense que la population devrait en savoir davantage sur ce qui se passe ici, mais je ne sais pas comment vous pouvez vous y prendre pour y arriver.

Comme je le disais tout à l'heure, le fait que le Sénat soit conçu pour être isolé — tout au moins partiellement — rend les choses difficiles. Sans lien avec une circonscription, il devient impossible d'aller voir les gens pour leur présenter vos réalisations. À qui allez-vous vous adresser? Qui sont vos commettants? Vous n'en avez pas, si ce n'est la population canadienne en général. C'est la grande difficulté d'autant plus que la cour a indiqué que vous n'aviez d'autre choix que de remplir ce rôle bicaméral et complémentaire, et que vous ne pouviez pas vous contenter de vous taire en laissant les autres décider. La cour a plutôt conclu que vous devez jouer un rôle équivalent au sein du processus législatif, malgré le fait que votre Chambre ne puisse pas prendre de vote de confiance.

Les juges ont traité abondamment du fédéralisme et du régionalisme au Canada ainsi que du fait que la structure du Sénat lui permet, à certains égards, de mieux représenter cette réalité que la Chambre des communes. On compare en fait la représentation de quelque 330 circonscriptions à celle de cinq régions. Il est vrai que les sénateurs viennent de différentes provinces et parlent bien sûr en leur nom, mais ils sont censés intervenir dans une plus vaste perspective. Ils sont là pour traiter de tous les enjeux.

Environics a mené il y a quelques années un sondage fort intéressant intitulé AmericasBarometer dont les résultats permettaient à bien des égards de conclure que les caractéristiques du Sénat correspondent presque mieux aux attentes de la population que celles de la Chambre des communes. Les Canadiens ne s'intéressent pas tant que cela aux questions qui touchent les différentes circonscriptions. Ils n'y sont pas indifférents, mais le monde ne s'arrête pas aux limites d'une circonscription. Le vieillissement de la population, la santé, les langues, la religion et l'aide médicale à mourir sont autant de préoccupations qui peuvent intéresser les gens. Elles ne concernent pas une circonscription en particulier; ce sont des questions d'intérêt pour tous les Canadiens. Ce ne sont même pas des considérations régionales.

Le Sénat permet d'examiner ces questions dans une perspective plus large. Je ne suis pas en train de dire qu'il ne sert à rien pour un député de parler à ses commettants de la circonscription de Saskatoon-Humboldt, par exemple. C'est un aspect important du travail de député, mais il y a toujours la discipline de parti qui entre en ligne de compte. Comment doit réagir un député dans ce contexte? Vous n'avez heureusement pas à vous poser la question de ce côté-ci pour l'instant, mais c'est loin d'être toujours évident.

Où commence et où s'arrête l'indépendance d'un député? On peut entendre bien des théories à ce sujet. La théorie de la démocratie parlementaire par délégation est une hérésie. Les députés sont censés pouvoir porter des jugements sur ce qu'ils entendent, mais leur parti a toujours son mot à dire. C'est

unconstitutional. It's illegal. You can't have recall in Canada. Parliament is the citadel in which there's a Crown and a Senate that thinks in broad terms, and a House of Commons elected by and speaking for the people.

**Senator Stewart Olsen:** I have a few things that perhaps we would disagree on. In fairness to Preston Manning, I have to say that what he was saying is a reflection of what Canadians think, and it should have been a red flag to an unelected body that was sitting and collecting taxpayer funds.

Your premise is we're not responsible to anyone but ourselves, and I may be mistaken in that, but I would disagree strongly with that.

On your idea of regions versus provinces, I think Canada has moved beyond the region idea. I think where we're struggling here is in trying to fit into today's modern world and thought, not back when we were created but what we must do to be relevant to the people who pay our salaries.

The other observation that I would have is the dispassionate judgment one. There is no one in the world that I've ever met who is capable of dispassionate judgment. Maybe a judge but, even so, what comes into your thoughts is, "This is what I believe and therefore that's how I'm going to vote."

I put it to you that I don't think that's what our founding fathers meant, and I don't think Canadians actually want a bunch of people who sit up here and are responsible to no one and judge legislation based on, "Well, I think that's wrong." We should judge legislation on, "Is this good for my province or not?" Talk to the people in our provinces.

These are all things we have to discuss in this committee as to why exactly we're here. If you had to create a job description of a senator based on today's world, what would you say that job description should be?

**Mr. Smith:** Not having had long to think about the answer, it seems to me I would look to the Senate to provide an extra-constituency focus, a broad focus. You mentioned nationally. I think nationally very much so. That isn't to say the house doesn't do that as an aggregate, but I think with the Senate that's what I would look for so that on these issues of change to criminal law or whatever, that that's the perspective the senators would bring to this. What is advantageous or desirable in terms of improving the criminal law or improving prison conditions or whatever it may be? They're not speaking for or feel accountable to any particular group. Senators are not agents of another body. They are, in themselves, principals.

d'ailleurs la raison pour laquelle la révocation est inconstitutionnelle. C'est illégal. Il ne peut pas y avoir de révocation au Canada. Le Parlement est une citadelle où il y a une Couronne, un Sénat comme organe de réflexion dans une perspective large, et une Chambre des communes formée de représentants élus qui parlent au nom de la population.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Nous sommes peut-être en désaccord sur quelques points. À la décharge de Preston Manning, je dois dire que ses propos sont une réflexion de ce que pensent les Canadiens, une sorte de mise en garde à l'égard d'un organisme non élu qui siège en bénéficiant de fonds publics.

Vous partez de l'hypothèse que nous n'avons pas de comptes à rendre à qui que ce soit. Il est possible que je fasse erreur, mais je suis totalement en désaccord.

Quant à votre comparaison entre les régions et les provinces, je crois que le Canada est rendu plus loin que ce concept de région. Nous nous efforçons de nous adapter au monde moderne et aux nouvelles façons de voir les choses de manière à ce que notre travail soit pertinent pour les gens qui paient nos salaires. Il n'est pas question de revenir à l'époque où le Sénat a été créé.

J'ai aussi noté vos commentaires au sujet de la capacité d'exercer son jugement de manière totalement objective. Je pense qu'il n'y a personne au monde capable de vraiment y parvenir. Peut-être qu'un juge peut y arriver, mais encore là, il ne peut pas entièrement s'empêcher de faire intervenir ses croyances au moment de rendre une décision.

Je ne crois pas que c'était l'intention de nos pères fondateurs, et je ne pense pas non plus que les Canadiens souhaitent nous voir siéger ici en n'ayant de comptes à rendre à personne et en évaluant les projets de loi uniquement en fonction de nos convictions personnelles. Nous devons nous demander si ces mesures sont profitables pour nos provinces respectives. Nous devons parler à nos concitoyens.

Voilà autant d'éléments dont notre comité doit débattre pour définir exactement le but de notre présence ici. Si vous deviez rédiger une description de fonctions pour un sénateur dans le contexte actuel, que pourrait-on y lire?

**M. Smith :** Comme je n'ai pas eu beaucoup de temps pour y réfléchir, je vous dirais qu'il faut viser un rôle d'examen dans une perspective générale pour le Sénat, c'est-à-dire sans se limiter aux circonscriptions. Vous avez parlé d'une optique nationale, et je suis assez d'accord avec vous. Je ne veux pas dire par là que la Chambre des communes dans son ensemble ne peut pas adopter une telle optique nationale, mais je m'attendrais à ce que les sénateurs puissent offrir une perspective semblable lorsque vient le temps de se pencher sur des modifications au Code pénal ou sur tout autre sujet en fait. Les sénateurs doivent se demander ce qui est avantageux ou souhaitable pour bonifier le Code criminel, améliorer les conditions de détention ou réaliser n'importe quel

**Senator Stewart Olsen:** But you wouldn't think that because we are paid by the taxpayer — this is our job — I'm from New Brunswick, so anything that I would support would have to come from, "Is this good for my province," not from my own personal thoughts. This is the great push and pull here, especially with people saying, "I should be independent" or whatever.

I don't think you can come to a job like this without understanding that you're not here for yourself. You're not here to develop your own personal interests or your own personal ideas. You're here to be representative of the place that sends you here, be it province or region. I prefer province because I think that's where Canadians are.

Anyway, I think you can see our conundrum here.

**Mr. Smith:** It won't be resolved right now. You said "representative." I would never use the word "representative" to describe a senator.

**Senator Stewart Olsen:** But Canadians think we should —

**Mr. Smith:** They may think it, and that's an issue. "Representation" is probably the trickiest term or concept in political science. If there was one body that I would have difficulty saying is "representative" — of what? Other than in a kind of vague way, Canadian values or whatever? I think the trouble with "representation" is that then leads next to accountability.

**Senator Stewart Olsen:** You're right, it does.

**Mr. Smith:** That's where members of the House of Commons are. There are two stages to that. They are elected and then they're accountable for what they've done, and then they go back and maybe get de-elected. That doesn't happen here.

**Senator Stewart Olsen:** But election is not the only way to prove accountability, in my opinion. Anyway, your arguments tend more towards belief in abolition rather than —

**Mr. Smith:** Surely not. Then I've misspoken.

**Senator Wells:** Thank you, Professor Smith, for all your work, not just your words today. I want to ask you about the concept of Senate reform. That's the rallying cry we've heard over the years.

autre objectif. Ils ne parlent pas au nom d'un groupe en particulier et n'ont pas l'impression d'avoir des comptes à rendre à qui que ce soit. Les sénateurs ne sont pas les agents d'une autre instance. Ils sont eux-mêmes responsables à part entière.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Mais ne croyez-vous pas, compte tenu du fait que ce sont les contribuables qui paient nos salaires... C'est notre travail après tout. Je viens du Nouveau-Brunswick et je ne peux pas appuyer quelque mesure que ce soit sans me demander si elle est bénéfique pour ma province, en laissant plutôt intervenir uniquement mes convictions personnelles. On peut entendre toutes sortes d'arguments de part et d'autre, notamment en faveur de l'indépendance des sénateurs.

Je ne pense pas que l'on puisse venir travailler dans un endroit comme celui-ci sans comprendre que l'on n'est pas là pour sa propre satisfaction. Nous ne sommes pas ici pour mettre de l'avant nos idées ou nos intérêts personnels. Nous sommes ici à titre de représentants de la portion du pays qui nous a délégués au Sénat, qu'il s'agisse d'une province ou d'une région. Je préfère parler de provinces, car je crois que c'est ainsi que les Canadiens voient désormais les choses.

Quoi qu'il en soit, je crois que vous pouvez voir quel est notre dilemme.

**M. Smith :** On ne trouvera pas de solution du jour au lendemain. Vous avez parlé de « représentants ». Je n'utiliserais jamais ce terme pour décrire les sénateurs.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Mais les Canadiens pensent que nous devrions...

**M. Smith :** Il est possible qu'ils le pensent, et c'est problématique. Le concept de représentation est sans doute le plus complexe qui soit en sciences politiques. S'il y a une instance que j'aurais de la difficulté à qualifier de représentative, c'est bien le Sénat. Représentative de quoi au juste? Sinon des valeurs canadiennes ou d'autres notions semblables, de façon très générale. Le problème avec le concept de représentation, c'est qu'il nous amène directement à celui de reddition de comptes.

**La sénatrice Stewart Olsen :** Vous avez raison.

**M. Smith :** C'est là où se situent les députés de la Chambre des communes. C'est un processus en deux étapes. Ils se font élire et doivent ensuite rendre compte de leurs actes. Après coup, ils reviennent devant l'électorat et risquent de perdre leur siège. Vous n'avez rien à craindre à ce sujet.

**La sénatrice Stewart Olsen :** J'estime toutefois qu'une élection n'est pas la seule façon de rendre des comptes. Quoi qu'il en soit, vos arguments m'amènent à croire que vous penchiez plutôt du côté de l'abolition...

**M. Smith :** Certainement pas. Je me suis probablement mal fait comprendre.

**Le sénateur Wells :** Merci, monsieur Smith, pour votre contribution à nos discussions d'aujourd'hui ainsi que pour l'ensemble de votre travail. J'ai une question au sujet de l'idée

Even before Stephen Harper was Prime Minister, it was “Senate reform, Senate reform.” The popular discussion, in my mind, about Senate reform is how we get here, elected or appointed, and how long we stay, the term limit question.

You’ve said that the Senate was created on the basis of a principle of dispassionate consideration and independent judgment, and Senator Joyal said, as you have, a chamber of review. I don’t think those principles have changed in 150 years, and they are the reason for our being here.

Talking about Senate reform, first of all I’ll ask the question: Is there a need for Senate reform? It may seem heretical to ask that question in today’s society, because that’s the rallying cry. Do we need reform, considering we’re still true to our principles and the reason for the Senate? Do we need to reform, or do we need to better educate our detractors?

**Mr. Smith:** When I wrote that book 20 years ago, the Triple-E movement was quite strong. With Senate reform, there are always two questions. The first is, what is it that you want the Senate to do? The second question is, how do you create a Senate to do that?

The first question is the more important one: What is it you want it to do? I’ve often thought with regard to the Senate over the years that there have been far too many answers and not enough questions. “This is what we need to do.” “This is what we need.” Why do we need to do that? My own view with regard to the Triple-E was, as the Supreme Court said in the government legislation that came before it, that it would create an elected body. You can read back in the early 19th century in Nova Scotia and legislatures and so forth that we mustn’t have an elected upper house because it would challenge the lower house and all of this. It’s all very repetitious.

In a way, the very term “reform” is almost too simple. It kind of begs the question: To do what? It would be better to say that what needs to be done — I don’t know what it is — but what needs to be done is to change, I don’t know, the terms or something, if that were one thought. Then you focus on that, and then the argument would be about why that would make a better chamber than the one today.

The difficulty, then, is that you get so many critics and so few defenders. The critics are all knee-jerk responses so that you never really get anywhere. I talk to a lot of taxi drivers and a lot of strangers on airplanes, and I can tell you, you don’t have a lot of friends out there.

même de réformer le Sénat. C’est comme un cri de ralliement que nous entendons depuis des années. On réclamait une telle réforme, même avant que Stephen Harper soit premier ministre. Quand il est question de réformer le Sénat, j’ai l’impression que les gens se demandent surtout si nous devrions être élus ou nommés, et de quelle durée devrait être notre mandat.

Vous avez dit que le Sénat a été créé dans le but d’offrir un jugement indépendant exercé en toute objectivité. Vous avez aussi parlé, tout comme le sénateur Joyal, d’une Chambre d’examen. Je ne crois pas que ces principes aient changé depuis 150 ans, et c’est encore ce qui motive notre présence ici.

Dans ce contexte, je dois d’abord vous poser une question très simple : est-il nécessaire de procéder à une réforme du Sénat? Il peut sembler hérétique de s’interroger à ce sujet dans la conjoncture actuelle, car le cri de ralliement demeure le même. Faut-il vraiment procéder à une réforme alors que nous respectons toujours les grands principes qui sont la raison d’être du Sénat? Faut-il procéder à une réforme, ou devrions-nous plutôt mieux informer nos détracteurs?

**M. Smith :** Lorsque j’ai rédigé cet ouvrage il y a 20 ans, le mouvement en faveur d’un Sénat triple E battait son plein. Il y a toujours deux questions que l’on doit se poser lorsqu’il s’agit de réformer le Sénat. Premièrement, que voudrions-nous que le Sénat soit en mesure de faire? Deuxièmement, comment pouvons-nous créer un Sénat capable d’atteindre cet objectif?

La première question est la plus importante. Que voulez-vous que le Sénat soit capable de faire? En réfléchissant à la question du Sénat au fil des ans, je me suis souvent dit qu’il y avait beaucoup trop de réponses et pas assez de questions. C’est ce que nous devons faire. » « C’est ce dont nous avons besoin. » Mais on ne se demande jamais pour quelles raisons on devrait pouvoir le faire. Comme l’indiquait la Cour suprême dans sa décision relativement à la loi gouvernementale dont elle a été saisie, j’ai l’impression qu’il faut surtout retenir de la formule triple E qu’elle créerait une assemblée élective. Vous pouvez remonter aussi loin qu’au début du XIX<sup>e</sup> siècle en Nouvelle-Écosse pour lire des délibérations et d’autres déclarations à l’effet que nous ne devons pas avoir une Chambre haute élue, car elle remettrait en question la pertinence de la Chambre basse et ainsi de suite. L’histoire se répète encore et encore.

D’une certaine manière, le terme « réforme » est en lui-même presque trop simple. Il nous amène en quelque sorte à nous demander : pour faire quoi exactement? Il serait préférable de préciser ce qui doit être fait — et je ne saurais moi-même vous le dire — pour modifier le mandat ou n’importe quoi d’autre, selon les souhaits qui seront exprimés. On pourrait alors se concentrer sur cet objectif, mais il faudrait ensuite déterminer si cela nous donnerait un meilleur Sénat qu’actuellement.

La difficulté vient ensuite de la foule des critiques par rapport à la poignée de défenseurs. Les propos des critiques sont tous des réactions primaires stériles. Chez les nombreux chauffeurs de taxi et les nombreux inconnus avec qui je prends l’avion et à qui je parle, croyez-moi, nous n’avons pas beaucoup d’amis.

**Senator Wells:** I've been in those taxis.

**Mr. Smith:** I'm not trying to convert them; I'm just trying to find out what they say. It's often rather amorphous as to what they're complaining about. To go back to Senator Stewart Olsen's point: "Well, they're drawing salaries and they're not doing something," or, "They're away from Ottawa and they shouldn't be." I don't think they had any idea. They don't have any stats. But the general view is, "They're not working hard enough." On what basis would you say this?

Going back, the Senate is isolated. Nobody knows what's going on. But how much do they know what's going on in the house, except the politicians are talking all the time and media covers that.

**Senator Wells:** My question: Is Senate reform necessary, if we're still satisfying the principles that the Senate has and has had for 150 years?

**Mr. Smith:** I would not talk about Senate reform; I would talk about the Supreme Court ruling, which says these are the characteristics that are necessary to Canadian Parliament. Then, "we as senators" need, or the Senate needs, to strengthen how you play the federal role; how you play the bicameral role; your independence and what we're doing; or the selection role.

Focus on the legitimacy that the Supreme Court has given. The Supreme Court has said this is highly legitimate. Anyone who says it isn't should be told to go read that ruling and then come back and say, "What's the problem?" The Supreme Court says, really, there needs to be more Senate. They're saying more Senate rather than less.

Senator Joyal asked about independence. These seem to me to be, if not conundrums, then really difficult matters, and it would take some seminars about these as to how that is to be achieved. I would say you promote this: Here's the Senate being independent. Here's the Senate speaking as an institution in a federal Parliament. Here's the Senate as an equal of the House of Commons in a bicameral Parliament. Bring a focus, a dimension and a perspective that is lost, because members in the house have to deal with 300 and some constituencies.

I don't hold myself out as an adviser to legislative bodies as to how to do that. I think "Senate reform" is a loaded term that should be dropped as quickly as possible. It brings up all kinds of preconceptions — and wrong ones.

**Senator Wells:** Of course. Thank you.

**Senator Greene:** Thank you very much for being here. I really appreciate your attendance.

Throughout our history in the Senate, we've had what can be characterized as, essentially, a bipartisan Senate. We've had two parties, and that's basically it. We're about to enter new territory with a high number of independents, and not all independents are the same. We have independents who are about to be appointed. We have independents who have volunteered to be independents

**Le sénateur Wells :** J'en ai pris, de ces taxis.

**M. Smith :** Je n'essaie pas de leur faire changer d'opinion, mais simplement de comprendre. Les sujets de leurs plaintes sont souvent incohérents. C'est, pour reprendre les propos de la sénatrice Stewart Olsen : « On les paie à ne rien faire » ou « Ils ne sont jamais à Ottawa, où ils devraient être ». Leurs idées s'arrêtent là. Jamais de statistiques. Mais l'opinion générale est qu'ils se la coulent douce. Qu'est-ce qui vous permet de l'affirmer?

Bref, le Sénat est isolé. Personne ne sait ce qu'il fait. Mais à quel point sait-on ce qui se passe à la Chambre, sauf que les politiciens sont toujours sur le devant de la scène, sous l'œil des médias?

**Le sénateur Wells :** La réforme du Sénat est-elle nécessaire, s'il continue de satisfaire aux principes auxquels il adhère depuis 150 ans?

**M. Smith :** Je ne parlerais pas de réforme du Sénat, mais de la décision de la Cour suprême, qui affirme que ce sont les caractéristiques nécessaires au Parlement canadien. Ensuite, nous, les sénateurs, ou le Sénat nous devons renforcer notre manière de remplir le rôle fédéral; notre rôle de sénat; notre indépendance et nos actions; notre rôle de sélection.

Insistez sur la légitimité qu'a donnée la Cour suprême. La Cour suprême l'a exaltée. Tous les contestants de cette légitimité, on devrait les envoyer lire ce jugement, avant de nous dire quel est le problème. En fait, la Cour suprême préconise un Sénat plus visible.

Le sénateur Joyal s'est interrogé sur l'indépendance. Ça me semble, si ce n'est des énigmes, des sujets plutôt difficiles, et il faudrait organiser des séminaires sur la façon de l'obtenir. Annoncez-la : « Voici le Sénat qui agit de manière indépendante; le voici qui s'exprime en sa qualité d'institution du Parlement fédéral; le voici, l'égal de la Chambre des communes dans un Parlement bicaméral. » Restaurez un centre d'intérêt, un point de vue, une dimension perdus, parce que les députés doivent s'occuper de 300 et quelques circonscriptions.

Je ne me prétends pas conseiller auprès des corps législatifs sur la marche à suivre. Je préconise d'abandonner le plus rapidement possible l'expression « réforme du Sénat », parce qu'elle est lourde de sens. Elle soulève toutes sortes d'opinions préconçues et fausses.

**Le sénateur Wells :** Bien sûr. Merci.

**Le sénateur Greene :** Merci beaucoup d'être venu témoigner. Je l'apprécie beaucoup.

Tout au long de son histoire, le Sénat a essentiellement été bipartite. Nous sommes à l'aube d'une ère nouvelle, alors que les indépendants sont nombreux, des indépendants pas tous interchangeables. Certains sont près d'être nommés. D'autres le sont par choix, ayant quitté un parti pour des raisons particulières. D'autres y ont été obligés, après avoir été exclus

because they've left a party for a particular reason. There are independents who have been forced to become independent because they've been thrown out of a caucus or suspended for a particular reason. There are the independent Liberals who have been tossed aside by the Prime Minister for one reason or another. Within the Conservative caucus, there are independently minded people who on some days might follow the caucus wishes but on other days not, for whatever reason. If you look at the mixture of the Senate as it is now and is about to become, it's rather different than ever before.

In the past, we've only amended a few bills each year. In fact, there may even have been a year or two when we've amended none. Do you think that's about to change? This is certainly hypothetical, but I'm just wondering if you could speculate on the work product of a Senate when there are so many independents, which we've never had before, and all those independents are not the same type of "independent."

**Mr. Smith:** That's a very fundamental question. If we go back to what I said at the beginning — that the Senate is isolated and people don't know what's going on, et cetera — and we talked about accountability and so forth, if the Senate is now being held up as independent, then that almost confirms this view.

So you have to make independence legitimate. The independence has to become the legitimate thing. This is a necessary, beneficial, political contribution. I said earlier that I'm not opposed to partisanship. This is the way Parliament has developed. Every basic, free parliament has usually had parties. It's the way citizens align themselves politically. Otherwise, it becomes rather chaotic, it seems to me. You can't do it on issues, because the country is too complex, too big and too populous. It's not a Greek city-state or something. So parties are very important.

Along with the criticism of the Senate, we've had a lot of criticism of political parties, which is separate from the Senate. People don't seem to understand that, either. We know the number of people who belong to parties has declined markedly in the last 40 years. Then you get into age and that sort of thing.

This is a big question, and I know this is not an answer. How do you justify the independence? It seems to me the justification comes from the action. It has to stand for itself, because the Senate doesn't have a human connection with Canadians in the way MPs do because they go back and they have to stand up.

You have a big agenda to deal with these, but they are very hard.

**Senator Greene:** I do have one more quick question. To get back to Senator Joyal's questions about the nature of independence, et cetera, the word "autonomy" is also used a

du caucus ou suspendus pour une raison quelconque. Des libéraux indépendants ont été exclus par le premier ministre pour une raison ou une autre. Dans le caucus conservateur, on trouve des esprits indépendants qui, un jour suivent les souhaits du caucus mais qui, le lendemain, pour une raison que j'ignore, font le contraire. Le Sénat, maintenant et ce qu'il se prépare à devenir, est hétérogène et plus différent que jamais.

Par le passé, nous n'avons modifié que quelques projets de loi chaque année. En fait, il pouvait se passer une année ou deux sans que nous le fassions. Pensez-vous que c'est à la veille de changer? C'est sûrement hypothétique, mais pourriez-vous émettre des hypothèses sur la qualité du travail d'un Sénat peuplé de tant d'indépendants, comme jamais auparavant, alors qu'ils ne sont pas tous pareils?

**M. Smith :** C'est une question très fondamentale. Si nous revenons à ce que j'ai dit au début — que le Sénat est isolé, qu'on ignore ce qu'il fait, et cetera —, et nous avons aussi discuté de reddition de comptes et ainsi de suite. Si le Sénat est maintenant considéré comme indépendant, eh bien ça confirme presque cette opinion.

Vous devez donc légitimer l'indépendance. C'est une contribution nécessaire, bénéfique, politique. J'ai dit que je n'étais pas opposé à l'adhésion à un parti. C'est ainsi que le Parlement a évolué. Tout parlement libre, de base, a habituellement accueilli des partis. Cela découle de l'alignement politique spontané des citoyens. Sinon, son fonctionnement devient plutôt chaotique, à ce qu'il me semble. C'est impossible pour les grands enjeux, parce que le pays est trop complexe, trop étendu et trop peuplé. Nous ne sommes pas une cité grecque ou ce genre de démocratie. Les partis jouent donc un rôle très important.

En même temps que les critiques contre le Sénat, nous avons entendu beaucoup de critiques contre les partis politiques, ce qui est différent du Sénat. La population ne semble pas comprendre cette question-là non plus. Nous savons que le nombre de membres de partis a notablement diminué au cours des 40 dernières années. Il y a ensuite l'aspect de l'âge et ce genre de choses.

C'est une question complexe, et je sais que je n'y répons pas tout à fait. Comment justifier l'indépendance? Il me semble que la justification découle de l'action, qui doit être autonome, parce que le Sénat n'a pas avec les Canadiens le même genre de relation que les députés qui doivent se représenter et qui doivent se démarquer.

Ces questions vous donnent beaucoup de pain sur la planche, mais elles sont très difficiles.

**Le sénateur Greene :** J'ai encore une petite question. Pour revenir aux questions du sénateur Joyal sur la nature de l'indépendance, et cetera, on parle aussi beaucoup



lot. Is that a word, in your view, that's interchangeable with independence, or are there some areas where we are autonomous but not independent, or vice versa?

**Mr. Smith:** As a Canadian, we would never confuse the two. Canada had autonomy within the British Empire Commonwealth. Saskatchewan's autonomy movement was provincial. Independence, in Canadian English, has a very specific meaning. Autonomy is softer, I think. We don't tend to use the word "independence" much in Canadian history. We have not been independent. We have just aligned ourselves, or we've moved away from, but we don't assert independence much in Canada.

**Senator Greene:** Does autonomy fit more with complementarity?

**Mr. Smith:** Yes, I think it can. In Saskatchewan, the Conservatives — before they were Conservative, way back at the beginning — were called the provincial autonomy movement, and they were fighting the Liberals under Wilfrid Laurier. Provincial autonomy had a specific kind of meaning in their minds. They wanted to be Canadians but didn't want to be a territory.

**Senator Greene:** In place of the phrase "Senate reform," would you think that the word "modernization" is a better word as to what we are about?

**Mr. Smith:** Again, words ending in "-ization" are always problematic. They are not good English because they tend to wash away the distinctive. Reform, of course, is much more explicit, but as I said, it is laden with so much history that's not favourable to the Senate, so I would avoid it. Maybe you need a preferential ballot for modernization; a third one.

[Translation]

**Senator Bellemare:** I am hesitating between French and English. I will start in French.

I would like to continue the discussion about independence. I carefully read an article in your book, edited by Senator Joyal, in which you make fairly specific recommendations on the modernization of the Senate. I was struck by the concept of Senate independence, which, to you, is fundamentally important. This prompted me to make comparisons at the international level, because I like to look at what is happening elsewhere.

After reading your article, I came up with a hypothesis and I would like your comments on it. We know that partisanship in Canada is a feature for which the Senate has been criticized for a long time. You are saying — like others who are familiar with the history — that the Senate has always been seen as a partisan institution. On page 30 of the French version, you say that partisanship has never been a major problem in the United Kingdom. By looking at senates around the world, we realize that

d'« autonomie ». D'après vous, ces deux mots sont-ils des synonymes absolus ou peut-on parfois être autonome sans être indépendant ou vice versa?

**M. Smith :** Nous, les Canadiens, nous ne les confondrions jamais. Le Canada est autonome au sein du Commonwealth de l'Empire britannique. Le Mouvement pour l'autonomie de la Saskatchewan était provincial. Le mot indépendance, pour la plupart des gens, a une signification très précise. Je pense qu'autonomie a un sens moins tranché. Dans l'histoire de notre pays, le mot « indépendance » s'est fait plutôt discret. Nous n'avons pas été indépendants. Nous nous sommes seulement alignés ou nous avons cessé de le faire, mais nous n'affirmons pas beaucoup notre indépendance au Canada.

**Le sénateur Greene :** Est-ce que l'autonomie va mieux avec la notion de complémentarité?

**M. Smith :** À mon avis, oui. En Saskatchewan, les conservateurs, avant qu'ils aient porté ce nom, il y a longtemps, au début, portaient le nom de Mouvement autonomiste provincial, et ils étaient les adversaires des libéraux de Wilfrid Laurier. L'autonomie provinciale, dans leur esprit, avait une signification particulière. Ils voulaient être Canadiens, mais ne pas être un territoire.

**Le sénateur Greene :** Au lieu de « réforme du Sénat », pensez-vous que « modernisation » convient mieux à ce qui s'en vient?

**M. Smith :** Encore une fois, tous ces mots en « -isation » posent toujours un problème. Ils sont plutôt flous. Le mot « réforme », bien sûr, est beaucoup plus explicite, mais, comme je l'ai dit, l'histoire l'a tellement chargé de sens, qu'il convient mal au Sénat. Je l'éviterais. Peut-être auriez-vous besoin d'un scrutin préférentiel, un troisième, pour « modernisation ».

[Français]

**La sénatrice Bellemare :** J'hésite à savoir si je vais m'exprimer en français ou en anglais. Je vais d'abord commencer en français.

J'aimerais poursuivre la réflexion sur la notion d'indépendance. J'ai lu attentivement un article dans votre livre, édité par le sénateur Joyal, dans lequel vous formulez des recommandations assez précises sur la modernisation du Sénat. J'ai été frappée par la notion d'indépendance du Sénat qui, pour vous, est fondamentalement importante. Cela m'a amenée à faire des comparaisons à l'échelle internationale, parce que j'aime examiner ce qui se passe ailleurs.

Après avoir lu votre article, j'ai avancé une hypothèse et j'aimerais entendre vos commentaires à ce sujet. On sait que la partisanerie au Canada est une caractéristique qui est reprochée au Sénat depuis fort longtemps. Or, vous dites — comme d'autres qui connaissent l'histoire — que depuis toujours, le Sénat est perçu comme étant une institution partisane. À la page 30 de la version française, vous dites que la partisanerie n'a jamais été une problématique importante au Royaume-Uni. En examinant les

only in Canada and the United States is the Senate made up of two groups. When there are only two groups, one will always hold the absolute majority of seats.

Through history, it has been very common for the political party in power in the House of Commons to be the one with an absolute majority in the Senate as well. It appears that the temptation is very strong for the party in power to control both the House and the Senate. However, in countries with several groups — such as the United Kingdom that has a group of independent senators — there are several caucuses. In that case, the upper chamber — this is my hypothesis — becomes more independent because of its structure, since there is no political party that controls it.

I would like your opinion on that, because, in your article, you explain why the Canadian Senate has become partisan. According to your hypothesis, Macdonald would have never thought that a party could last a long time and keep appointing senators from the same party. I wonder what you think of the following hypothesis: a Senate made up of senators who have political affiliations but are independent, by virtue of its structure and make-up.

[English]

**Mr. Smith:** As alluded to earlier, to what degree is the composition of second chambers dependent upon, and reflective of, the electoral system in the lower house? As you know, there is discussion that the electoral system of Canada may change from plurality to some non-plural system. Would that have an effect on the upper house? I don't know, but it seems to me there is a relationship here.

In Canadian politics, as I say in the paper, based on my reading of people like Sir John A. Macdonald, and I don't mean this derisively, nobody understood what was happening. I think what happened with Macdonald was, who would have ever thought that after all those years of unstable government, where they couldn't keep a government going, all of a sudden you got one of rigor mortis that goes on decade after decade.

Canadian politics changed overnight, and the second chamber, which was appointed by the Crown on the advice of a first minister, became a very structured body. One of the important points I made in the paper is it is not just that senators are appointed by the adviser to the Crown. Those advisers come and go, but the senators stay, so that you end up with an odd kind of lag. In geological terms, it's almost like you have sedimentary layers where that you can go back and look around the room and say, "Ah, yes, I remember him."

I think that's an interesting feature of what has happened in Canada. I am no authority on Ireland or Israel, where there are multiple parties, but as you mention, in the United Kingdom, there are now multiple parties. It is interesting because, again,

sénats ailleurs dans le monde, on se rend compte que c'est seulement au Canada et aux États-Unis que le Sénat est composé de deux groupes. Lorsqu'il y a seulement deux groupes, il y en a toujours un qui détient la majorité absolue des sièges.

Il est arrivé très souvent dans l'histoire que le parti politique au pouvoir à la Chambre des communes était celui qui détenait aussi la majorité absolue au Sénat. On est porté à croire que la tentation est très forte pour le parti au pouvoir de contrôler à la fois la Chambre des communes et le Sénat. Cependant, dans les pays où il y a plusieurs groupes — au Royaume-Uni, entre autres, où on retrouve un groupe de sénateurs indépendants —, il y a plusieurs caucuses. À ce moment-là, la Chambre haute — c'est mon hypothèse — devient plus indépendante en raison de sa nature structurelle, puisqu'il n'y a pas de parti politique qui la contrôle.

J'aimerais connaître votre opinion à ce sujet, parce que vous expliquez dans votre article pourquoi le Sénat canadien est devenu partisan. Selon votre hypothèse, Macdonald n'aurait jamais pensé qu'un parti pouvait durer longtemps et nommer tout le temps des sénateurs du même parti. J'aimerais savoir ce que vous pensez de l'hypothèse suivante : un Sénat composé de sénateurs qui auraient des affiliations politiques, mais qui serait indépendant, compte tenu de sa structure et de sa composition.

[Traduction]

**M. Smith :** Comme ce à quoi il a été fait allusion, plus tôt, dans quelle mesure la composition du Sénat dépend-elle du système électoral pour la Chambre basse et dans quelle mesure le reflète-t-elle? Comme vous le savez, on a lancé une discussion sur le passage du système politique canadien du pluripartisme à une forme quelconque de non-pluripartisme. Est-ce que ça aurait un effet sur le Sénat? Je l'ignore, mais il me semble y avoir un rapport, ici.

Dans la politique canadienne, comme je le dis dans l'article, d'après ma lecture de sir John A. Macdonald et de ses semblables, et je le dis sans dérision, personne n'a compris ce qui arrivait. Grâce à Macdonald, on obtient soudain — qui aurait pu le prévoir après toutes ces années d'instabilité des ministères, qui se succédaient rapidement? —, une espèce de stabilité, de rigidité cadavérique, et elle durera des décennies.

Du jour au lendemain, la politique canadienne a changé, et le Sénat, qui était nommé par la Couronne sur l'avis du premier ministre, est devenu un organe très structuré. L'une des remarques importantes que je formule dans l'article est que ce n'est pas seulement que les sénateurs soient nommés par le conseiller auprès de la Couronne. Ces conseillers arrivent et partent, mais les sénateurs restent. Un décalage bizarre finit par s'instaurer. C'est comme si les sénateurs étaient représentatifs de couches sédimentaires anciennes, dont on se souvient simplement à les regarder.

Le sort du Canada est intéressant. Je ne suis spécialiste ni de l'Irlande ni d'Israël, où règne le pluripartisme, mais, comme vous le dites, plusieurs partis existent maintenant au Royaume-Uni. C'est intéressant, parce que, encore une fois, il existe un décalage à

there is a lag in the House of Lords. There are far more Labour peers proportionally than there are Labour Members of Parliament, or Liberal democrats. That is sort of Canadian. I have thought it would be interesting to write a paper on the “Canadianizing” of British politics. I think British politics is increasingly taking on characteristics of Canadian politics, and the House of Lords is one example. The big thing about diversity, which seems to drive it all, is that the Canadian Senate is quite diverse, and it was designed to be diverse way.

On that point, as I say I’m writing this new book, and I had not realized the dates but we hear so much about the Person’s case and women being appointed to the Senate. When was the first woman appointed to the House of Lords? It was in 1958, and that was a life appointee. The first hereditary female peer wasn’t named until 1963 or 1966.

**Senator Cools:** Agnes Bernard was a member of the House of Lords in the 1890s. She was Baroness of Earncliffe or something like that. She was Jamaican.

**Mr. Smith:** I understood the change with regard to the House of Lords was when they introduced that peers could renounce their peerage for life. I think it was around the same time.

**Senator Cools:** And when they instituted more life appointments in 1856.

I would love to welcome this great professor today and thank him for his years of scholarship and study. I have read his work quite a bit.

We’ve dealt as a Senate, as a body, as a constitutional body, which is what we are, with many heresies in our midst in the last many years, and I’m seeking your commentary more so than your opinion. We had Crown ministers who cultivated a notion in the public mind that the Senate was an illegitimate institution. A lot of work went into that, very concentrated work, but that’s a false notion that they were cultivating. They were also cultivating another notion that somewhere in our Constitution there is a power to elect the Senate, but there is no power whatsoever in our Constitution to elect the Senate.

I observe very carefully that all of these people who make these proposals, the unelected Senate that they called illegitimate, would never go to the concept of a franchise. Remember the term “representation by population.” That was born in the electoral franchise which developed over several hundreds of years until it reached universal suffrage finally, in Canada really only in 1960, but most of the way there by 1920.

No one has ever dealt with the issue in a serious way, which is that you cannot have two houses of Parliament that seek support and election from the same foundation. Representation by

la Chambre des lords. On y dénombre, proportionnellement, beaucoup plus de travaillistes ou de démocrates libéraux qu’à la Chambre des communes. C’est canadien en quelque sorte. J’ai pensé qu’il serait intéressant de rédiger un article sur la « canadianisation » de la politique britannique, qui semble adopter de plus en plus de caractéristiques de la politique canadienne, et la Chambre des lords en est un exemple. Toute cette histoire au sujet de la diversité, qui semble le moteur de tout, est que le Sénat canadien est tout à fait diversifié, et il a été conçu pour l’être.

À ce sujet, comme je l’ai dit, je suis en train de rédiger un livre, et je ne m’étais pas aperçu des dates, mais nous entendons tellement parler de l’affaire « personne » et de la nomination de femmes au Sénat. Quand la première femme a-t-elle été nommée à la Chambre des lords? En 1958, une nomination à vie. La première pairresse héréditaire n’a pas été nommée avant 1963 ou 1966.

**La sénatrice Cools :** Agnes Bernard a fait partie de la Chambre des lords dans les années 1890. Elle était baronne d’Earncliffe, quelque chose comme ça. Elle était Jamaïcaine.

**M. Smith :** À ce que je sache, le changement survenu à la Chambre des lords coïncide avec le moment où il a été décidé que les pairs pouvaient renoncer à leur pairie à vie. Je pense que c’est arrivé à peu près à la même époque.

**La sénatrice Cools :** Et quand ils ont établi plus de nominations à vie en 1856.

Je souhaite la bienvenue à cet excellent professeur et je le remercie pour les années qu’il a consacrées à l’étude et au savoir. J’ai lu beaucoup de ses travaux.

On nous considère comme un sénat, comme un corps, comme une assemblée constitutionnelle, ce que nous sommes, avec les nombreuses hérésies que nous abritons parmi nous, depuis de nombreuses années, et je veux connaître votre opinion ou, plutôt, vos observations. Des ministres ont fait croire au public que le Sénat était une institution illégitime. Ils y ont mis beaucoup d’effort pour inculquer une fausseté. Une autre de leurs idées était que notre Constitution accorde le pouvoir d’élire le Sénat, mais, encore une fois, notre Constitution ne dit rien de tel.

Je vois très bien que tous ceux qui font ces insinuations, celles de l’illégitimité d’un Sénat non élu, n’iraient jamais jusqu’à la notion d’un droit de suffrage. Souvenez-vous du slogan « représentation proportionnelle à la population ». Il allait de pair avec le droit au suffrage qui a évolué sur plusieurs centaines d’années pour déboucher sur, enfin, le suffrage universel. Au Canada ça n’a été qu’en 1960, mais cela a été majoritairement acquis avant les années 1920.

Personne n’a vraiment sérieusement traité de la question de l’impossibilité, pour deux Chambres du Parlement, de s’appuyer sur la même base pour se faire élire. La représentation en fonction

population was the agreement of the Confederation, and they knew what representation by population meant, and representation by region.

Do you have any thoughts whatsoever of how such fallacious notions could take root in the population, unsupported by any law or the Constitution of Canada, and created out of the blue and thrown out without any research or authority for it? This has bothered me a lot because, in a funny kind of way, this led to the last Supreme Court reference on Senate reform. I must tell you that some of the Attorney General's lawyers were extremely good and quite creative as they danced on their heads sometimes trying to make some impossible suggestions.

I'm just wondering if you have any views or commentary whatsoever on this. I see the Senate as a loved institution, and maybe that's my experience as a senator, but I have not had difficulty getting great and much public support as a senator. The only times that I have seen parliamentary committees travel where the committee meetings are in session and there is only standing room in the hotel room is when they are Senate committees. In particular, I think of the joint Senate and House of Commons committee on divorce and child custody. Right across the country, every single hearing was standing room only.

That Crown ministers can make these assumptions shocked me, and I must come back to the genius of Canada's Constitution in that it has lasted 150 years. This is a constitution that was put together against the backdrop of a failed constitution south of the border and the then-risks. I don't know how many colleagues around the table know this, but Abraham Lincoln had a Secretary of State named Seward, and they were bent, bound and determined to annex Canada as part of their civil war. I'm sure you've read of this. There was a lot of back and forth, and there was a risk of war. We talk about the longest undefended border in the world. Well, that border was in danger of going up in flames many times.

That was part of the genius. These men were able to set aside what they considered to be lesser differences. A man like George Brown, who moved the motion at the Quebec Conference that the elections be representation by population, could turn around and say that he was glad that Upper Canadians gave Lower Canadians equality in the upper chamber. This is the genius and brilliance, and it has lasted 150 years.

Lots of these people, these would-be reformers, have a huge challenge before them because first they have to produce proposals that can get wide support in the country, and then they would have to do a lot of convincing of a lot of people like me that what they're proposing could last another 150 years. In Constitution time, 150 years is a long time. It's a rare thing.

de la population a été ce que la Confédération a accepté d'accorder, et les Pères de la Confédération savaient ce que cela signifiait et, aussi, ce que signifiait la représentation par région.

Avez-vous une opinion sur la façon dont de telles notions fallacieuses s'enracinent dans l'esprit de la population, sans l'appui d'aucune loi ni de celui de la Constitution, des notions totalement imaginaires, qui ne s'appuient sur aucune recherche ni autorité? Ça m'a beaucoup dérangé parce que, curieusement, cela a mené à la dernière saisine de la Cour suprême sur la réforme du Sénat. Je dois vous dire que certains avocats du procureur général se sont révélés extrêmement créatifs en tentant parfois l'impossible pour formuler des élucubrations.

Avez-vous une opinion ou des observations à faire à ce sujet. Pour moi, le Sénat est une institution aimée, et c'est peut-être à cause de mon expérience à moi, mais je n'ai éprouvé aucune difficulté à obtenir un appui solide du public depuis que je suis sénatrice. Les seuls comités parlementaires à pouvoir faire salle comble dans les hôtels d'ailleurs au pays étaient des comités sénatoriaux. Cela a particulièrement été le cas du Comité mixte du Sénat et de la Chambre des communes sur le divorce et la garde des enfants. Partout au pays, chacune de ses séances a fait salle comble.

J'ai été scandalisée par les insinuations des ministres, et je dois attribuer au génie de notre Constitution sa longévité de 150 ans. Cette Constitution a été imaginée, alors qu'en toile de fond se profilait la faillite de celle de nos voisins du sud et les risques qui pouvaient s'en suivre. J'ignore si beaucoup de mes collègues le savent, mais Abraham Lincoln avait un secrétaire d'État, un certain Seward, et ils étaient déterminés à détourner le Canada du dossier de leur guerre. Je suis sûre que vous l'avez lu. Il y a eu beaucoup d'hésitations, et il y avait un risque de guerre. La frontière entre les deux pays est la plus longue frontière non défendue du monde. Eh bien, cette frontière a souvent risqué de s'embraser.

Ça fait partie du génie de notre Constitution. Les Pères de la Confédération ont pu mettre de côté ce qu'ils ont considéré comme des différences mineures. Un homme comme George Brown, qui a proposé, à la conférence de Québec, la motion pour des élections selon le principe de la représentation proportionnelle à la population, a pu faire volte-face et affirmer qu'il était heureux que les Haut-Canadiens aient accordé aux Bas-Canadiens l'égalité au Sénat. Cette grande intelligence, ce génie ont permis à la Constitution de durer 150 ans.

Beaucoup de ces réformateurs en puissance ont une tâche herculéenne sur les bras, parce que, d'abord, ils doivent imaginer des propositions qui pourront plaire au pays, puis ils doivent convaincre beaucoup de personnes comme moi que leur projet pourrait durer encore 150 ans. Dans la vie d'une constitution, 150 ans, c'est l'éternité. C'est une rareté.

Maybe I've thrown too much at you. Could you make some comments on that? I believe, quite frankly, that when it came to putting together a constitution for Canada, these men were enormously successful, extremely successful, and we should praise them.

**Mr. Smith:** When I was speaking about isolation and that the Senate experiences isolation, one fact I didn't mention, which maybe everybody knows, is that it does set Canada apart — maybe it's distinctive in this regard — as the only federation I know of where the central Parliament is bicameral and the unit legislatures are not, unlike Australia where all but Queensland are bicameral and go back a century or more into colonial times.

Part of Canadians' mystification about what the Senate does or why there is one is the fact that they have never seen second chambers. They've never experienced them. It's interesting to kind of hypothesize what might have happened had there been second chambers in Alberta or Saskatchewan in the last 20 or 30 years. In any case, I think part of a misunderstanding of the role of a second chamber is that people don't ever see them.

You talked about committees travelling, and they did. How much do committees now travel? There was a period in the 1960s and 1970s when they seemed to be coming through Western Canada a lot. I don't remember that, but nobody comes to Niagara-on-the-Lake so I don't know what's going on out there.

I think the asymmetry of legislative bodies federally and provincially is an important feature of Canada, which tends not to be talked about much.

**Senator Cools:** I would like to raise the question of confidence. You said a couple of times that the Senate is not a confidence chamber, and that view is widely held.

I want to tell you that I was a member of the Senate during the GST debate, and when we set out on that battle, we had no doubt about what we were trying to do. When the race was on, if you remember, for us to get our report in to the Senate and adopted as the Prime Minister was trying to get his eight new senators appointed, we had no doubt that we were out to take down that government, for many reasons, and very good reasons and serious reasons. Those senators at the time were the most committed people with exquisitely skilled leaders. The will was there and the public support was there at the time.

Remember, these are political situations. I can tell you we had no doubt, and the commitment to sit in there 24 hours a day, day after day after day, was indicative of that. We thought something very wrong had happened and something very wrong was going on. It's history now, but I just point that out to you. We had no doubt that we were trying to force the government to resign.

Je vous en demande peut-être trop. Qu'en pensez-vous? Je crois, bien franchement, que le projet des pères de notre Constitution a été extrêmement bien réussi. Nous devrions les en louer.

**M. Smith :** Quand j'ai parlé de l'isolement du Sénat, j'ai omis un fait, que peut-être chacun connaît, mais qui distingue le Canada, peut-être, parce que c'est, à ma connaissance, la seule fédération dont le Parlement central est bicaméral, mais où les parlements des États constitutifs ne le sont pas, contrairement à l'Australie, où tous les États, sauf le Queensland, sont bicaméraux et remontent à au moins un siècle, jusqu'à l'époque coloniale.

Une partie de la mystification dont sont victimes les Canadiens au sujet des fonctions et de la raison d'être du Sénat provient du fait qu'ils n'ont jamais vu de sénats. Ils n'en ont aucune expérience. C'est un exercice intéressant que de présumer de ce qui aurait pu se produire si, ces 20 ou 30 dernières années, l'Alberta ou la Saskatchewan avaient eu des sénats. En tout cas, je pense qu'une partie de l'incompréhension sur le rôle des sénats provient de leur inexistence.

Vous avez évoqué les déplacements des comités à travers le pays, et ils en ont fait. Dans quelle mesure les comités se déplacent-ils? Il y a eu une période, dans les années 1960 et 1970, quand ils semblaient visiter beaucoup l'Ouest du pays. Je ne m'en souviens pas, mais personne ne vient à Niagara-on-the-Lake. J'ignore donc ce qui se passe là-bas.

Je pense que l'asymétrie des corps législatifs, fédéral et provinciaux, est un élément important du Canada, qu'on tend à passer plutôt sous silence.

**La sénatrice Cools :** Je voudrais poser la question de la confiance. Vous avez répété à quelques reprises que le Sénat n'est pas une Chambre habilitée à prendre un vote de confiance, et cette opinion est répandue.

Je tiens à vous dire que j'étais sénatrice pendant le débat sur la TPS, et lorsque nous nous sommes engagés dans cette bataille, nous n'avions aucun doute sur nos objectifs. Lorsque la course a été déclenchée, si vous vous rappelez, pour la production de notre rapport au Sénat et son adoption alors que le premier ministre essayait de nommer ses huit nouveaux sénateurs, nous savions bien que notre mission était de faire tomber ce gouvernement, pour de nombreuses, excellentes et graves raisons. À l'époque, ces sénateurs étaient les personnes les plus engagées qui soient, des leaders extrêmement doués. La volonté y était et, en même temps, nous jouissions de l'appui du public.

Rappelez-vous. Ce sont des situations politiques. Je peux vous affirmer qu'aucun doute n'effleurait nos esprits et nous étions déterminés à siéger 24 heures par jour, plusieurs jours de suite, ce qui est un signe de cette détermination. Nous pensions qu'il s'était produit ou qu'il était en train de se produire quelque chose de très condamnable. Ça fait maintenant partie de l'histoire, mais je

**Senator McCoy:** Was that under the leadership of Liberal Senator MacEachen?

**Senator Cools:** That is he.

We had no doubt, and the government had no doubt, about what our intentions were. It was a fierce competition.

**Mr. Smith:** One thing I haven't studied but that I have thought about is Phillip Norton, a British political scientist. I was reading an article he wrote about government defeats and the lords, and they are becoming more frequent. He then talked about the structure of the opposition in the House of Commons in Britain.

Thinking of the two legislative bodies, sometimes I think of them as hermetic. They are not really hermetic, and certainly in Britain, Norton's argument is that the willingness of peers to defeat the government is somewhat related to a degree to the weakness or strength of the government in the Commons itself and what the opposition structure is.

I have never really thought that through, but if one were talking about changing the Senate and independence, et cetera, that's a significant factor or characteristic — independence in a system that has not had independence — and the unintended consequences. I don't think one can predict accurately, but it is quite clear there will be consequences.

One of the features of the Canadian House of Commons has been that there have been more than two parties in it for a long time, which is different from a number of other countries.

**Senator McCoy:** For the record, it's my understanding that the Liberal leader in the House of Commons on the GST issue asked the Senate Liberals to take the fight, because Mr. Turner did not have very many MPs at the time —

**Senator Joyal:** Didn't have the numbers.

**Senator McCoy:** — in the House of Commons.

I'm not sure Mr. Norton's thesis is quite appropriate, but I take your point about them not being hermetic. After all, the Supreme Court recently said we are complementary.

**Senator McIntyre:** Thank you, Professor Smith, for your presentation and for all your good work.

We have a bicameral Parliament — on one hand, the House of Commons; on the other, the Senate. Members of Parliament are elected; senators are appointed. We have political parties and the organizing force of the political parties. With political parties comes party discipline. Most people will say that party discipline ensures accountability to the public, and I'm sure you'll agree with that.

tenais à vous le dire. C'était clair pour nous que nous essayions d'obliger le gouvernement à démissionner.

**Le sénateur McCoy :** Était-ce sous la direction du sénateur libéral MacEachen?

**La sénatrice Cools :** Lui-même.

Nous étions déterminés, et le gouvernement l'était. Ça été un fier combat.

**M. Smith :** Un phénomène que je n'ai pas étudié mais auquel j'ai réfléchi a été abordé par Phillip Norton, un politiste britannique. Je lisais un article de lui sur les défaites du gouvernement et les lords, qui deviennent plus fréquentes. Il est ensuite passé à la structure de l'opposition à la Chambre des communes, en Grande-Bretagne.

Il m'arrive parfois de me représenter les deux corps législatifs comme étant hermétiquement séparés. Ils ne les sont pas vraiment, et il est sûr que, pour la Grande-Bretagne, l'argument de Norton est que la volonté des pairs de défaire le gouvernement est en quelque sorte reliée à un degré de faiblesse ou de force du gouvernement à la Chambre des communes elle-même et à la structure de l'opposition.

Je n'ai jamais vraiment eu cette réflexion, mais si on parle de changer le Sénat et si on parle d'indépendance, et cetera, c'est un facteur ou une caractéristique importante — l'indépendance dans un système qui n'en a pas eu et ses conséquences non voulues. Je ne crois pas qu'on puisse prévoir exactement les conséquences, mais c'est très évident qu'il y en aura.

Contrairement à plusieurs autres pays, on retrouve depuis longtemps plus de deux partis politiques à la Chambre des communes du Canada.

**La sénatrice McCoy :** À titre de précision, si j'ai bien compris, sur la question de la TPS, le chef libéral à la Chambre des communes a demandé aux sénateurs libéraux de se battre, car, à l'époque, M. Turner n'avait pas beaucoup de députés...

**Le sénateur Joyal :** Il n'en avait pas suffisamment.

**La sénatrice McCoy :** ... à la Chambre.

Je ne suis pas convaincue que la thèse de M. Norton est pertinente, mais je prends note de ce que vous dites, que les Chambres ne sont pas hermétiques. Après tout, la Cour suprême du Canada a dit qu'elles étaient complémentaires.

**Le sénateur McIntyre :** Merci, monsieur Smith, pour votre exposé et le bon travail que vous faites.

Nous avons un Parlement bicaméral; d'un côté, la Chambre des communes, de l'autre, le Sénat. Les députés sont élus, alors que les sénateurs sont nommés. Nous avons des partis politiques et la force organisationnelle des partis politiques. Les partis politiques maintiennent une discipline de parti. La plupart diront que cette discipline de parti assure la reddition de comptes au public. Je suis convaincu que vous partagez cet avis.

In the paper that you've written — 46 pages long — you deal with the issue of party discipline, but according to you, party discipline should only apply to the House of Commons and not to the Senate. The reason for that is because party discipline betrays the raison d'être of the Senate by affecting its ability to properly represent the minorities and the senatorial divisions. I was somewhat taken by that, and I would like you to explore that a bit, please.

**Mr. Smith:** When I was writing that, I was thinking party discipline extending from the lower house into the second chamber. That invalidates the independence of the second chamber. But even if one were taking another view, that being of within the second chamber itself, there are fewer defensible reasons to offer for party discipline in the second chamber because it's not an accountability body. You could almost write up parallel sets of argument for discipline in one as opposed to the other. That was what was in my mind when I wrote it.

**Senator McIntyre:** Senator Cools raised the word "confidence," so I will ask a question regarding public confidence. Judges are appointed. So are senators. Could you explain the public confidence of the appointed judiciary as opposed to the public confidence of the Senate?

**Mr. Smith:** Yes. It's a very good question.

In part, I suppose the quick response to that is that partisanship, from the public perspective, doesn't enter into judges and judging. One can say, "Well, yes, it does to some degree in appointments," but generally it does not, so the judiciary is seen to be independent. It is seen and indeed is independent.

**Senator McIntyre:** And the public appears to have more confidence in the judiciary.

**Mr. Smith:** Yes. They have more confidence in it because it is independent. That's very important. You're quite right. There is more confidence because it is perceived to be independent. That is a conundrum, isn't it? Why that?

We have a constitutional monarchy. I wrote a book *The Republican Option in Canada, Past and Present* on why there isn't one. There hasn't ever been one, not since the rebellion in Lower Canada where all they really wanted was control of the legislative assembly, and elections seemed to be the way to get it. But once you have responsible government, it disappears.

Why is there no republican sentiment in this country? If there is, it is so pitifully weak and inarticulate that it doesn't go anywhere. It is a peculiar feature of Canada, and an important, cardinal feature this country.

The independence of the judiciary is a very important factor in this discussion of independence in the second chamber.

Dans votre document — qui fait 46 pages —, vous parlez de la discipline de parti. Toutefois, vous dites que celle-ci ne devrait s'appliquer qu'à la Chambre des communes, et non au Sénat, car elle trahit la raison d'être du Sénat, puisqu'elle nuit à sa capacité à représenter correctement les minorités et les divisions sénatoriales. J'ai été un peu surpris de lire cela et j'aimerais avoir plus de détails, s'il vous plaît.

**M. Smith :** Au moment de rédiger ce document, je me disais que la discipline de parti s'étend de la Chambre basse à la Chambre haute et invalide ainsi l'indépendance du Sénat. Mais, même si l'on adopte le point de vue de la Chambre haute, il y a moins de raisons valables pour justifier l'application de la discipline de parti au Sénat, car celui-ci n'est pas un organisme tenu de rendre des comptes. On pourrait presque rédiger un ensemble d'arguments parallèles sur la question de la discipline pour les deux Chambres. C'était mon point de vue lorsque j'ai rédigé ce document.

**Le sénateur McIntyre :** Plus tôt, la sénatrice Cools a parlé de « confiance ». J'aimerais vous poser une question sur la confiance du public. Les juges sont nommés, tout comme les sénateurs. Pourriez-vous nous parler de la confiance du public à l'égard des juges nommés par rapport aux sénateurs nommés?

**M. Smith :** Certainement. C'est une très bonne question.

La réponse rapide, c'est qu'il s'agit d'une question de partisanerie. Aux yeux du public, les juges ne font pas preuve de partisanerie dans leurs jugements. On pourrait dire qu'il y a une certaine partisanerie, puisqu'ils sont nommés, mais de façon générale, ce n'est pas le cas. Donc, la magistrature est considérée comme étant indépendante et elle l'est.

**Le sénateur McIntyre :** Et le public semble avoir une plus grande confiance envers la magistrature.

**M. Smith :** Oui, car elle est indépendante. C'est un aspect très important. Vous avez raison de soulever la question. Les gens ont plus confiance en la magistrature, car elle est perçue comme étant indépendante. C'est un vrai casse-tête, non? Pourquoi est-ce ainsi?

Nous avons une monarchie constitutionnelle. J'ai écrit un livre qui s'intitule *The Republican Option in Canada, Past and Present* sur l'absence d'un sentiment républicain au Canada. Depuis la rébellion du Bas-Canada où les gens voulaient prendre le contrôle de l'Assemblée législative et où la seule façon d'y arriver était de passer par des élections, il n'y a pas eu de sentiment républicain. Dès qu'un gouvernement responsable est élu, ce sentiment disparaît.

Comment expliquer l'absence d'un sentiment républicain au Canada? S'il existe, il est si faible et mal articulé, qu'il ne va nulle part. Il s'agit d'une caractéristique particulière et importante au Canada, voire une caractéristique centrale.

L'indépendance de la magistrature est très importante dans le cadre de cette discussion sur l'indépendance du Sénat.

**Senator Stewart Olsen:** A supplementary on the judiciary versus the Senate: The judiciary is seen to be very independent, because they have, literally, a job description. They have the laws written out for them — A, B, C and D — so there is not a lot of leeway for their own personal ideas and thoughts. You seem to support that that was good and that Canadians look more favorably upon and trust the judiciary. So would it not follow, then, that the senators should have some kind of idea of what their role should be, and we shouldn't be defining it? I'm probably not articulating this well, but the difference is clear, and I'm not sure you can compare the two as easily as that.

**Mr. Smith:** I wouldn't compare the two. My wife was an appellate court judge. But the confidence in the judiciary in Canada is very striking. Is that because it's independent? Obviously, that is a characteristic and maybe one that explains. I don't know. It's very important.

You asked about a job description. I was told by a colleague at Ryerson University the other day that he knew someone who had applied to become a senator. I hadn't realized that the contest was open, but I would like to see the application form, because that seems to me to be rather a pressing question: What are the criteria? What is it you're looking for?

Judging is totally different. Often the analogy is drawn, but that's a profession that people have been at for decades before they become judges — usually, but not always. That is not true here.

This is a big question. The decisions that are made will be very important, certainly at the beginning.

**Senator Joyal:** I would like to stay on this topic, because it's one of the core issues that this committee will have to address.

Can you envision a functioning Senate where the 105 members would all be independent of any political allegiance or even, preferably, with no party affiliation in the past? That, more or less, seems to be what the government ideally wants to project as the future of the institution.

**Mr. Smith:** No, I can't. I'm not quarreling with the question, but it sort of makes the assumption that the Senate is in a kind of vacuum. It is issues that are at stake. Independence comes up when it's "issue A versus issue B" or something. It's because of the issues that there is partisanship. Liberals have views on assisted suicide, the Conservatives have views, and so does the NDP. That's not going to go away, and that isn't going to prevent a senator, independent or not, from aligning him or herself with these positions. There are only so many positions on assisted suicide that you can take, so, perforce, you're going to be aligned with a party, in a way, even if you're not overtly wearing it on your sleeve.

**La sénatrice Stewart Olsen :** J'aurais une question complémentaire sur la magistrature par rapport au Sénat. Les juges sont considérés comme étant très indépendants, car ils ont une description de travail. Ils ont des lois à respecter, donc ils n'ont pas beaucoup de marge de manœuvre pour exprimer leurs idées et leurs opinions. Vous semblez dire que c'est une bonne chose et que les Canadiens ont une opinion plus favorable des juges et ont plus confiance en la magistrature. Donc, ne devrait-on pas définir le rôle des sénateurs? Je ne m'exprime peut-être pas assez clairement, mais la différence est évidente. Je ne suis pas convaincue que l'on peut comparer aussi facilement les deux institutions.

**M. Smith :** Je ne les comparerais pas. Ma conjointe est juge de la Cour d'appel. La confiance du public envers la magistrature canadienne est très frappante. Est-ce en raison de l'indépendance des juges? Je l'ignore, mais c'est certainement une caractéristique importante et peut-être que c'est ce qui explique cette confiance. C'est très important.

Vous parlez d'une description de travail. Un collègue à l'Université Ryerson m'a dit qu'il connaissait quelqu'un qui avait soumis sa candidature pour devenir sénateur. J'ignorais qu'il y avait un affichage semblable, mais j'aimerais bien voir le formulaire de demande d'emploi, car, une des questions prioritaires qu'il faut se poser, à mon avis, c'est : « Quels sont les critères recherchés? Quel genre de candidats recherchez-vous? »

Le travail de juge est complètement différent de celui de sénateur. On compare souvent les deux, mais les juges travaillent dans le droit pendant des décennies avant de devenir juges — habituellement, mais pas toujours. Ce n'est pas le cas pour les sénateurs.

C'est un élément important. Les décisions prises par les juges seront très importantes, surtout au début.

**Le sénateur Joyal :** J'aimerais rester sur le sujet, car c'est une des principales questions qu'il faudrait aborder en comité.

Pouvez-vous imaginer un temps où les 105 sénateurs seront tous indépendants, sans allégeances politiques ni affiliations politiques passées? C'est l'orientation que semble vouloir adopter le gouvernement par rapport au Sénat.

**M. Smith :** Non. Je ne veux pas me débattre avec cette question, mais elle laisse présumer que le Sénat fonctionne en vase clos. Le Sénat se penche sur des sujets et l'indépendance des sénateurs dépend du sujet abordé. Ce sont les sujets qui entraînent la partisanerie. Les libéraux ont une opinion sur le suicide assisté, tout comme les conservateurs et le NPD. Cela ne changera pas et n'empêchera pas un sénateur, indépendant ou non, de s'aligner sur la position d'un des partis. Le nombre de positions que l'on peut prendre sur la question du suicide assisté est limité. Par conséquent, même sans avoir une allégeance politique particulière, l'opinion des sénateurs sera alignée sur celle d'un des partis.



I don't think there is a kind of pure independence that exists in a vacuum. Coming back to independence, it's so difficult to deal with. It's independence on an issue. The day my wife became a judge, another judge said to her, "You know, from this day forward, you do not have an opinion." I guess he didn't say, "At home."

**Senator Joyal:** Be careful. She is listening.

**Mr. Smith:** Independence is extremely important, but it's nuanced, variable and, it seems to me, issue-related. People aren't just independent on the street; they're independent about something. They're independent about their views on same-sex marriage, the Trans-Pacific Partnership or some other matter. That's where the independence comes from. You can label yourself as independent in the sense of, "I will make a decision, but it may be that the decision I make is the same decision that party X made in the other chamber."

**Senator Joyal:** In your paper, you make a clear distinction between party allegiance, which is in my opinion, as you said, a share of views in the world, in the broadest terms, and party discipline, which is another way to more or less frame your freedom of analysis or thinking on an issue.

**Mr. Smith:** It doesn't fit my interpretation of what the Supreme Court said, that senators are whipped. I can't quite square that, that somehow there's another hand saying, "This is what you will do." It just seems to me that there is a disconnect in those two images.

**Senator Joyal:** In other words, you do not feel that there is a "whip" in the Senate in the sense of somebody who makes sure all persons who share an allegiance will necessarily vote the same way.

**Mr. Smith:** I wouldn't think so. I've never been in an elected office, so I've never experienced whips. I only read about them. I feel a bit uneasy making any kind of general statement. My intellectual response to what the Supreme Court said, in my understanding of the way discipline works in legislative chambers of the British style, is that there's a conflict there between independence, on one hand, and deciding how to be complementary in relation with the first house, and then whipping.

Certainly, with respect to the question earlier, if the hand of discipline is coming from the lower house in some way, then that is even more problematic, as regards what the Supreme Court said.

**Senator Cools:** Thank you again, professor. In the literature, independence is quite often described as the presence of two variables, those being security of tenure and security of salary. For those people like Peter Russell and others who wrote a lot on the judges, they always feature these two elements — these dynamics. In other words, no one can just lock off their salary or just fire them. That is why the life appointment is the highest appointment of all. That's what "during good behavior" does. On the judges who are appointed, the Constitution Act says that they

À mon avis, l'indépendance pure qui existe en vase clos est impossible dans ce contexte. L'indépendance est difficile à atteindre. Ce n'est pas un sujet. Le jour où ma conjointe est devenue juge, un autre juge lui a dit : « Vous savez, dorénavant, vous n'avez plus d'opinion. » Il n'a pas précisé : « À la maison. »

**Le sénateur Joyal :** Faites attention, elle nous écoute.

**M. Smith :** L'indépendance est très importante, mais elle est nuancée. Elle varie en fonction du sujet. Les gens ne sont pas seulement indépendants dans la rue. Ils ont une opinion indépendante sur un sujet donné, comme le mariage entre personnes de même sexe et le Partenariat transpacifique. C'est là où l'on retrouve l'indépendance des gens. Vous pouvez dire que vous êtes indépendants, en ce sens que vous prenez vos propres décisions, mais peut-être que ces décisions s'alignent sur celles d'un des partis à la Chambre des communes.

**Le sénateur Joyal :** Dans votre rapport, vous établissez une distinction claire entre l'allégeance politique, qui est selon moi une vision commune du monde de façon générale, comme vous l'avez dit, et la discipline de parti, qui est une autre façon de plus ou moins encadrer votre liberté d'analyse ou de pensée sur un enjeu.

**M. Smith :** Cela ne concorde pas avec mon interprétation des propos de la Cour suprême, à savoir que les sénateurs sont soumis à la discipline. Je ne peux pas vraiment imaginer que quelqu'un d'autre vous dise quoi faire, en quelque sorte. Il me semble simplement y avoir une rupture entre les deux images.

**Le sénateur Joyal :** Autrement dit, vous n'avez pas l'impression qu'il y a un whip au Sénat, une personne veillant à ce que ceux qui prêtent allégeance au même parti votent nécessairement pour les mêmes choses.

**M. Smith :** J'en doute. Je n'ai jamais eu de charge électorale, de sorte que je n'ai jamais été exposé au travail des whips. J'ai seulement lu sur leurs fonctions. J'hésite donc un peu à généraliser. D'après ma compréhension du fonctionnement de la discipline dans les Chambres législatives de style britannique, voici ma réaction intellectuelle aux propos de la Cour suprême : je crois qu'il y a une divergence entre, d'une part, l'indépendance ainsi que la décision d'être complémentaire à la première Chambre et, d'autre part, la soumission des gens à la discipline.

Pour revenir à une question précédente, si la discipline provient en quelque sorte de la Chambre basse, c'est encore plus problématique par rapport aux propos de la Cour suprême.

**La sénatrice Cools :** Merci encore, monsieur. La littérature décrit bien souvent l'indépendance en fonction de la présence de deux variables, à savoir l'inamovibilité et la sécurité financière. Ceux comme Peter Russell et d'autres qui ont beaucoup écrit sur les juges parlent toujours de ces deux éléments, ou dynamiques. Autrement dit, personne ne peut simplement geler leur salaire ou les congédier. Voilà pourquoi la nomination à vie est la plus élevée de toutes. C'est ce que signifie l'expression « inamovible ». Pour ce qui est des juges nommés, la Loi constitutionnelle dit qu'ils

should hold their places for life. Section 99 of the BNA Act speaks about tenure of the judges, describing it as “during good behaviour.” The judges are in a slightly inferior position to senators because they still rely on the ancient 1692 judgment that declares the term “during good behaviour” meant life.

Everybody has forgotten now, but when the Brits were creating the Senate and there was a lot of attention paid to it — it’s a fantastic story — 72 resolutions eventually become the British North America Act. The sanction on the Senate, if you notice, now gives us powers not greater than those of the House of Commons, but originally it said of the House of Lords. There was concern that we in Canada at some point in time may want to create an appellate court of the upper chamber. They wanted that it could never be confused with the U.K. Judicial Committee of the Privy Council, a part of the House of Lords.

You would be interested in this, Senator Joyal: When the fathers were finished pruning and doing everything they could to get the best words and clearest language in what would soon become the British North America Act, one of the greatest draftsmen of all time was a man named Lord Thring. He was persuaded to take a look at their final product and make corrections, and that is an example of the care that these men took in drafting every single word. I am of the sincere belief that one of the reasons that that statute — that act — has survived as it has was the attention paid to the precise wording and forming of every concept as clearly as possible. It really is quite a clear document to read.

My question to the professor has to do with the Senate as it was constituted. At the time the Senate was constituted in 1867, there was then a lot of talk in the U.K. of limiting the powers of the House of Lords, particularly in financial matters. That was asserted, but it really came to full fruition in the Parliament Act of 1911. Those thoughts were ignored totally in the creation of the Canadian Senate, and we have much higher powers than the House of Lords currently has in “financial legislation.” That had a lot to do with the fears and the concerns among the fathers that taxes would be raised on one side of the Ottawa River, which was the big dividing line, to be spent on the other side. They wanted a Senate that could do anything financially except originate, so it’s a very interesting situation.

**Mr. Smith:** That’s a very germane point. At the very time Confederation was being achieved and the Constitution Act of 1867 was being enacted, that very year, there was the second enfranchisement in Britain.

**Senator Cools:** That’s true.

devraient rester en poste à vie. Les articles 96, 97 et 99 de la Loi de 1867 sur l’Amérique du Nord britannique parlent de l’inamovibilité des juges, et disent que ceux-ci « occupent leur charge à titre inamovible ». La position des juges est un peu inférieure à celle des sénateurs puisqu’ils dépendent encore de l’ancien jugement de 1692, lequel explique que le terme « durant bonne conduite » signifie un mandat à vie.

Tout le monde l’a oublié aujourd’hui, mais lorsque les Britanniques ont créé le Sénat et qu’on y portait beaucoup attention — c’est une histoire formidable —, 72 résolutions ont fini par devenir l’Acte de l’Amérique du Nord britannique. Vous remarquerez que le Sénat nous confère maintenant des privilèges non supérieurs à ceux dont bénéficie la Chambre des communes, mais il s’agissait à l’origine de la Chambre des lords. On craignait que le Canada souhaite à un moment donné créer une cour d’appel à la Chambre haute. On voulait que les choses soient claires pour que rien ne puisse jamais être confondu avec le Comité judiciaire du Conseil privé britannique, ou CJCP, de sorte que les choses doivent passer par la Chambre des communes.

Ceci vous intéressera, sénateur Joyal. Lorsque les pères ont eu terminé d’élaguer le texte de ce qui deviendrait bientôt l’Acte de l’Amérique du Nord britannique, et de rendre le libellé le plus précis et clair possible, un des plus grands rédacteurs de l’histoire était un homme du nom de lord Thring. Les pères l’ont convaincu de jeter un coup d’œil au produit final et d’y apporter des correctifs, ce qui démontre le soin que ces hommes prenaient à choisir le moindre mot. Je crois sincèrement que l’Acte de l’Amérique du Nord britannique a survécu aussi longtemps en raison, entre autres, de l’attention portée à la formulation précise et à l’explication la plus claire possible de chaque concept. Le document est vraiment facile à lire.

Ma question à l’intention du témoin porte sur le Sénat tel qu’il était au moment de sa création en 1867. À l’époque, il était énormément question de limiter les pouvoirs de la Chambre des lords au Royaume-Uni, surtout sur le plan financier. C’est ce qui était dit, mais cela n’a été concrétisé pleinement que dans la Parliament Act de 1911. Personne n’a tenu compte de ces réflexions lors de la création du Sénat canadien, et nous avons aujourd’hui bien plus de pouvoirs que la Chambre des lords en ce qui a trait à la législation financière. Voilà qui était en grande partie attribuable aux inquiétudes des pères, qui craignaient que les impôts soient perçus d’un côté de la rivière des Outaouais, une grande ligne de démarcation, puis dépensés de l’autre. Ils voulaient que le Sénat puisse tout faire relativement aux mesures financières, à part instaurer des lois. La situation est donc fort intéressante.

**M. Smith :** Vous soulevez un point très pertinent. Au moment même de la formation de la Confédération et de l’entrée en vigueur de la Loi constitutionnelle de 1867, il y a eu une deuxième reconnaissance du droit de vote en Angleterre la même année.

**La sén’atrice Cools :** C’est vrai.

**Mr. Smith:** With every enfranchisement of the middle class, and ultimately the working class, the House of Lords' purpose disappears. This is when the House of Lords' problem, as they called it in the late 19th century, was: What is it for? There is no need. As I said in my remarks, Britain is a peer of representative government. Canada is not. We have a second chamber which is not related to representation, other than if you want to use that word and I would avoid it because of the unique nature of our federation.

The point you make is an interesting one. The British were quite aware, as you say, of what was going on, and yet there was no opposition to creating a very different and much more powerful upper chamber in Canada so that the theoretical parliamentary government didn't enter into it.

**Senator Cools:** It is a credit to those men.

**Mr. Smith:** They had a big problem they had to deal with. This was a solution to the quite predictable dismemberment of a united Canada. It wouldn't have continued much longer without expanding it and bringing in. One of the motifs of Canadian history is this expansion and bringing in, incorporating.

**Senator Cools:** Interestingly, too, professor, and both Senator Joyal and I were interveners in the last Senate reference case, but you would find that many of the presenters representing the attorneys general of the different provinces made reference to some of the things we are talking about. In particular, the two young men from New Brunswick made specific reference to the fact that attention was given to the provinces — I think he called it the lesser populated provinces. That is one of the wonderful things. Maybe I just worship at this temple a little too hard, but I find it very interesting that these records are still so recent in our history and so available that in their arguments, these young men — and they were two very nice young men from New Brunswick — referred and took the court back in time to those particular points and considerations.

When you really think of it, even the sections of the Constitution Act which prescribed unanimous agreement are pretty profound, so that massive and well-populated Ontario gets one vote, just like New Brunswick or P.E.I. Somebody did a lot of thinking on that, and I think we should uphold our Constitution more.

**Mr. Smith:** Another element is preserving the unity of English and French in Canada, but the other was making it a transcontinental country. Australia never had this. Australia was a continent for a country, a country for a continent. It was created in 1901. In Canada, you have a moving frontier, and it's a huge area and done amazingly fast, I think, the settlement of this country, again as a motivating force of incorporation of territory as well as people.

**M. Smith :** La raison d'être de la Chambre des lords s'effritait avec chaque reconnaissance du droit de vote, pour la classe moyenne puis pour la classe ouvrière. C'est alors que le problème de la Chambre des lords à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle est apparu : à quoi sert-elle? Le pays n'en a pas besoin. Comme j'ai dit dans ma déclaration d'ouverture, le gouvernement de l'Angleterre est représentatif, mais pas celui du Canada. Nous avons une deuxième Chambre qui n'a rien à voir avec la représentativité, à moins que vous ne vouliez employer ce mot. J'évitais toutefois de le faire compte tenu de la nature unique de notre fédération.

Vous soulevez un point intéressant. Comme vous le dites, les Britanniques étaient bien conscients de ce qui se passait, mais ils n'ont pourtant eu aucune objection à créer une Chambre haute canadienne fort différente et bien plus puissante, de sorte que le régime parlementaire théorique n'y entre pas.

**La sénatrice Cools :** C'est tout à l'honneur de ces hommes.

**M. Smith :** Ils avaient un gros problème à régler. C'était la solution au démantèlement assez prévisible du Canada-Uni. Celui-ci n'aurait pas survécu beaucoup plus longtemps sans élargissement des pouvoirs du Sénat. Cette expansion et constitution est d'ailleurs un des motifs de l'histoire canadienne.

**La sénatrice Cools :** Une autre chose est intéressante, monsieur — le sénateur Joyal et moi étions des intervenants lors du dernier Renvoi sur le Sénat. Vous constaterez que bon nombre des témoins qui représentent les procureurs généraux des différentes provinces ont mentionné certaines des choses dont nous parlons. Plus particulièrement, les deux jeunes hommes du Nouveau-Brunswick ont dit expressément que l'attention était portée aux provinces — je pense qu'il a parlé des provinces les moins peuplées. Voilà un des éléments formidables. Peut-être que je vénère un peu trop ce temple, mais je trouve fort intéressant que ces documents soient tellement récents dans notre histoire et aussi facilement disponibles que ces jeunes hommes — deux très aimables jeunes hommes du Nouveau-Brunswick — y aient fait référence, et qu'ils aient ramené la cour en arrière à propos de ces éléments et considérations.

Lorsqu'on y songe vraiment, même les articles de la Loi constitutionnelle qui exigeaient un consentement unanime sont assez vastes, de sorte que la grande province de l'Ontario densément peuplée obtient un vote, tout comme le Nouveau-Brunswick ou l'Île-du-Prince-Édouard. Quelqu'un y a réfléchi sérieusement, et je pense que nous devrions respecter davantage notre Constitution.

**M. Smith :** Il faut également sauvegarder l'unité de l'anglais et du français au Canada, mais il était aussi question de créer un pays transcontinental. L'Australie n'a jamais rien eu de tel. Là-bas, un continent équivaut à un pays, et inversement. L'Australie a vu le jour en 1901. Au Canada, la frontière évolue. Il s'agit d'un territoire immense qui a pris forme incroyablement vite, à mon avis. Encore une fois, c'est une force de motivation à la constitution d'un territoire et d'un peuple.

**Senator McCoy:** Thank you. I very much appreciate your attendance. I'm a lawyer, and you're a political scientist, so maybe our readings are different. It seems to me that the Supreme Court of Canada in this latest reference — of which you were an intervener, Senator Cools, and you, Senator Joyal — said “no” to the change of tenure because they said that would rob senators of the security to speak our minds freely. That was the essential point — speaking our minds freely.

**Mr. Smith:** I missed the prefatory comment. That's why they rejected election?

**Senator McCoy:** Fixed terms. Do you agree?

**Mr. Smith:** Yes.

**Senator McCoy:** And then on the consultative elections, they didn't agree with that, either. They thought that we are a complementary chamber to the House of Commons. I don't have the exact quote in front of me, but it is running in my mind that they were saying that that means they must be a non-partisan body. I thought that was a central feature of their view of complementarity.

**Mr. Smith:** I wouldn't have said that myself. I would need to re-read it. I don't remember them actually entering into the subject of partisanship. It may have been an illusion that partisanship is —

**Senator McCoy:** I'll raise the question, and we'll go and settle that amongst ourselves. I have no difficulty of people forming groups in the Senate, according to their shared opinions. I do think that there is no restriction on any grouping, whether it be by regional caucuses, issue caucuses or even by partisan caucuses. I don't think there is any one single template that we need abide by.

The last thing I'd like to say is that I notice in your acknowledgments in your paper that you have said with gratitude that you acknowledge the active engagement of Senator Joyal in the development of your paper. I didn't want this occasion to go by without thanking Senator Joyal for his active participation in this paper and therefore in this session. Thank you very much, Senator Joyal.

**Mr. Smith:** Particularly, I would like to thank the staff of Senator Joyal. I'm of an age where if I'm not computer illiterate, I'm not terribly competent. They were of great assistance to me. Certainly living in Niagara-on-the-Lake where there is no one I can go to, they were of great help.

**The Chair:** Professor Smith, thank you very much for participating. We didn't anticipate it would go this long, but I understand you have a well-deserved trip you're going on tomorrow morning.

**Mr. Smith:** My pleasure. Thank you.

**Hon. Senators:** Hear, hear!

**La sénatrice McCoy :** Merci. Je vous suis très reconnaissante d'être avec nous. Je suis avocate, et vous êtes politicologue, de sorte que nos interprétations seront peut-être différentes. Lors du dernier renvoi — pour lequel vous étiez intervenante, sénatrice Cools, et vous aussi, sénateur Joyal —, il me semble que la Cour suprême du Canada a refusé de modifier l'inamovibilité sous prétexte que cela priverait les sénateurs d'une sécurité qui leur permet de dire librement ce qu'ils pensent. Voilà qui était le point essentiel — nous permettre de dire ce que nous pensons librement.

**M. Smith :** Je n'ai pas compris la remarque préliminaire. Est-ce pour cette raison que l'idée de l'élection a été rejetée?

**La sénatrice McCoy :** Il s'agit de mandats fixes. Êtes-vous d'accord?

**M. Smith :** Oui.

**La sénatrice McCoy :** Et en ce qui a trait aux élections consultatives, la Cour suprême n'était pas d'accord non plus. Elle estime que nous formons une Chambre complémentaire à la Chambre des communes. Je n'ai pas la citation exacte sous les yeux, mais cela signifiait qu'il fallait être une instance non partisane, semble-t-il. Je crois que c'était un élément central de la complémentarité, aux yeux de la cour.

**M. Smith :** Je ne serais pas arrivé à cette conclusion. J'aurais besoin de relire le passage. Je ne me souviens pas qu'il ait été question de partisanerie. C'était peut-être une illusion que la partisanerie est...

**La sénatrice McCoy :** Je vais poser la question, et nous y répondrons entre nous. Je n'ai aucun problème à ce que des gens forment des groupes au Sénat, en fonction de leurs opinions communes. Je doute qu'il y ait des restrictions aux regroupements, qu'il s'agisse de caucus des régionaux, de caucus formés pour un enjeu donné, ou même de caucus partisans. Je ne crois pas que nous devons suivre un seul modèle en particulier.

J'aimerais dire une dernière chose. J'ai remarqué dans les remerciements de votre rapport que c'est avec gratitude que vous soulignez la contribution personnelle du sénateur Joyal dans l'élaboration de votre analyse. Je ne voulais pas manquer l'occasion de remercier le sénateur Joyal pour sa participation active dans ce rapport et, par conséquent, dans la séance d'aujourd'hui. Merci beaucoup, sénateur Joyal.

**M. Smith :** J'aimerais remercier plus particulièrement le personnel du sénateur. Je suis d'un âge où, même si je suis capable d'utiliser un ordinateur, je ne suis pas terriblement compétent non plus. Ces gens m'ont beaucoup aidé. Ils m'ont été d'un grand secours, moi qui vis à Niagara-on-the-Lake où je ne peux demander d'aide à personne.

**Le président :** Monsieur Smith, je vous remercie infiniment de votre participation. Nous n'avions pas prévu que ce serait aussi long, mais je crois savoir que vous entreprenez un voyage fort mérité demain matin.

**M. Smith :** Ce fut un plaisir. Merci.

**Des voix :** Bravo!

**The Chair:** You certainly laid a great foundation.

Honourable senators, before we proceed in camera, we have a bit of housekeeping. At the last meeting, Senator McCoy tabled an article from *The Hill Times*, and it was her intention to have the tabling listed in the committee's minutes. To do so, we require a motion. I now recognize Senator McCoy.

**Senator McCoy:** Thank you. I do move that the document entitled "Senate Modernization Committee formed, chairman Sen. McInnis chosen without election" from *The Hill Times*, dated February 22, 2016, be filed as an exhibit.

**The Chair:** You heard the motion. All those in favour of the motion signify by saying "yea."

**Hon. Senators:** Yea.

**The Chair:** Contrary-minded, please say "nay." We will now proceed in camera.

(The committee continued in camera.)

**Le président :** Vous avez certainement jeté d'excellentes fondations.

Chers sénateurs, nous avons quelques questions d'ordre administratif à régler avant de poursuivre à huis clos. À la dernière séance, la sénatrice McCoy a soumis un article du *Hill Times*, et elle souhaite qu'il figure au procès-verbal. Pour ce faire, nous avons besoin d'une motion à cet effet. Je laisse maintenant la parole à la sénatrice McCoy.

**La sénatrice McCoy :** Merci. Je propose que l'article qui s'intitule « Senate Modernization Committee formed, chairman Sen. McInnis chosen without election, » publié le 22 février 2016 dans le *Hill Times*, soit déposé en preuve.

**Le président :** Vous avez entendu la motion. Que ceux qui sont d'accord disent « oui ».

**Des voix :** Oui.

**Le président :** Que ceux qui s'y opposent disent « non ». Nous allons maintenant poursuivre à huis clos.

(La séance se poursuit à huis clos.)

WITNESS

**Wednesday, March 9, 2016**

*As an individual:*

David E. Smith, Distinguished Visiting Scholar, Ryerson  
University.

TÉMOIN

**Le mercredi 9 mars 2016**

*À titre personnel :*

David E. Smith, chercheur émérite invité, Université Ryerson.